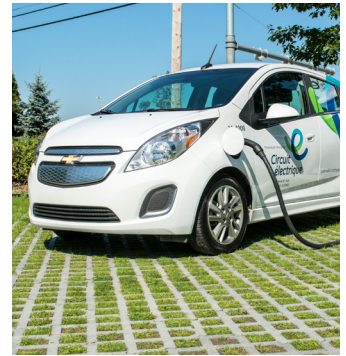


# Voir grand avec notre énergie propre



## Notre mission

Nous fournissons une alimentation électrique fiable et des services de grande qualité. Grâce à l'exploitation de la ressource hydraulique, nous contribuons de manière importante à la richesse collective et nous jouons un rôle central dans l'instauration d'une économie à faible empreinte carbone. Reconnus comme des leaders de l'hydroélectricité et des grands réseaux électriques, nous exportons une énergie propre et renouvelable et valorisons notre expertise ainsi que nos innovations sur les marchés mondiaux.



- 1 Nos chiffres clés
  - 2 Message du président du Conseil d'administration
  - 3 Message du président-directeur général
  - 4 Notre équipe de direction
- Revue de l'année**
- 6 Nos clients
  - 12 Nos réalisations
  - 18 Nos employés
  - 20 Nos innovations
  - 24 Notre appui aux communautés

- Revue financière**
- 25 Analyse par la Direction
  - 49 États financiers consolidés
  - 85 Rétrospective quinquennale
  - 88 Données financières trimestrielles consolidées

- Administration de la Société**
- 90 Conseil d'administration
  - 92 Rapport d'activité du Conseil d'administration et de ses comités
  - 95 Gouvernance
  - 100 Nos équipements

UNE RESSOURCE VERTE

PLUS  
DE 99%

de l'énergie produite par Hydro-Québec  
provient de ressources renouvelables

UNE CAPACITÉ DE PRODUCTION

36 912 MW

grâce à 87 centrales gérées par Hydro-Québec

UN BÉNÉFICE NET DE

3 147 M\$

en 2015

UNE CONTRIBUTION AUX  
FINANCES DU QUÉBEC

2 360 M\$

en dividende au gouvernement  
du Québec pour 2015

UN EFFECTIF SOLIDE

19 794

employés permanents et temporaires

DES VENTES D'ÉLECTRICITÉ

201,1 TWh

dont 299 TWh vendus à l'exportation

LE TARIF RÉSIDENTIEL

7,19 ¢/kWh

le plus bas de l'Amérique du Nord

DES ACHATS DE BIENS ET DE SERVICES DE

2 827 M\$

au Québec en 2015

# Message du président du Conseil d'administration



**Michael D. Penner**  
Président du Conseil d'administration

L'année 2015 d'Hydro-Québec a été dominée par deux grands sujets : l'excellente santé financière qu'affiche de nouveau l'entreprise et le départ de celui qui a été son président-directeur général pendant dix ans.

Tout d'abord, il faut souligner qu'Hydro-Québec a maintenu un haut niveau de rentabilité avec un bénéfice net de 3,1 milliards de dollars. La Direction et le personnel de l'entreprise doivent être félicités pour leur engagement et l'efficacité de leur action.

Cette solide performance illustre avec éclat le rôle majeur que joue Hydro-Québec : elle n'est pas seulement un fournisseur d'électricité propre et renouvelable, mais également un acteur de premier plan, véritable modèle de réussite cher au cœur de tous les Québécois.

Le résultat obtenu en 2015 est d'autant plus remarquable que Thierry Vandal, nommé président-directeur général en avril 2005, a quitté en mai 2015 le poste qu'il a occupé pendant une décennie, période au cours de laquelle l'entreprise a vu sa rentabilité atteindre des niveaux inégalés jusqu'alors. Qu'il me soit ici permis de souligner la rigueur avec laquelle il a géré l'entreprise et de le remercier pour dix ans de bons et loyaux services. Le souvenir de son passage à la tête de la plus importante société d'électricité du Canada marquera durablement nos esprits.

Pour assurer l'intérim au poste de président-directeur général jusqu'à la nomination d'un nouveau titulaire, le Conseil d'administration a désigné Lise Croteau, vice-présidente exécutive et chef de la direction financière. Première femme à la tête d'Hydro-Québec, celle-ci a fait preuve de grandes qualités de gestionnaire au cours des deux mois où elle a occupé cette fonction.

À la suite du départ du président-directeur général, le Conseil s'est montré soucieux de trouver une relève de haut calibre. C'est pourquoi il a confié à une entreprise externe le soin d'identifier des candidats au poste de président-directeur général d'Hydro-Québec. Des candidatures prestigieuses issues tant des États-Unis et du Canada que d'Europe ont fait l'objet d'une minutieuse attention. À la suite d'un rigoureux exercice d'évaluation, notre choix s'est porté sur Éric Martel, dont l'éclatante feuille de route a su convaincre le Conseil qu'il était la personne toute désignée pour occuper le poste de président-directeur général d'Hydro-Québec.

Un vent de renouveau a aussi soufflé sur le Conseil d'administration en 2015 avec l'arrivée de cinq nouveaux administrateurs, ce qui a presque permis d'atteindre la parité hommes-femmes au sein de notre groupe. Soucieux de constamment améliorer sa gouvernance, le Conseil a remanié ses comités, nommant de nouveaux présidents et de nouvelles présidentes, et a profité de l'occasion pour ajouter un nouveau comité, soit celui des technologies de l'information.

En cours d'année, les administrateurs ont participé à de nombreuses rencontres avec la Direction dans le cadre de l'élaboration du *Plan stratégique 2016-2020*, contribuant ainsi largement à renouveler la pensée stratégique de l'entreprise.

Attentif à rehausser sans cesse l'exercice de son rôle, le Conseil a organisé des formations à l'intention des administrateurs qui ont reçu une vingtaine d'heures de formation sur la gouvernance d'entreprise du Collège des administrateurs de sociétés. Ils ont également visité l'Institut de recherche d'Hydro-Québec et les installations de la coentreprise Technologies Esstalion.

L'année 2015 a donc été fort chargée pour Hydro-Québec; elle a même été exceptionnelle à plusieurs égards. Elle marque également le début d'une nouvelle ère sous la gouverne d'Éric Martel, qui guidera sa destinée au cours des prochaines années.

# Message du président-directeur général

Notre électricité issue à plus de 99 % d'une source propre et renouvelable constitue un avantage commercial indéniable sur le marché nord-américain de l'énergie. Notre immense savoir-faire en production, en transport et en distribution est aussi un atout de taille pour notre expansion future. Sans oublier notre forte capacité en innovation qui fait déjà d'Hydro-Québec un acteur de premier plan dans le domaine de l'électrification des transports terrestres.

En ce début de 2016, nous avons établi un plan de match qui repose sur quatre grands axes d'intervention : améliorer notre service à la clientèle avec pour objectif d'être parmi les meilleurs d'ici quelques années ; accroître notre productivité en misant sur la flexibilité et la créativité de notre personnel ; assurer notre croissance à long terme par l'exportation de notre énergie propre, des acquisitions stratégiques et des innovations créatrices de richesse ; communiquer davantage, et de façon proactive, pour faire connaître plus largement nos réalisations et nos succès.

Par ses actions, Hydro-Québec doit impérativement redevenir la source de fierté de tous les Québécois. C'est à cela que j'ai œuvré depuis mon arrivée en juillet dernier. Mais il est clair que nous pouvons faire mieux encore. Nous allons y consacrer tous nos efforts dans les prochaines années.

Les résultats que nous avons obtenus en 2015 montrent que l'entreprise a maintenu un niveau de rentabilité élevé avec un bénéfice net de 3,1 milliards de dollars, ce qui nous permettra de verser au gouvernement du Québec un dividende de 2,4 milliards de dollars, un apport digne de mention au profit de la collectivité tout entière.

Dans le cadre de nos activités, nos achats de biens et de services au Québec ont totalisé 2,8 milliards de dollars en 2015. Cette contribution à l'économie de notre province se maintiendra en 2016 avec, entre autres, la poursuite des travaux de construction du complexe de la Romaine et la réalisation du projet de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, un projet qui représente à lui seul un investissement de 1,1 milliard de dollars.

L'année 2015 a aussi été marquée par la mise en route de notre *Plan stratégique 2016-2020* qui sera rendu public incessamment. En nous engageant dans cette réflexion capitale pour notre avenir, nous avons tracé les axes de notre croissance future, qui seront autant de sujets de fierté collective au cours des années à venir.

Nos employés sont au cœur de notre action et de notre succès. Grâce à eux, l'entreprise a réalisé de grandes choses par le passé et nous allons en réaliser de plus grandes encore à l'avenir. Qu'ils soient tous ici remerciés pour leur engagement et notre réussite. Vous êtes notre fierté !

Nous abordons ainsi avec enthousiasme une nouvelle ère qui verra Hydro-Québec progresser vers de nouveaux horizons, tout en continuant de jouer le rôle qui a été le sien depuis qu'elle a été créée en 1944.

Enfin, nous remercions les membres du Conseil d'administration pour la qualité de leur participation aux travaux du Conseil, particulièrement lors des discussions entourant l'approbation de nombreux projets d'investissement dans le domaine de la production, du transport et de la distribution d'électricité.

Pour faire face aux défis des années à venir et demeurer le moteur économique qu'Hydro-Québec a toujours été, nous devons plus que jamais voir grand avec notre énergie propre.



Éric Martel  
Président-directeur général

UN BÉNÉFICE NET DE  
**3 147 M\$**  
EN 2015.

NOUS VERSERONS  
UN DIVIDENDE DE  
**2 360 M\$**  
AU GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC POUR 2015.

## Notre équipe de direction



Éric Martel,  
président-directeur général



Daniel Richard, président  
d'Hydro-Québec Distribution  
Richard Cacchione, président  
d'Hydro-Québec Production  
André Boulanger, président  
d'Hydro-Québec TransÉnergie  
Réal Laporte, président  
d'Hydro-Québec Équipement  
et services partagés  
et président-directeur général de la  
Société d'énergie de la Baie James

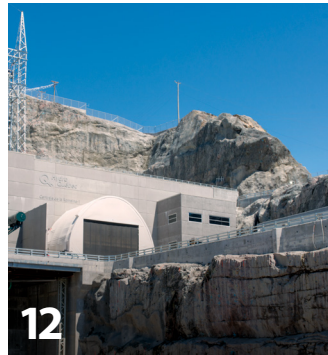


Bruno Gingras, vice-président –  
Ressources humaines  
Élie Saheb, vice-président exécutif –  
Développement de l'entreprise,  
planification stratégique et innovation  
Pierre-Luc Desgagné, vice-président –  
Affaires corporatives et secrétaire général  
Lise Croteau, vice-présidente exécutive et  
chef de la direction financière  
Jean-Hughes Lafleur, vice-président –  
Financement, trésorerie et caisse  
de retraite  
David Murray, vice-président –  
Technologies de l'information  
et des communications

# Revue de l'année



Nos clients



Nos réalisations



Nos employés



Nos innovations



Notre appui aux communautés



1



2



3

**1**// Les travaux réalisés sous tension dans les quartiers résidentiels évitent à la clientèle locale des interruptions de service.

**2**// Des horaires plus souples pour nos représentants des services à la clientèle permettent de répondre à un volume accru de demandes aux heures de pointe du matin et de la fin de l'après-midi.

**3**// Un monteur remplace un isolateur sur un poteau situé dans un secteur boisé.

## Nos clients // Nos services // Nos tarifs

Assurer la satisfaction de notre clientèle est un défi quotidien et la volonté de relever ce défi doit guider toutes nos actions. Pour offrir des services de qualité, nous tablons notamment sur l'amélioration continue de notre service de base et le développement de nouvelles offres de service.

**Le service de base** // Nous sommes résolument engagés à améliorer notre service de base. C'est pourquoi nous avons récemment instauré plusieurs mesures pour déployer plus efficacement nos équipes sur le terrain.

Amorcé en 2013, le déploiement massif de l'infrastructure de mesurage avancée (IMA) a été achevé trois ans plus tôt que prévu. Près de 3,7 millions de compteurs de nouvelle génération sont maintenant en service chez nos clients. Grâce à cette nouvelle technologie, les pannes sont détectées en temps réel et nous pouvons connaître rapidement leur ampleur et le nombre de clients touchés. Nos équipes sur le terrain sont mobilisées au bon endroit et au bon moment afin de rétablir le service le plus rapidement possible.

La mise en place du Centre de gestion des activités de distribution (CGAD) contribue, pour sa part, à une meilleure planification des interventions tant dans le cadre de l'exploitation courante que pendant les pannes et les situations d'urgence. Grâce à la mise en œuvre d'une plateforme intégrée pour les données d'exploitation du réseau de distribution, y compris celles provenant de l'IMA, il est possible d'effectuer une vigie en continu du réseau de distribution ainsi que d'ordonnancer et de mieux suivre les actions nécessaires. En s'appuyant sur les prévisions météorologiques, le CGAD analyse les menaces climatiques imminentes de manière à aller au-devant des besoins de mobilisation des équipes d'intervention. Il favorise aussi une planification et une prise en charge dynamiques qui contribuent à diminuer les reports d'interruptions planifiées.

EN 2016, NOUS VISIONS À CE QUE LE TEMPS D'ATTENTE DE

80%

DES APPELS AUX SERVICES À LA CLIENTÈLE SOIT DE 210 SECONDES OU MOINS.

En voie de déploiement progressif dans tout le réseau de distribution, le système de maintenance intelligente de lignes électriques (MILE) suit en temps réel l'état des lignes. Il permet de repérer de façon très précise plusieurs types de défauts électriques et de cibler les interventions les plus appropriées. Les informations fournies par MILE aident nos ingénieurs et nos techniciens à réagir à des plaintes de clients, à optimiser la protection du réseau et à diagnostiquer des défauts à l'origine de pannes récurrentes. Par exemple, la détection d'un défaut électrique résultant d'un contact de la végétation avec une ligne mènera à la planification de travaux de maîtrise de la végétation.

**La continuité du service** // Afin d'assurer la fiabilité de notre service, nous mettons diverses actions de l'avant, sur plusieurs fronts.

En vue d'améliorer la performance de notre réseau, nous évaluons les technologies de sectionnement qui nous permettraient de rétablir automatiquement le service dans des parties de réseau en défaut et d'ainsi réduire la durée des interruptions.

Des actions ciblées sur nos équipements font aussi partie des stratégies d'amélioration.

Par exemple, le remplacement d'isolateurs dans la région de La Matapédia réduira les défauts dans le réseau local de distribution et améliorera la qualité du service.

Différents projets d'amélioration de l'architecture du réseau et d'optimisation des zones de protection visent à réduire l'impact de nos pannes. Un de ces projets consiste à employer des conducteurs isolés afin d'éviter les interruptions de courant causées par le contact de la végétation avec les éléments du réseau.

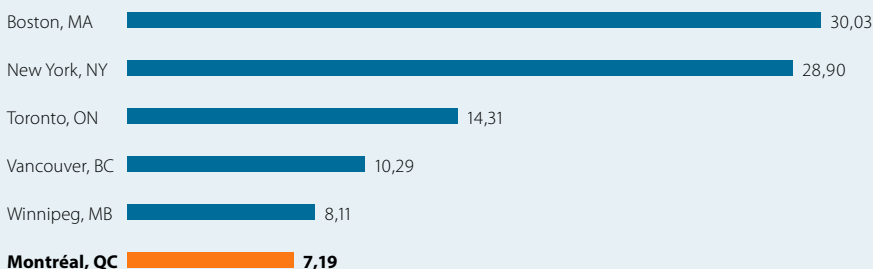
L'effet des contacts entre la végétation et nos équipements sur la continuité du service constitue un de nos principaux défis. Nous avons lancé un projet spécial d'abattage et de déboisement qui vise à réduire les contacts de la végétation avec les conducteurs en cas de mauvais temps. Il s'ajoute aux travaux de déboisement et d'abattage effectués de façon récurrente.

Bien que nous menions une multitude d'actions visant à améliorer la fiabilité du réseau, les facteurs externes, comme les aléas climatiques, ont une incidence directe sur le service fourni aux clients.

La rapidité des interventions durant les pannes est une composante essentielle des services à la clientèle. D'une année à l'autre, le nombre d'incidents varie en fonction d'éléments impondérables, comme les bris d'équipement et les événements météorologiques. Depuis le lancement du site Info-pannes puis de l'application mobile correspondante, un client peut suivre l'évolution d'une interruption de service. Il peut connaître la zone touchée par l'interruption, la cause de celle-ci, l'heure à laquelle elle est survenue, l'avancement des travaux et l'heure de rétablissement prévue.

### LES TARIFS LES PLUS BAS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Depuis 2009, les tarifs offerts aux clients résidentiels d'Hydro-Québec sont les plus bas de l'Amérique du Nord. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, un client québécois consommant 1 000 kWh par mois paie 7,19 ¢/kWh, alors qu'à Toronto, un client résidentiel paie près du double, soit 14,31 ¢/kWh. Par ailleurs, nous sommes engagés à ce que la hausse tarifaire demandée pour 2016-2017 soit à un niveau de l'ordre de l'inflation.



EN MATIÈRE DE  
SERVICE  
À LA CLIENTÈLE,  
NOUS DEVONS  
FAIRE MIEUX POUR  
DEVENIR  
LES MEILLEURS.  
CHAQUE JOUR,  
NOUS TRAVAILLONS  
À ÊTRE MEILLEURS  
QUE LE JOUR  
PRÉCÉDENT.

## Le baromètre de notre performance en 2015

INDICE DE LA SATISFACTION  
GÉNÉRALE (%)

**82**

### SATISFACTION

La proportion de clients déclarant être très ou assez satisfaits d'Hydro-Québec atteint 82 % pour l'année 2015, soit cinq points de moins qu'en 2014. Au quatrième trimestre, cette proportion s'est améliorée pour atteindre 85 %.

NOMBRE DE PLAINTES

**5 762**

### PLAINTES

Le nombre de plaintes enregistré cette année a été sensiblement le même qu'en 2014, soit un total de 5 762 plaintes formulées verbalement ou par écrit. Le déploiement en cours d'année d'un processus d'assurance-qualité et une meilleure organisation du travail nous ont permis de donner plus rapidement suite aux plaintes.

DÉLAI MOYEN DE RÉPONSE  
TÉLÉPHONIQUE (SECONDES) –  
CLIENTÈLE RÉSIDENNELLE

**205**

### RÉPONSE TÉLÉPHONIQUE

En 2015, le délai de réponse téléphonique était en légère hausse, en raison principalement du grand nombre d'appels associés au déploiement des compteurs de nouvelle génération et de l'impact d'un hiver rigoureux sur la facture d'électricité.

TAUX DE RESPECT GLOBAL  
DE L'HORAIRE DES  
INTERRUPTIONS PLANIFIÉES (%)

**83**

### INTERRUPTIONS PLANIFIÉES

Pour exécuter certains travaux sur le réseau de distribution, nous devons parfois interrompre le service afin d'assurer la sécurité du public et des travailleurs. De nombreux facteurs sont pris en considération, y compris la nature des travaux, les contraintes techniques, la durée nécessaire, la sécurité et le type de clientèle touché.

INDICE BRUT DE  
CONTINUITÉ (MINUTES)

**213**

### CONTINUITÉ DU SERVICE

Au 31 décembre 2015, l'indice brut de continuité du service, qui mesure la durée de l'ensemble des interruptions subies par notre clientèle, était de 213 minutes, une excellente performance largement en dessous de la valeur moyenne des cinq dernières années (316).

## LES BONS RÉFLEXES DE NOS CLIENTS

Mieux consommer, c'est changer son comportement en adoptant les bons réflexes qui profiteront à toute la communauté. Le choix d'appareils écoénergétiques et l'adoption de mesures de réduction de la consommation d'électricité figurent parmi les actions à privilégier. Dans cette optique, nous avons lancé en 2015 la campagne *Les bons réflexes*. Nous vous invitons à visionner nos capsules destinées à la clientèle résidentielle au [bons-reflexes.hydroquebec.com/fr/webserie/](http://bons-reflexes.hydroquebec.com/fr/webserie/). Cette campagne propose une série de gestes écoresponsables simples qui conduisent à une meilleure gestion de la consommation sans impact sur le confort.

*Les  
bons  
réflexes*

**Les libres-services** // L'amélioration des communications avec nos clients passe par la mise en œuvre de libres-services, téléphoniques et Web, notamment pour le mobile, qui sont destinés à simplifier l'accès à nos services et à rendre nos clients autonomes dans la gestion de leur compte et le suivi de leurs demandes.

Depuis avril 2015, les améliorations apportées au libre-service Déménagement permettent à plus de clients d'effectuer des transactions sur le Web et par l'intermédiaire du système de réponse vocale interactive (RVI).

En 2015, nous avons conçu un libre-service permettant la création et le suivi des demandes de travaux et d'alimentation. Les clients pourront suivre leurs demandes dans l'Espace client et recevoir des communications automatisées. La promotion de ce service devrait commencer en mars 2016.

Grâce au libre-service Confirmer un paiement, ajouté en juin, les clients ayant un compteur de nouvelle génération et chez qui le service a été interrompu peuvent confirmer leur paiement et obtenir le rétablissement rapide du service.

Le libre-service Entente de paiement, aussi accessible depuis juin 2015, permet aux clients de facilement conclure une entente pour le remboursement d'un solde échu avant que leur facture suivante soit établie.

Nous accentuerons la promotion des différents libres-services, ce qui devrait réduire le nombre d'appels de clients.

**La gestion des plaintes** // La gestion efficace des plaintes constitue l'un des nombreux défis auxquels fait face une entreprise de services publics comme Hydro-Québec. On attend d'elle une réponse rapide et appropriée.

Bien que les plaintes liées au déploiement de l'infrastructure de mesurage avancée (IMA) aient augmenté, le nombre d'autres types de plaintes a diminué. Cette amélioration est en bonne partie attribuable à des activités de communication soutenue tout au long de l'année, axées sur les principales sources d'insatisfaction de nos clients.

Par exemple, nous avons expliqué à nos clients l'impact des grands froids de l'hiver 2014-2015 sur la facture d'électricité, plus particulièrement à ceux qui sont inscrits au Mode de versements égaux (MVE) et dont la consommation avait été plus élevée que par le passé. De plus, des capsules d'information produites l'hiver dernier à l'intention des représentants des services à la clientèle ont aidé ceux-ci à mieux expliquer les écarts de consommation par rapport aux années précédentes.

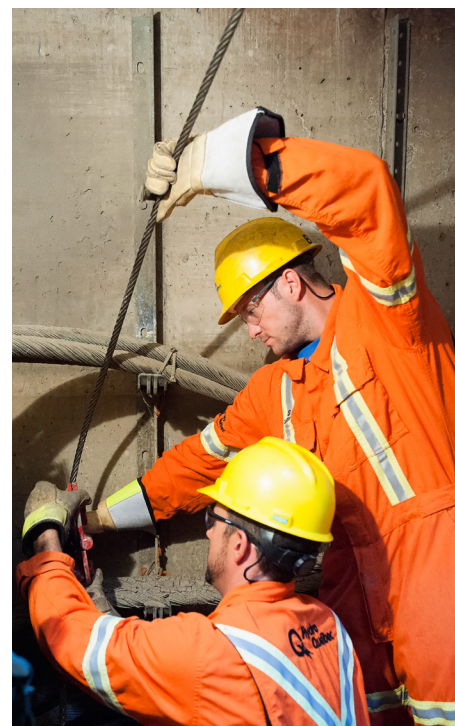
#### **Le délai de réponse téléphonique** //

Le délai de réponse téléphonique constitue un élément clé de la qualité des services à la clientèle résidentielle et commerciale.

Nous nous sommes fixé une cible précise : abaisser à 210 secondes ou moins le temps d'attente pour 80 % des appels, à l'exclusion des appels concernant le recouvrement.

#### **Les interruptions planifiées** //

Hydro-Québec informe à l'avance tous les clients touchés par une interruption de service planifiée. Ces derniers peuvent alors prendre les mesures appropriées pour limiter les impacts de l'interruption sur leurs activités. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, les clients dont les activités commerciales subiraient de trop grands impacts peuvent, dans certains cas, verser un montant forfaitaire pour que les travaux soient effectués en dehors des heures ouvrables.

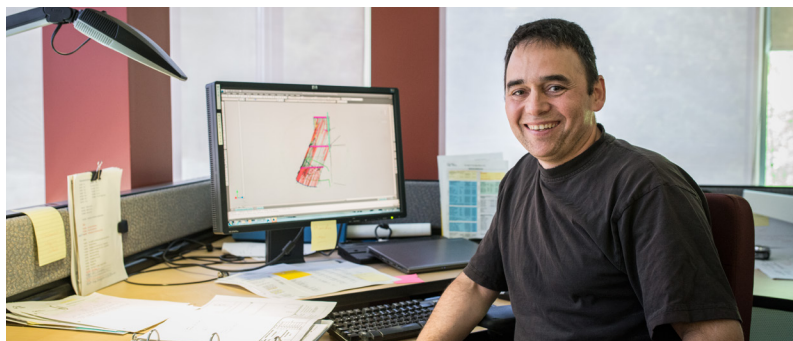


Un jointeur accompagnateur (à droite) supervise le travail d'un apprenti jointeur.

**Les ménages à faible revenu** // Les ménages à faible revenu consacrent une part importante de leur budget à leur facture d'électricité. Il est essentiel que nous les aidions à trouver des solutions qui allègent leur fardeau, en collaboration avec les associations de consommateurs. Nous leur proposons différentes solutions pour faciliter le paiement de leurs factures, y compris l'établissement de versements correspondant à leur capacité de payer. En 2015, quelque 95 000 ententes de paiement ont été conclues avec des clients à faible revenu, un nombre comparable à celui de l'an dernier.

### **UNE ORGANISATION DU TRAVAIL PLUS FLEXIBLE**

En 2015, un projet pilote novateur autorisait des représentants des services à la clientèle et au recouvrement à travailler depuis leur domicile. Il a confirmé les avantages du travail à domicile tant pour les représentants et l'entreprise que pour les clients. Cette approche améliore, entre autres, l'expérience offerte aux clients par l'augmentation de l'efficacité des représentants et de leur flexibilité dans leur travail et rehausse la continuité des affaires en cas de panne majeure.



NOUS DEVONS  
AMÉLIORER LE  
TEMPS D'ATTENTE  
D'UN CLIENT  
AU TÉLÉPHONE,  
LUI RÉPONDRE  
PLUS RAPIDEMENT  
ET LE SERVIR  
PLUS VITE.



Les installations de plus de 25 000 nouveaux clients ont été raccordées au réseau de distribution en 2015.

Nous avons en outre conçu plusieurs programmes en efficacité énergétique à l'intention des propriétaires et des gestionnaires d'immeubles à logements multiples, dont ceux qui touchent le fenêtrage et l'isolation de l'enveloppe des bâtiments, dans le but d'aider les clients à faible revenu à réduire leur consommation d'électricité. Nous offrons aussi à ces clients des produits et des équipements moins énergivores, y compris des ampoules à DEL. Jusqu'au 31 décembre 2015, un soutien financier leur était également versé pour le remplacement des vieux réfrigérateurs.

**L'efficacité énergétique** // Grâce aux efforts déployés depuis 2003 dans le cadre du Plan global en efficacité énergétique, les économies d'énergie cumulées ont atteint 8,8 TWh, soit l'équivalent de la consommation de 500 000 ménages et 10 % de plus que la cible fixée à l'origine par le gouvernement du Québec. En 2015, nous avons mis l'accent sur la poursuite de la sensibilisation de nos différentes clientèles aux avantages individuels et collectifs qui découlent de certains changements de comportement. À l'aide de trucs et de conseils, la campagne *Les bons réflexes* incite les clients à adopter des comportements écoresponsables

et à choisir des produits écoénergétiques. Avoir de bons réflexes permet de réduire la facture d'électricité en même temps que l'impact de notre consommation sur l'environnement, ce qui profite à toute la communauté et aux générations à venir.

Nous avons poursuivi la promotion de produits et d'équipements écoénergétiques, tels que des appareils d'éclairage, des fenêtres et portes-fenêtres, des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement de l'air, de même que celle des produits économeurs d'eau et des équipements pour piscines efficaces et pour maisons efficaces.

Dans le cadre de notre offre de services en gestion de l'énergie à l'intention de la clientèle industrielle, nous avons augmenté l'appui financier et accru l'accompagnement technique aux différentes étapes de la mise en place d'outils et de pratiques inspirés de la norme ISO 50001. Nous visons une hausse en continu du rendement énergétique des installations électriques des entreprises, contribuant ainsi à leur compétitivité.

Notre programme axé sur les bâtiments des clients d'affaires s'est enrichi d'un nouveau volet qui appuie la conception intégrée des bâtiments.

#### UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE

Il n'y a jamais de bon moment pour une interruption planifiée, mais nous essayons toujours de réduire au minimum la durée de l'interruption et le nombre de clients touchés. Même si les interruptions planifiées occasionnent certains inconvénients, elles contribuent largement à réduire le nombre et la fréquence des pannes en permettant l'entretien préventif et la maintenance des équipements. Respecter l'horaire des interruptions prévues est un aspect important de notre service à la clientèle.



Le soutien financier couvre maintenant une partie des surcoûts associés aux services de professionnels, soit les architectes, les techniciens en architecture, les ingénieurs en bâtiment et les spécialistes de la simulation énergétique.

De plus, notre participation au développement de codes et de normes contribue à augmenter l'efficacité des appareils et des systèmes. Tous ces efforts soutiennent la transformation des marchés.

**Les besoins en pointe** // En période de pointe hivernale, Hydro-Québec doit pouvoir compter sur toute la puissance disponible pour répondre à la demande de ses clients, qui s'avère particulièrement forte certains jours ou à certaines heures de la journée. En 2015, des moyens ont été mis en œuvre pour atteindre le niveau de puissance requis au cours des années à venir.

À la suite d'un appel d'offres public, nous avons conclu trois ententes d'une durée de 20 ans qui nous permettront d'acheter, à compter de l'hiver 2018-2019, une puissance garantie de 500 MW.

De nouvelles initiatives en gestion de la demande de puissance ont aussi été entreprises. Durant l'hiver 2014-2015, nous avons mené un projet pilote d'interruption de l'alimentation des chauffe-eau. Ce projet a permis de confirmer que de courtes interruptions en période de pointe hivernale chez nos clients résidentiels ne nuisent pas au confort de ceux-ci. D'autres aspects de ce projet devront être analysés en 2016 en vue de la participation volontaire de nos clients résidentiels à ce nouveau programme de charges résidentielles interruptibles.

Par ailleurs, un projet pilote est présentement en cours afin d'inciter la clientèle commerciale et institutionnelle à réduire sa demande de puissance en période de pointe. Au 31 décembre 2015, une cinquantaine de clients avaient accepté d'y participer. Une réduction de la demande de puissance de 30 MW est ainsi attendue à l'hiver 2015-2016. À la lumière des résultats obtenus, une nouvelle offre commerciale sera déployée l'an prochain auprès de cette clientèle de même qu'auprès de la clientèle industrielle (petite et moyenne puissance).

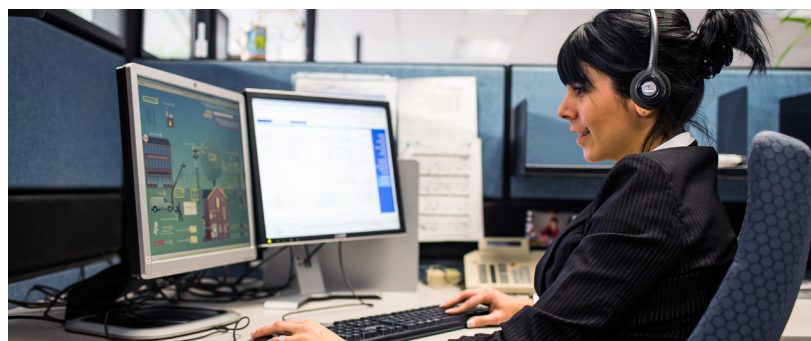
**Un échange saisonnier de puissance** // En mai 2015, notre filiale Marketing d'énergie HQ et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), qui œuvre au cœur du réseau de l'Ontario et veille à ce que l'alimentation en électricité soit suffisante pour répondre aux besoins énergétiques de la province en temps réel, ont conclu une entente visant un échange de puissance au moyen de l'une de nos interconnexions située en Outaouais. Cette entente permettra à Hydro-Québec d'obtenir de la puissance additionnelle en hiver, alors que l'Ontario aura accès aux mêmes quantités de puissance durant l'été. En tirant avantage de la complémentarité des besoins des deux provinces, nous évitons la construction de nouvelles centrales pour répondre aux pics saisonniers de la demande de puissance.



En 2015, 675 km de lignes ont été ajoutés au réseau de distribution, qui en compte maintenant 116 258.

## DES MOYENS ACCRUS

Au cours de l'été, nous avons décidé de prolonger jusqu'en 2016 le contrat de plus de 200 représentants temporaires des services à la clientèle, lequel devait se terminer à la fin de l'été. Ces employés resteront en poste en 2016 et leur départ ou leur maintien sera déterminé en fonction de la stratégie retenue en cours d'année. De plus, une flexibilité accrue des horaires de nos représentants permet à ceux-ci de répondre à un volume plus élevé de demandes aux heures de pointe du matin et de la fin de l'après-midi.





1



2



3

**1**// La centrale de la Romaine-1 est en service depuis la fin de 2015. **2**// Des employés sont à l'œuvre dans le nouveau poste Bélanger, dans l'est de Montréal. **3**// La construction de la ligne à 315 kV reliant le poste de la Romaine-1 à celui de la Romaine-2 a pris fin en 2015.

## Nos réalisations // Nos investissements

Les chantiers du complexe de la Romaine ont exigé des investissements de 940 millions de dollars en 2015. Le volume de travail sur les sites de construction des centrales du complexe a atteint 1 444 années-personnes, et 43 % des emplois étaient occupés par des travailleurs de la Côte-Nord et des communautés innues. Les contrats attribués dans la région ont totalisé 44 millions de dollars. Globalement, 1 587 millions de dollars ont été investis dans le réseau de transport de l'entreprise et 756 millions de dollars, dans ses installations de distribution.

**Des retombées importantes** // Plus de 1 000 travailleurs étaient à l'œuvre sur les chantiers du complexe hydroélectrique de la Romaine à la pointe des travaux en 2015, ce cap étant franchi pour la quatrième année de suite. Depuis le début du projet, la proportion de travailleurs provenant de la Côte-Nord est d'environ 45 %. À ce jour, les chantiers de la Romaine ont généré des contrats d'une valeur de plus de 3 milliards de dollars, dont près de 800 millions de dollars ont été attribués à des entreprises de la région.

### Les travaux au complexe de la Romaine //

La centrale de la Romaine-1 (270 MW), dont la construction de l'ensemble des ouvrages a été menée à terme avec huit mois d'avance sur l'échéancier, produit de l'électricité depuis le mois de novembre 2015. C'est une bonne nouvelle car, au Québec, la pointe de consommation a lieu en hiver étant donné que 80 % des habitations sont chauffées à l'électricité. Notons que la centrale de la Romaine-2 (640 MW) a été mise en service en 2014.

La construction de la ligne de la Romaine-1–Romaine-2, longue de 28 km, est terminée, tout comme la mise sous tension de la section à 315 kV du poste de la Romaine-1.

Au chantier de la Romaine-3 (395 MW), plusieurs grands travaux ont été achevés au cours de l'année, dont l'excavation de la centrale et des ouvrages d'aménée. L'enveloppe extérieure de la centrale a été terminée à la mi-décembre, de sorte que les équipes peuvent maintenant travailler à l'abri des intempéries.

NOS ACHATS DE BIENS ET  
DE SERVICES AU QUÉBEC  
ONT TOTALISÉ  
**2 827 M\$**  
EN 2015.

Le bétonnage de la centrale et de la prise d'eau est en cours et sera achevé en 2016. La fabrication des groupes turbines-alternateurs progresse et les premières pièces ont été livrées au chantier. En parallèle, les travaux se poursuivent au barrage en vue d'une mise en service de la centrale en 2017.

La campagne d'investigations géologiques et géotechniques au site de la Romaine-4 (245 MW) est terminée. Cette étape permet de préciser l'emplacement de chaque ouvrage. Nous avons également amorcé l'ingénierie de détail.

### Un nouveau projet de ligne à 735 kV //

Le projet de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île comprend la construction d'une nouvelle ligne à 735 kV de plus de 400 km entre le poste de la Chamouchouane, au Lac-Saint-Jean, et le futur poste Judith-Jasmin, dans Lanaudière. Il prévoit en outre la déviation d'un court tronçon d'une ligne à 735 kV existante vers le poste du Bout-de-l'Île, à Montréal. Le déboisement de l'emprise de la ligne a commencé à l'automne 2015.

Cette nouvelle ligne à 735 kV augmentera la capacité de transport d'énergie électrique vers les centres de consommation, concentrés dans le sud du Québec, et renforcera l'alimentation de la région de Montréal. Elle réduira les pertes électriques et accroîtra la souplesse d'exploitation du réseau principal à 735 kV.

Le tracé a fait l'objet de plusieurs modifications pour répondre aux principales préoccupations exprimées par le milieu. Il emprunte une emprise existante sur plus du tiers de son parcours, notamment dans les zones les plus urbanisées.

### Une modification de ligne aux abords du pont Champlain //

Afin de faciliter la construction du nouveau pont sur le Saint-Laurent, nous avons déplacé un tronçon de 1,9 km de la ligne Hertel-Viger à 315 kV. La fin des travaux a été devancée à l'été 2015, à la demande d'Infrastructure Canada. Nos équipes ont déployé des efforts considérables pour réaliser les travaux en un temps record, tout en maintenant l'alimentation du centre-ville de Montréal et en limitant les entraves à la circulation sur le pont. Au total, six pylônes ont été démantelés et huit pylônes ont été construits, dont quatre pylônes tubulaires doubles. Au nombre des nouveaux supports se trouve le plus haut pylône tubulaire du Québec.

### UN MONTAGE ACCÉLÉRÉ

La construction de la centrale de la Romaine-1 a été l'occasion d'une première, soit le montage d'un groupe turbine-alternateur en moins de douze mois alors que le délai habituel est de quatorze à seize mois. Cette performance découle directement des stratégies adoptées par nos équipes de travail. Ainsi, certaines pièces des groupes ont été préassemblées en usine. De plus, nous avons opté pour le montage simultané du stator et du rotor dans l'aire de service pendant le bétonnage du puits, et installé un pont roulant d'appoint pour accélérer les travaux. Ce pont roulant démontable sera réutilisé aux aménagements de la Romaine-3 et de la Romaine-4.



*NOUS SOMMES  
TRÈS BIEN  
POSITIONNÉS  
SUR LES MARCHÉS  
DE GROS DE L'EST  
DE L'AMÉRIQUE  
DU NORD POUR  
MISER SUR UNE  
CROISSANCE  
DE NOS VENTES  
HORS QUÉBEC.*

## **UNE SOURCE D'ÉNERGIE PROPRE ET RENOUELABLE**

**Nous avons accès à une source d'énergie propre et renouvelable, disponible en grande quantité sur notre territoire : l'eau. Les marchés voisins n'ont pas cette chance et doivent souvent recourir à des combustibles fossiles – gaz naturel, charbon et mazout – pour produire leur électricité.**



Plusieurs actions destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont en cours dans les marchés voisins. En 2015, trois États de la Nouvelle-Angleterre ont lancé un appel de propositions pour de l'énergie propre et de nouvelles lignes de transport d'énergie électrique. Ces initiatives témoignent d'un changement de perception des territoires du nord-est de l'Amérique du Nord : de plus en plus, ils reconnaissent que notre énergie est fiable et qu'elle produit moins de GES que la plupart des autres sources d'énergie.

Hydro-Québec fournit déjà 10 % de l'électricité consommée en Nouvelle-Angleterre, région qui constitue l'un de nos plus importants marchés d'exportation depuis près de 40 ans. Parmi les marchés hors Québec que nous desservons, la Nouvelle-Angleterre est celui qui affiche les prix d'électricité les plus élevés. La région cherche aussi à obtenir davantage d'énergie propre sur le marché de gros. Augmenter notre capacité d'exportation vers ce marché nous permettra de valoriser notre production.

Dans ce contexte, Hydro-Québec a travaillé étroitement avec Eversource Energy, un important distributeur d'électricité de la Nouvelle-Angleterre, pour répondre à un appel de propositions. Nos deux organisations collaborent au projet Northern Pass Transmission visant la mise en place d'une nouvelle interconnexion entre le poste des Cantons, en Estrie, et un poste situé dans le sud du New Hampshire.

## **LES 50 ANS D'UNE GRANDE PREMIÈRE MONDIALE**

Cette année marque le 50<sup>e</sup> anniversaire d'une grande première mondiale qui a repoussé les limites du transport de l'électricité : la mise en service de la toute première ligne à 735 kV en vue de relier le complexe Manic-Outardes aux régions de Québec et de Montréal. Grâce à l'inventivité de Jean-Jacques Archambault – jeune ingénieur d'Hydro-Québec – et de ses collaborateurs, il devenait possible de transporter plus d'électricité sur de plus longues distances. Cette innovation contribuera, quelques années plus tard, au développement hydroélectrique de la région de la Baie-James et à la mise en place, au Québec, d'un parc de production dont l'énergie est aujourd'hui à plus de 99 % de source propre et renouvelable. Si les Québécois profitent en ce moment des plus bas tarifs résidentiels d'Amérique du Nord, c'est à ces avancées qu'ils le doivent. L'aventure se poursuit avec la réalisation prochaine du projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île. Cette ligne de plus de 400 km se substituera avantageusement aux renforcements prévus à l'origine, au sud du réseau, pour l'intégration de la production du complexe de la Romaine.

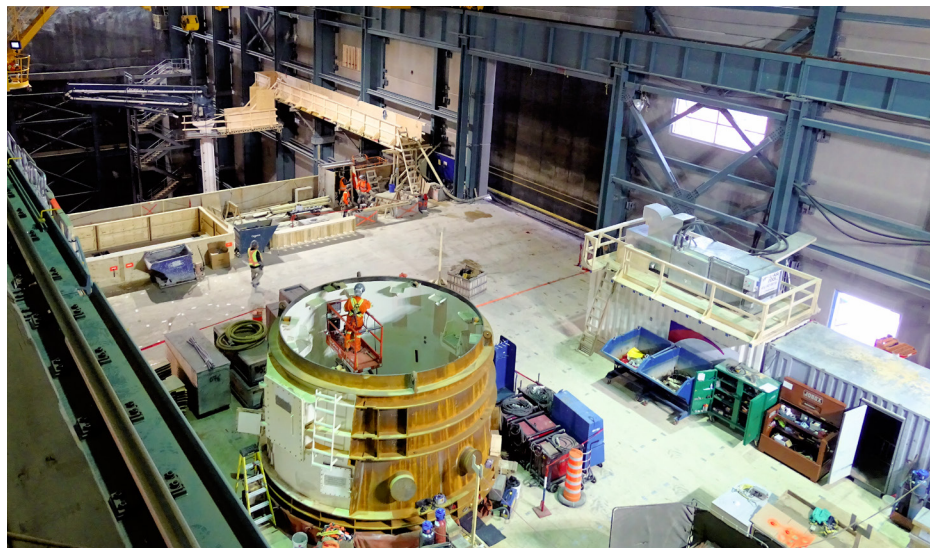


### La reconstruction du poste De Lorimier //

En réponse aux besoins liés à la croissance de la demande et à la pérennité des installations dans la partie est du centre-ville de Montréal, nous reconstruisons le poste De Lorimier sur le terrain occupé par le poste actuel. Deux lignes souterraines à 315 kV d'environ 7 km chacune, en direction du poste Viger, seront également mises en place. L'exiguïté des lieux et le milieu bâti environnant nous ont amenés à concevoir un poste sur quatre étages, dont deux sont situés sous terre.

**Dans le Nord-du-Québec //** Mis en service en novembre 2015, le nouveau poste de Waswanipi est en mesure de suivre la croissance de la demande de la communauté crie de Waswanipi et des environs. Au plus fort du chantier, les Cris représentaient 22 % des travailleurs affectés à ce projet. Au nord du 55<sup>e</sup> parallèle, la construction de la centrale thermique d'Akulivik est également terminée. D'une puissance de 2 019 kW, cette installation répondra à la demande de la communauté inuite d'Akulivik, en augmentation depuis quelques années.

**Dans la région de Montréal //** Nous avons poursuivi les travaux destinés à répondre aux besoins de croissance et de maintien de la qualité du service du nord-est de la région métropolitaine de Montréal. En particulier, les mises en service de la ligne à 315 kV de la Mauricie-Lanaudière et de la ligne à 120 kV Pierre-Le Gardeur-Saint-Sulpice permettent de faire face à l'augmentation de la demande et de préserver la fiabilité du réseau dans Lanaudière.



L'aire de service de la centrale de la Romaine-3 en cours d'aménagement.

### Des réalisations un peu partout au Québec //

Des actions de renforcement du réseau ont eu lieu dans la région de la Capitale-Nationale (poste Duchesnay) et en Abitibi-Témiscamingue (poste de Figuery). Plus au nord, à la Baie-James, nous avons remplacé un compensateur statique au poste Albanel afin d'assurer la pérennité des équipements de contrôle de tension sur le réseau.

### Le raccordement des parcs éoliens //

En cours d'année, la production de plusieurs parcs éoliens, dont ceux de Frampton, dans la Chaudière-Appalaches, et de Témiscouata II, dans le Bas-Saint-Laurent, a été intégrée au réseau. La longueur des lignes nécessaires à ces raccordements varie de 0,2 à 5,0 km. Nous allons aussi construire prochainement la ligne de raccordement à 230 kV du parc éolien Mesji'g Ugiu's'n (Rivière-Nouvelle), en Gaspésie.

### La pérennisation et l'optimisation des ouvrages de production //

Les aménagements hydroélectriques sont conçus pour maintenir leur production pendant des décennies, voire au-delà de 100 ans dans certains cas. Ils pourront ainsi fournir une énergie propre aux générations à venir.

Hydro-Québec investit des sommes importantes pour assurer la pérennité des installations et optimiser leur performance. Des équipes spécialisées évaluent en permanence l'état et la performance des équipements afin de déterminer la nature et la priorité des interventions. En 2015, près de 300 millions de dollars ont été consacrés à la réfection et au rééquipement des centrales, dont des projets majeurs aux centrales de Beauharnois, des Rapides-des-Quinze, des Cèdres, de Rapide-2 et de Rapide-7.

## NOS ACQUISITIONS DE BIENS ET DE SERVICES

Au cours des prochaines années, nous aurons besoin de deux fois plus d'acier de pylône que dernièrement, car nous réaliserons certains grands projets. En 2015, nous avons donc lancé deux appels de propositions totalisant 65 millions de dollars. Résultat : trois entreprises québécoises se partageront des contrats d'une valeur totale de 55 millions de dollars. L'analyse des propositions reçues montre qu'inviter des fournisseurs d'autres pays en plus des entreprises québécoises s'est traduit par une baisse des prix de l'ordre de 20 %. Dans l'attribution des contrats, nous recherchons un juste équilibre entre les retombées économiques de nos achats au Québec et le prix payé, puisque nos achats ont un impact sur les tarifs d'électricité. En 2015, nos acquisitions de biens et de services ont atteint 3 milliards de dollars, dont 93 % ont été versés à des fournisseurs du Québec.



GRÂCE À NOS  
63 CENTRALES  
HYDROÉLECTRIQUES,  
NOUS PRODUISONS  
UNE ÉLECTRICITÉ  
QUI EST À PLUS DE  
99 % PROPRE  
ET RENOUVELABLE.



À la centrale de la Romaine-3, l'utilisation de panneaux préfabriqués permet d'accélérer les travaux et de réduire les coûts.

Au moment de réhabiliter les centrales hydroélectriques, nous augmentons leur puissance installée ou leur rendement lorsque c'est possible. Par exemple, à la pointe de l'hiver 2014-2015, quelque 36 MW additionnels ont été fournis par les nouvelles turbines installées en 2014 aux centrales de Rapide-2, de Rapide-7 et Jean-Lesage.

#### **La gestion des actifs en transport //**

Le réseau de transport est de plus en plus sollicité et certains équipements arrivent à la fin de leur vie utile. Maintenir la fiabilité et la pérennité du réseau, à court et à long terme, est une activité de plus en plus complexe.

Hydro-Québec continue d'améliorer son modèle de gestion des actifs qui s'inspire des meilleures pratiques du domaine et qui consiste, en bref, à arrimer ses stratégies en matière de maintenance et de pérennité.

#### **DES CENTRALES QUI VIEILLISSENT BIEN**

Nous avons fêté des anniversaires importants en 2015, soit les 75 ans de la centrale de La Tuque (294 MW) et les 50 ans de la centrale Jean-Lesage (1 229 MW). De type au fil de l'eau, la centrale de La Tuque est la deuxième centrale en importance sur le Saint-Maurice. Terminée en 2015, la réhabilitation complète de la centrale, en trois étapes distinctes, a permis d'ajouter 60 MW de puissance et de moderniser l'évacuateur de crues. Établie sur la rivière Manicouagan, la centrale Manic-2 a été renommée centrale Jean-Lesage en 2010 à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'élection de l'« équipe du tonnerre » de Jean Lesage. Elle a été la première centrale du complexe Manic-Outardes à produire de l'électricité, en 1965. Neuvième centrale au titre de la puissance installée au Québec, elle produit 214 MW de plus qu'au moment de sa mise en service grâce aux améliorations apportées au fil des ans.



Nous entendons ainsi maintenir la fiabilité au moindre coût, en maîtrisant les risques de défaillance. Cette approche intégrée nous permet de mieux cibler nos interventions sur le réseau. Ainsi, dans le cadre de notre stratégie de pérennisation, nous entendons renouveler graduellement nos infrastructures (pour réduire au minimum l'impact sur les tarifs), selon une séquence de priorité prédéterminée. Notre stratégie de maintenance et le budget nécessaire seront donc établis en conséquence.

Selon un balisage effectué par l'Association canadienne de l'électricité (ACÉ), la performance du réseau de transport d'Hydro-Québec en matière de fiabilité et de coût est meilleure que la performance moyenne des réseaux canadiens, ce qui témoigne de la qualité de notre modèle de gestion des actifs.

#### La sécurité aux abords de nos installations //

Les aménagements hydroélectriques présentent des risques pour le public. Hydro-Québec tient à bien informer et à sensibiliser le public au regard de ces dangers. Par exemple, en plus de mesures physiques de protection comme des bouées d'avertissement, nous utilisons des stroboscopes ou des feux à éclats ainsi que des panneaux d'avertissement et d'interdiction pour éloigner les plaisanciers de nos installations de production.

**Le suivi environnemental //** En 2015, quelque 25 études de suivi environnemental ont porté sur sept de nos aménagements hydroélectriques. Après cinq ans de suivi du complexe de l'Eastmain-Sarcelle-Rupert, nos équipes concluent que les populations de poissons de la rivière Rupert se portent bien. Ce complexe intègre un régime de débits réservés écologiques qui préserve l'habitat des poissons : davantage d'eau est relâchée au printemps, moins en été, un peu plus à l'automne et moins en hiver,

de façon à refléter les fluctuations naturelles de la rivière. Jumelée aux seuils qui ont été aménagés dans le cours d'eau, cette mesure environnementale atteint ses objectifs.

#### La collaboration avec les autochtones //

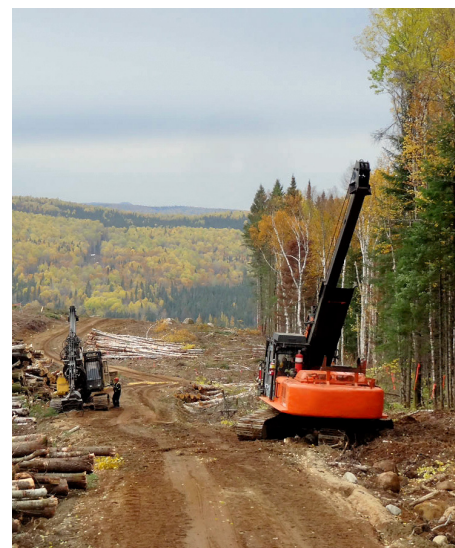
Nous fêtons cette année le 40<sup>e</sup> anniversaire de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (CBJNQ), une entente qui a changé le cours de l'histoire pour les communautés criées et inuites, mais aussi pour Hydro-Québec. La CBJNQ a permis la réalisation des phases 1 et 2 du complexe La Grande ainsi que la construction des lignes qui transportent l'énergie vers les centres de consommation situés plus au sud.

Dans le cadre de nos projets, nous concluons des ententes afin que les communautés autochtones participent activement à la construction des ouvrages, contribuent aux programmes de suivi environnemental et profitent d'importantes retombées économiques.

À l'occasion de la réalisation du complexe de l'Eastmain-Sarcelle-Rupert, une étroite collaboration a été développée avec les Cris dans le cadre institué par la Société Niskamoon. Ainsi, les Cris touchés par le développement hydroélectrique peuvent mieux s'adapter aux changements qui surviennent dans leur milieu.

#### L'optimisation des technologies de l'information et des communications //

En octobre 2015, la création de la vice-présidence – Technologies de l'information et des communications a réuni l'ensemble des activités en informatique et en télécommunications d'Hydro-Québec. Ce regroupement améliorera la qualité des services associés à ces fonctions stratégiques de l'entreprise et optimisera l'utilisation des ressources concernées.



Des travaux de déboisement se déroulent dans le cadre du projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île.

#### Des réseaux stratégiques //

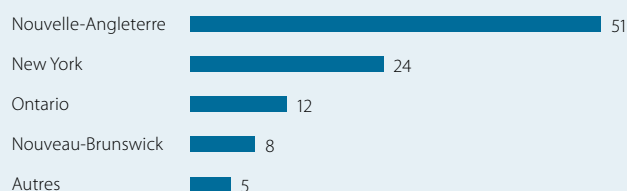
Hydro-Québec mise sur son propre réseau de télécommunications pour gérer, surveiller et commander ses installations de production, de transport et de distribution d'électricité. Ce réseau assure notamment une exploitation fiable et sécuritaire des automatismes et des systèmes de protection et de contrôle. En plus de faire appel à la fibre optique et aux liaisons hertziennes, l'entreprise emploie un réseau de radiocommunication mobile à l'échelle du Québec pour faciliter les activités sur le terrain et assurer la sécurité des travailleurs. En outre, un nouveau réseau de télécommunications sans fil a été mis en place pour la communication avec les compteurs de nouvelle génération de l'infrastructure de mesurage avancée (IMA).

## LA VENTE D'UNE ÉNERGIE PROPRE ET RENOUVELABLE

Bien que notre mission première soit de produire de l'électricité pour approvisionner le marché québécois, nous commercialisons depuis une bonne quinzaine d'années notre hydroélectricité sur les marchés de gros hors Québec. Cette année, plus de 70 % de l'énergie vendue hors Québec était destinée aux États de la Nouvelle-Angleterre et de New York et 20 %, à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick. Des volumes moins importants ont fait l'objet de transactions avec les marchés de la PJM Interconnection (qui regroupe les entreprises d'électricité de treize États de l'est des États-Unis ainsi que du district de Columbia) et du Midwest américain.

### VENTES HORS QUÉBEC EN 2015

#### EN POURCENTAGE





1



2



3

**1//** Une équipe de monteurs en transport se déploie dans une emprise. **2//** Deux employés travaillent à la planification des travaux de réfection de la centrale de Beauharnois. **3//** Une conseillère en prévention visite un poste de distribution.

## Nos employés // Notre relève

Pour relever les défis qui se présentent dans tous les secteurs d'activité et atteindre nos objectifs de performance, nous avons besoin de l'engagement de tous nos employés. Nous veillons à maintenir un milieu de travail stimulant et centré sur des cibles précises auxquelles notre personnel peut adhérer, tout en appliquant les meilleures pratiques de gestion qui soient.

### L'engagement de nos employés //

L'engagement de nos employés est essentiel à notre réussite, car un employé engagé est prêt à se dépasser et s'adapte plus facilement au changement. C'est pourquoi nous réalisons annuellement un sondage appelé *Écoute du personnel*.

En 2015, nous avons envoyé à chaque employé un questionnaire destiné à mesurer son engagement. Quelque 12 940 personnes ont transmis leurs réponses, pour un indice global d'engagement de 67 %, en hausse par rapport à l'année précédente (62 %). Les résultats de ce sondage indiquent les actions à cibler pour stimuler la contribution des employés à la performance de l'entreprise et assurer le maintien d'un climat de travail sain et sécuritaire.

### Le développement de nos employés //

Hydro-Québec a consacré 3 % de sa masse salariale au développement des ressources humaines. Un effort particulier a été consacré au déploiement de la sixième édition du *Code de sécurité des travaux* auprès de 13 649 employés de métier, des techniciens et des entrepreneurs.

**Un employeur sollicité //** Hydro-Québec est un employeur qui attire les travailleurs, comme en témoigne le volume élevé de *curriculum vitæ* que nous recevons chaque année. Il demeure malgré tout difficile de recruter des candidats pour certains emplois de haute technologie ou en région éloignée. Les moyens d'action mis de

L'INDICE GLOBAL  
D'ENGAGEMENT A ATTEINT

67 %

EN 2015.

l'avant comprennent la création d'une banque de candidatures pour certains emplois (dont ceux d'analyste en soutien informatique et de concepteur en développement informatique) ainsi que le réseautage avec des organismes professionnels (soit l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et l'Ordre des ingénieurs du Québec).

**Notre savoir-faire //** En vue de renouveler les savoir-faire jugés essentiels à la bonne conduite de nos activités, nous diversifions les moyens de développement professionnel, notamment en intégrant des applications interactives, de l'autoformation, du compagnonnage structuré et la cartographie des connaissances. Les formations sont habituellement données à proximité des lieux de travail et sont adaptées aux besoins critiques des opérations. L'intégration progressive d'outils technologiques et d'évaluations contribue à l'efficacité des formations.

### L'intégration de nos nouveaux employés //

L'entreprise doit pourvoir de nombreux postes spécialisés. La stratégie de développement des compétences mise en place à cette fin préconise l'apprentissage et l'habilitation par l'action. L'accompagnement des nouveaux employés sur le terrain par des employés expérimentés et reconnus dans leur domaine d'activité a pour effet d'accélérer la formation et d'uniformiser l'application des normes et des méthodes. Les apprenants effectuent ainsi une grande diversité de tâches dans un environnement de travail réel. Cette stratégie permet en outre des économies appréciables de temps et d'argent en réduisant de façon considérable le temps de formation.

Intelec est un programme d'intégration conçu pour les électriciens d'appareillage en transport. D'une durée de neuf jours, il fournit aux nouveaux employés les connaissances de base relatives aux tâches qu'ils auront à effectuer. Cette année, 76 % des électriciens ayant jusqu'à cinq ans d'expérience ont reçu ce complément de formation. Dorénavant, tous les électriciens d'appareillage en transport qui arrivent en poste suivront cette formation.

**La relève en gestion //** Plusieurs gestionnaires ont pris leur retraite au cours des dernières années et d'autres emboîteront le pas dans un avenir rapproché. Pour atténuer l'impact de ces départs, l'entreprise déploie annuellement un processus de relève afin de constituer et de développer des bassins de remplacement.

### LE PORTRAIT DE NOTRE EFFICACITÉ

Nos employés sont répartis dans près de 150 établissements partout au Québec. Au 31 décembre 2015, notre effectif comptait 19 794 personnes, soit 17 475 permanentes et 2 319 temporaires. De ce nombre, 14 045 sont des hommes et 5 749, des femmes. Dans un contexte de nombreux départs à la retraite, nous prenons les mesures nécessaires pour préserver et renouveler les savoir-faire jugés essentiels, et ce, dans tous les métiers.

### NOMBRE D'EMPLOYÉS

AU 31 DÉCEMBRE

2015

19 794

2014

20 043



1



2



3

**1//** Un technicien valide les paramètres de l'empileuse automatisée qui fabrique des batteries lithium-ion de grand format. **2//** Le robot LineScout est à l'œuvre sur une ligne de transport à haute tension. **3//** Des chercheurs mènent des travaux pour le développement d'outils de pronostic pour les équipements électriques.

## Nos innovations // Nos partenariats

En plus d'innover pour optimiser les systèmes électriques, l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ) développe des technologies de pointe et de nouveaux axes d'innovation qui auront pour effet d'ouvrir de nouveaux marchés pour l'entreprise et de créer de la richesse pour le Québec. Déjà considéré comme un chef de file dans le domaine des matériaux de batteries destinés aux véhicules électriques et au stockage de grande capacité, l'IREQ cherche à consolider cette position et à stimuler la croissance de ce secteur d'activité en faisant appel à des partenariats commerciaux et à la création d'entreprises pour mettre en marché les technologies qu'il développe.

### Un prototype de système de stockage d'énergie //

En quelques mois seulement, Technologies Esstalion, une coentreprise d'Hydro-Québec et de Sony (Japon), a mis au point le prototype d'un système de stockage d'énergie de grande capacité. D'une puissance de 12 MW, il peut accumuler 12 MWh d'énergie, soit l'équivalent de la consommation moyenne de 550 maisons québécoises durant une heure. En plus de répondre à une partie de la demande d'électricité durant les pointes de consommation, ce système pourrait faciliter l'intégration d'énergies renouvelables aux réseaux électriques, ce que cherchent à faire de nombreux fournisseurs d'électricité dans le monde. Des tests en cours permettront d'analyser les performances du système de stockage sur le réseau, notamment en ce qui concerne les cycles de charge-décharge et la capacité d'intégration de puissance et d'énergie.

**Un pôle d'innovation //** À titre de pôle d'innovation de calibre mondial dans les matériaux de batteries pour les véhicules électriques et le stockage en réseau, l'IREQ est partenaire de nombreux acteurs internationaux du secteur, dont Sony (Japon), Arkema (France), BASF (Allemagne) et le DOE (États-Unis). Ses travaux sur les matériaux avancés, notamment pour les batteries au lithium-ion, ont donné lieu à 30 licences actives et à 848 brevets au cours des dernières années.

UN SYSTÈME DE STOCKAGE  
D'ÉNERGIE MIS AU POINT  
PAR TECHNOLOGIES ESSTALION  
PEUT ACCUMULER

1,2 MWh  
D'ÉNERGIE.

### Les prochaines générations de

**batteries //** Misant sur sa notoriété, ses acquis et son important patrimoine de propriété intellectuelle, et s'appuyant sur ses solides expertises et ses installations uniques, l'IREQ cible plusieurs axes de recherche pour repousser toujours plus loin les limites de la science et de la technologie.

Avec de nombreux partenaires internationaux de premier plan comme la société espagnole CIC Energigune, l'Institute of Bioengineering and Nanotechnology de Singapour, ainsi qu'Arkema et que CEA Tech en France, l'IREQ s'intéresse à une technologie de batteries solides pour la fabrication à faible coût de batteries sécuritaires et performantes pour les véhicules électriques, aux nanotubes de silicates pour accroître la capacité de stockage des batteries rechargeables des véhicules électriques et des appareils électroniques, ainsi qu'aux électrolytes pour accroître la durée de vie des batteries.

Par ces travaux de pointe, l'IREQ devient un acteur incontournable du domaine des batteries et attire au Québec des partenaires de recherche de premier plan dans ce domaine pour développer à la fois des installations et des technologies d'avenir.

**Une R-D dynamique et collaborative //** L'IREQ collabore avec des acteurs clés de la recherche et de l'industrie mondiale de l'électricité et porte le savoir-faire du Québec partout dans le monde.

Le fabricant allemand d'éoliennes Enercon s'est joint à l'IREQ pour réaliser un projet de modélisation précise et en temps réel d'éoliennes avancées. C'est la première fois qu'Enercon conclut ce type d'entente avec un fournisseur d'électricité. Cette collaboration améliorera nos connaissances sur les éoliennes et sur les façons de les intégrer au réseau.

La participation du China Electric Power Research Institute (Chine) au perfectionnement du simulateur de réseau Hypersim développé à l'IREQ permet d'en accélérer la mise au point et de répartir les risques et les coûts associés.

Un partenariat de premier plan avec National Grid Electricity Transmission (Grande-Bretagne) porte sur le développement du robot LineScout de l'IREQ qui sert à inspecter les lignes de transport à haute tension. National Grid a acquis un LineScout supplémentaire en 2015 et participera au développement d'un capteur à rayons X aux fins de l'évaluation de l'état de corrosion à l'intérieur des câbles, évitant ainsi les opérations complexes et risquées de prises d'échantillons.

### UN OUTIL HAUTEMENT PERFORMANT

Hydro-Québec consacre d'importants efforts à l'amélioration de la qualité et de la continuité de ses services. L'entreprise a fait du renforcement global de son réseau une de ses priorités stratégiques afin de réduire au minimum la fréquence et la durée des interruptions de service. C'est dans ce contexte que MILE (Maintenance intelligente des lignes électriques), un système qui tire avantage de l'évolution des technologies de mesure et d'information, a été conçu et mis à contribution. Il permet de localiser les défauts avec une grande précision avant qu'une panne survienne et sert à en déterminer la cause probable (contact avec la végétation, bris d'un équipement, galop des conducteurs, etc.). Ainsi, l'outil MILE a identifié la cause et l'endroit précis de pannes survenues à répétition dans une station de ski en 2015. MILE : Un outil évolué pour la maintenance qui améliore le service à la clientèle.



*NOUS DEVONS  
MISER SUR  
L'INNOVATION  
POUR TROUVER  
DE NOUVEAUX  
CRÉNEAUX  
ET EN EXPLOITER  
LE PLEIN POTENTIEL  
COMMERCIAL.*

## UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR

L'énergie propre produite par Hydro-Québec joue un rôle clé dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de plusieurs secteurs d'activité, dont celui du transport terrestre, qui constitue une source majeure de ces émissions.

Hydro-Québec a lancé en 2012 le Circuit électrique, le plus important réseau de recharge public du Québec. Le Circuit électrique regroupe 130 partenaires et compte 577 bornes de recharge, dont 548 bornes à 240 V et 29 bornes de recharge rapide dans 16 des 17 régions administratives du Québec. En octobre 2015, le Circuit électrique a lancé un troisième appel d'offres visant l'achat de bornes de recharge à 240 V.

Hydro-Québec a offert un soutien technique à la Ville de Montréal ainsi qu'à Taxelco, qui a lancé en novembre les taxis électriques Téo. L'appui à Taxelco s'est manifesté notamment par la fourniture de bornes de recharge rapides réservées à ce premier parc de taxis entièrement électriques du Canada.

Pour informer le public des nombreux avantages des véhicules électriques sur les plans des coûts, de l'environnement et de la santé publique, le Circuit électrique participe régulièrement à des événements grand public, notamment Branchez-Vous, les Rendez-vous branchés d'Équiterre, les Expo-sciences, le Regroupement des amateurs de véhicules électriques (RAVÉ), les salons de l'auto de Montréal, de Québec et de Rimouski ainsi que les festivals de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu et de Gatineau.



Le Circuit électrique a connu une année exceptionnelle avec 46 465 recharges effectuées à ses bornes au cours de 2015, ce qui lui permet de consolider sa position de chef de file parmi les réseaux de bornes de recharge publiques d'Amérique du Nord.

## UNE FILIALE EN ROBOTIQUE

MIR Innovation est une nouvelle filiale d'Hydro-Québec consacrée principalement à la commercialisation des expertises et des technologies robotiques servant à l'inspection et à la maintenance des installations de production et de transport. Les innovations en robotique issues de l'IREQ au fil des ans ont fait la preuve de leur qualité, de leur performance et de leur pertinence au sein d'Hydro-Québec et d'autres entreprises d'électricité. L'intérêt de l'industrie s'est concrétisé par diverses ententes de partenariat et des licences qui sont la source de revenus notables. Hydro-Québec mobilise ses savoirs et ses expertises pour développer de nouveaux marchés.





Technologies Esstalion est une coentreprise d'Hydro-Québec et de Sony (Japon) qui a mis au point un système de stockage de grande capacité capable d'accumuler 1,2 MWh d'énergie.

### La présence en milieu universitaire //

Six projets de chaires universitaires ont été approuvés en 2015 par le Comité des chaires d'Hydro-Québec et sont actuellement en attente de la confirmation d'un financement par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. Ils couvrent les réseaux intelligents (Polytechnique), les phytotechnologies (Montréal), la cybersécurité (Concordia), la valorisation de l'information hydrométéorologique (Sherbrooke), la sécurité et la stabilité des réseaux électriques (ÉTS) et la gestion des actifs (UQTR).

La contribution totale d'Hydro-Québec à l'appui de la recherche au sein des universités québécoises, qui s'élevait à 6,1 millions de dollars en 2015, a permis de développer des connaissances scientifiques, de même que du personnel hautement qualifié.

### Des solutions technologiques de pointe //

L'IREQ développe des solutions technologiques de pointe pour soutenir les activités de l'entreprise et créer de nouvelles possibilités de croissance.

Grâce à la méthode intégrée de diagnostic des alternateurs (MIDA), nous pouvons classer les alternateurs des centrales en fonction de leur état de dégradation et mieux planifier leur maintenance. Ainsi, les turbines restent plus longtemps en fonction et produisent davantage. La technologie MIDA a été transférée sous licence à la société russe Irkutskenergo, qui verse des redevances à Hydro-Québec et fait rayonner son expertise dans le monde.

À l'aide de notre outil de prédiction de la dégradation et de diagnostic intégré des turbines (PréDDIT), nous avons mesuré les contraintes exercées sur deux turbines de la centrale de Beauharnois en 2013-2014 et sur une turbine de la centrale Bersimis-2 en 2015.

Les résultats ont indiqué qu'afin de réduire les risques d'endommagement, il fallait modifier les procédures de démarrage de seize groupes de la centrale de Beauharnois et de deux groupes de la centrale Jean-Lesage, et qu'il faudra bientôt faire de même pour trois groupes de la centrale Bersimis-2. PréDDIT a aussi fourni une meilleure compréhension des causes ayant mené à la fissuration récurrente des aubes de trois turbines de la centrale Bersimis-2. En améliorant le mode d'exploitation et les méthodes de réparation de ces groupes, nous prolongeons de plusieurs années leur vie utile, au bénéfice d'un meilleur coût de production.

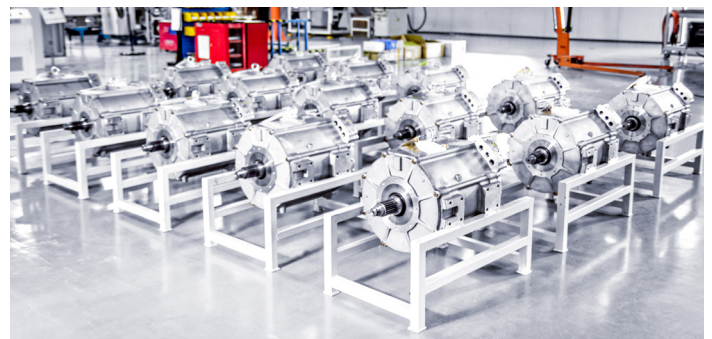
Au début de 2015, dans le cadre d'un projet pilote, nous avons mis en service un système de commande de tension innovant dans un poste de notre réseau de transport. Ces essais vont permettre de déployer le système dans onze installations de ce réseau au coût unitaire d'environ 15 000 \$, ce qui a évité l'ajout d'un compensateur statique d'une valeur de 80 millions de dollars.

Une réduction sensible de l'appel de puissance en période de pointe peut résulter d'une modulation plus fine des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement de l'air des bâtiments. Un projet pilote mené au début de 2015 dans cinq immeubles d'Hydro-Québec a conclu à un potentiel de réduction de 15 MW pour l'ensemble du parc immobilier de l'entreprise. Ce programme sera étendu à d'autres bâtiments d'Hydro-Québec et à ceux de clients commerciaux et institutionnels au cours de l'hiver 2015-2016. Il pourrait en résulter un effacement de 30 MW à la pointe.

### UN PARTENARIAT DE CLASSE INTERNATIONALE

TM4, une filiale en propriété exclusive d'Hydro-Québec, est partenaire dans une coentreprise réunissant les sociétés françaises Peugeot Citroën et Exagon Motor, Hydro-Québec et le gouvernement du Québec. Elle aura pour rôle de développer la motorisation électrique pour un nouveau groupe motopropulseur à haute performance et à haut rendement énergétique actuellement en avant-projet.

Ce système à la fine pointe de la technologie sera une évolution de la série TM4 MOTIVE conçue spécifiquement pour les véhicules électriques. Ce nouveau groupe motopropulseur sera conçu et fabriqué dans les installations de TM4 à Boucherville.



## Notre appui aux communautés // Notre présence internationale

Les investissements communautaires de l'entreprise appuient une foule d'activités communautaires partout au Québec, dont des projets d'intérêt collectif dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) et des activités soutenues par la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, ou prennent la forme de dons et de commandites versés à des organismes qui participent activement à la vie culturelle, sociale et économique du Québec.

### Des initiatives locales ou régionales //

Dans le cadre d'un projet de ligne ou de poste de transport d'électricité, notre Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) offre aux municipalités qui accueillent nos équipements des sommes destinées à des initiatives locales ou régionales touchant l'environnement, les infrastructures municipales, communautaires ou de loisir ou le développement des communautés.

En 2015, ce programme a soutenu 16 initiatives d'une valeur totale de 1,6 million de dollars. Ainsi, Hydro-Québec a octroyé près de 60 000 \$ à la municipalité de Causapscal, en Gaspésie, pour l'aménagement d'aires de repos, la remise à neuf de terrains de sports et l'installation de modules de jeux au parc de la Pointe. Cette somme a été versée dans le cadre de la construction de la ligne de raccordement à 120 kV du parc éolien Vents du Kempt. Dans le cas de la nouvelle ligne à 230 kV de Saint-Césaire-Bedford, Hydro-Québec a remis 154 000 \$ à la municipalité de Saint-Césaire pour la construction d'un puits municipal. Depuis sa création en 1985, le PMVI a contribué à hauteur de 123 millions de dollars à la réalisation de 1 242 initiatives partout au Québec.

La campagne Centraide 2015 des employés et des retraités d'Hydro-Québec a permis de réunir 5 080 207 \$.

2015

5 080 207 \$

+24,3 %

2014

4 087 610 \$

Pour sa part, la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement a accordé cette année 964 485 \$ à divers organismes et a ainsi participé au financement de seize initiatives visant la protection, la conservation, la mise en valeur de l'environnement et la sensibilisation à des enjeux environnementaux locaux dans neuf régions administratives du Québec. Par exemple, grâce à un don privé et à un important montage financier regroupant plusieurs partenaires, dont la Fondation, le Centre de la nature du mont Saint-Hilaire a pu protéger à perpétuité le plus grand milieu humide de la MRC de La Vallée-du-Richelieu. L'acquisition aux fins de conservation de cette propriété de 132 hectares, située au cœur de la tourbière de Saint-Denis-sur-Richelieu, contribuera à freiner les pressions exercées par les activités humaines sur ce type de milieu. Pour plus d'information sur les activités de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement : [www.hydroquebec.com/fondation-environnement](http://www.hydroquebec.com/fondation-environnement).

Pour plus d'information sur les activités d'Hydro-Québec en développement durable : [www.hydroquebec.com/developpement-durable](http://www.hydroquebec.com/developpement-durable).

**Nos dons et commandites //** Hydro-Québec participe activement à la vie sociale et culturelle des Québécois. Elle soutient diverses activités axées sur l'aide sociohumanitaire, l'éducation et la santé. L'entreprise est également associée à des événements à caractère culturel, environnemental, socio-économique, scientifique et sportif. Nous sommes fiers d'appuyer une grande variété d'organismes, dont l'Orchestre symphonique de L'Estuaire, l'Université de Sherbrooke, la Fondation du D' Julien, les Jeux du Québec, les Expo-sciences dans plusieurs régions du Québec et le Centre Marie-Chapdelaine. Au total, près de 1000 organismes ont reçu une aide totalisant 16,8 millions de dollars en 2015. Pour plus d'information : [www.hydroquebec.com/dons-commandites](http://www.hydroquebec.com/dons-commandites).

### UNE PRÉSENCE ACTIVE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Hydro-Québec continue d'œuvrer au sein du Partenariat mondial pour l'électricité durable, dont il est l'un des membres fondateurs (1992). Cet organisme international, géré depuis un secrétariat général établi à Montréal, regroupe de grandes sociétés d'électricité de l'Europe, de l'Asie et des Amériques. Il encourage l'exploitation d'énergies durables dans les pays en développement à l'échelle mondiale. En mai 2017, Hydro-Québec sera l'hôte du 26<sup>e</sup> sommet du Partenariat mondial pour l'électricité durable, sous le thème *L'électricité comme outil de réduction de l'empreinte carbone*. L'entreprise est aussi active au sein d'organismes internationaux comme le Conseil mondial de l'énergie (CME) et l'Association internationale pour l'hydroélectricité (AIH).



L'analyse par la Direction doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés d'Hydro-Québec et les notes afférentes. Signalons que le 1<sup>er</sup> janvier 2015, Hydro-Québec a adopté les principes comptables généralement reconnus des États-Unis comme référentiel en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, et que les données comparatives de 2014 ont été retraitées conformément à ce nouveau référentiel. Par ailleurs, les états financiers consolidés tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie relatives au transport et à la distribution de l'électricité.

Sauf indication contraire, l'information financière présentée ci-après et les sommes inscrites dans les tableaux sont exprimées en dollars canadiens.

Hydro-Québec tient à rappeler que cette analyse, et principalement la section Perspectives, contient des énoncés basés sur des estimations et sur des hypothèses concernant ses résultats futurs et le cours des événements. Étant donné les incertitudes et les risques inhérents à tout énoncé prospectif, les résultats réels de l'entreprise pourraient différer des résultats prévus. Notons enfin que les renseignements contenus dans cette analyse tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'au 19 février 2016, date d'approbation du présent Rapport annuel par le Conseil d'administration d'Hydro-Québec.

## REVUE FINANCIÈRE

### ANALYSE PAR LA DIRECTION

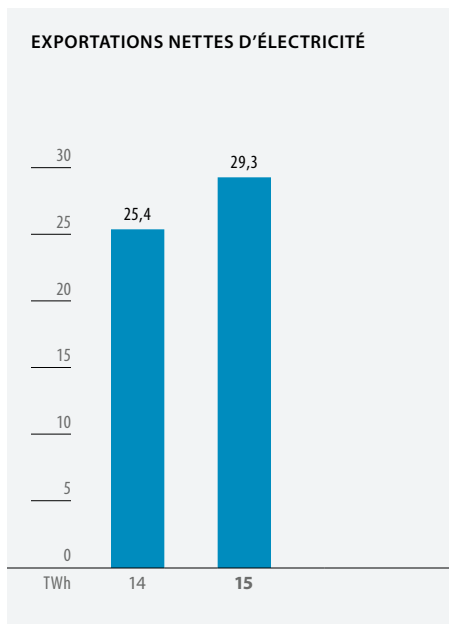
- 26 2015 en un coup d'œil
- 27 Résultats consolidés
- 29 Gestion de la trésorerie et du capital
- 31 Résultats sectoriels
- 42 Perspectives
- 43 Gestion intégrée des risques d'affaires

### ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- 47 Rapport de la Direction à l'égard de l'information financière
- 48 Rapport des auditeurs indépendants
- 49 États consolidés des résultats
- 49 États consolidés du résultat étendu
- 50 Bilans consolidés
- 51 États consolidés des variations des capitaux propres
- 52 États consolidés des flux de trésorerie
- 53 Notes afférentes aux états financiers consolidés

### DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

- 85 Rétrospective quinquennale
- 88 Données financières trimestrielles consolidées



Le bénéfice net d'Hydro-Québec a franchi le cap des 3 G\$ pour une deuxième année de suite, s'établissant à 3 147 M\$. Grâce à ce bon résultat, qui s'explique principalement par une hausse appréciable des exportations nettes d'électricité, Hydro-Québec pourra de nouveau verser un important dividende à son actionnaire, le gouvernement du Québec. Pour l'exercice 2015, celui-ci s'élève à 2 360 M\$.

## EXPORTATIONS

L'élaboration et l'exécution judicieuses de la stratégie de commercialisation, conjuguées à une gestion optimale des équipements de production et de transport, ont permis à l'entreprise de tirer profit d'occasions d'affaires sur les marchés externes. Les exportations nettes d'électricité ont ainsi progressé de 3,9 TWh par rapport à l'exercice précédent, atteignant 29,3 TWh et contribuant à hauteur de 902 M\$ au bénéfice net. Mentionnons que les stocks énergétiques s'établissaient au niveau historique de 126,9 TWh au 31 décembre 2015.

## INVESTISSEMENTS

Le programme d'investissement a atteint 3 440 M\$, en raison surtout de la poursuite des grands projets dans les secteurs de la production et du transport. Au complexe hydroélectrique de la Romaine, Hydro-Québec a franchi un jalon important en fin d'année avec la mise en service des deux groupes turbines-alternateurs de la centrale de la Romaine-1 (270 MW) et le raccordement au réseau de la centrale. Autre fait à signaler, le premier groupe a été monté en moins de douze mois, alors que le délai habituel est de quatorze à seize mois. L'ensemble de l'aménagement a pour sa part été achevé avec huit mois d'avance sur le calendrier initial.

Rappelons que, dans le cadre de ce projet d'envergure, la centrale de la Romaine-2 (640 MW) a été achevée en 2014 et mise à contribution dès son entrée en service pour répondre à la demande québécoise lors des périodes de pointe de l'hiver 2015.

Dans le secteur de la distribution, Hydro-Québec a terminé le déploiement massif de l'infrastructure de mesurage avancée, qui comprenait l'installation de quelque 3,7 millions de compteurs de nouvelle génération chez ses clients partout au Québec. Achevé trois ans plus tôt que prévu dans le respect du budget alloué, ce projet permet à l'entreprise d'augmenter sa productivité, d'offrir de nouveaux services et d'optimiser la gestion de son réseau de distribution, ce qui a une incidence favorable sur les tarifs d'électricité au bénéfice de tous les clients québécois. Il reflète la détermination d'Hydro-Québec d'accroître à la fois son efficacité opérationnelle et la qualité de ses services à la clientèle.

## CONTRIBUTION AUX FINANCES PUBLIQUES

Grâce au bon résultat qu'elle a inscrit en 2015, Hydro-Québec sera en mesure de verser un dividende de 2 360 M\$ à son actionnaire, le gouvernement du Québec. Ce dividende s'ajoute aux autres sommes payées au gouvernement en cours d'année, notamment 654 M\$ en redevances hydrauliques, 268 M\$ au titre de la taxe sur les services publics et 205 M\$ en frais de garantie relatifs aux titres d'emprunt. Ces sommes, combinées aux retombées économiques des activités de l'entreprise, profiteront à l'ensemble de la collectivité québécoise.

# Résultats consolidés

## BÉNÉFICE NET

Hydro-Québec a inscrit un bénéfice net de 3 147 M\$ en 2015, comparativement à 3 325 M\$ en 2014. Les exportations nettes d'électricité d'Hydro-Québec Production ont progressé de 118 M\$. Cette hausse a toutefois été contrebalancée par deux facteurs, soit une diminution de 202 M\$ des approvisionnements fournis par Hydro-Québec Production à Hydro-Québec Distribution et une augmentation de 120 M\$ de la charge d'amortissement.

## PRODUITS

Les produits ont totalisé 13 754 M\$, soit 102 M\$ de plus que l'exercice précédent. Les produits des ventes d'électricité ont augmenté de 217 M\$ pour s'établir à 13 362 M\$. Au Québec, ils ont atteint 11 662 M\$, en hausse par rapport aux 11 516 M\$ inscrits en 2014. Sur les marchés hors Québec, ils se sont chiffrés à 1 700 M\$, en hausse de 71 M\$. Les autres produits ont été de 392 M\$, contre 507 M\$ en 2014.

Les produits des ventes d'électricité réalisées au Québec ont augmenté de 146 M\$. Les ajustements tarifaires des 1<sup>ers</sup> avril 2014 et 2015, qui ont été autorisés par la Régie de l'énergie et fixés de manière à permettre le recouvrement du coût de la prestation du service, ont conduit à une hausse de 336 M\$ des produits. Cette augmentation a toutefois été atténuée par une baisse de 187 M\$ résultant de la diminution de la demande. Par ailleurs, les températures très froides du premier trimestre de 2015, qui ont en moyenne été inférieures de 5 °C à la normale climatique, ont fait progresser les ventes de 125 M\$. Cette augmentation a cependant été contrebalancée par une diminution de 109 M\$ résultant des températures exceptionnellement douces enregistrées au quatrième trimestre, surtout en décembre, où celles-ci ont en moyenne été supérieures de 6 °C à la normale.

Les produits des ventes d'électricité sur les marchés hors Québec ont progressé de 71 M\$, en raison d'une hausse des revenus des exportations d'Hydro-Québec Production. Celle-ci est attribuable à une augmentation de volume et à l'effet de la dépréciation du dollar canadien, étant donné que la grande majorité de ces ventes sont libellées en dollars américains. Ces facteurs ont toutefois été atténués par l'effet de la baisse des prix sur les marchés de l'énergie.

Les autres produits ont diminué de 115 M\$ pour s'établir à 392 M\$. Cette baisse tient surtout au fait que les coûts d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale engagés au cours

de l'hiver 2015 ont été moins élevés que ceux engagés l'hiver précédent, et ce, en raison des conditions du marché.

## CHARGES

Les charges totales ont atteint 8 158 M\$ en 2015, contre 7 902 M\$ l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ont totalisé 2 527 M\$, comparativement à 2 366 M\$ en 2014. Cette hausse résulte notamment de l'impact de l'inflation et de l'indexation. Elle découle également de la croissance des activités, associée entre autres à la mise en service de la centrale de la Romaine-2 à la fin de 2014 et à l'expansion des réseaux de transport et de distribution. Par ailleurs, la volonté d'améliorer la qualité et la fiabilité du service pour l'ensemble de la clientèle a amené Hydro-Québec à intensifier ses activités d'entretien et de maintenance.

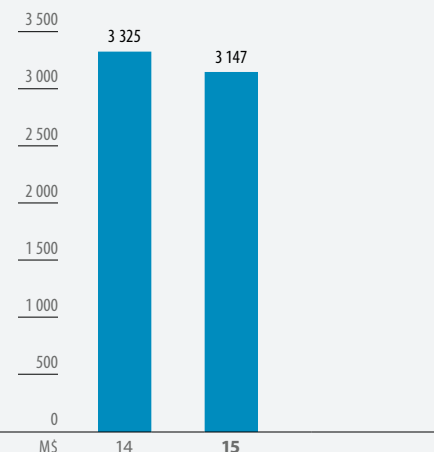
Les achats d'électricité et de combustible se sont établis à 1 938 M\$, en baisse de 30 M\$ par rapport à 2014. Cette variation est attribuable à une réduction de 90 M\$ des approvisionnements d'Hydro-Québec Production, qui tient entre autres à une diminution des achats d'électricité à court terme réalisés par la division dans le cadre de ses activités commerciales hors Québec. Les approvisionnements d'Hydro-Québec Distribution auprès de tiers ont quant à eux augmenté de 68 M\$. Cette hausse résulte principalement de la progression des achats d'énergie éolienne et d'énergie issue de la biomasse, respectivement pour 189 M\$ et pour 44 M\$, qui a été atténuée par une réduction de 151 M\$ des achats à court terme sur les marchés, attribuable aux conditions du marché. Par ailleurs, les achats de mazout effectués pour alimenter les centrales des réseaux autonomes ont diminué de 25 M\$.

La charge d'amortissement a totalisé 2 713 M\$, soit 120 M\$ de plus qu'en 2014. Cette hausse s'explique entre autres par la mise en service d'immobilisations, notamment des deux groupes turbines-alternateurs de la centrale de la Romaine-2 à la fin de 2014, ainsi que par le déploiement de l'infrastructure de mesurage avancée.

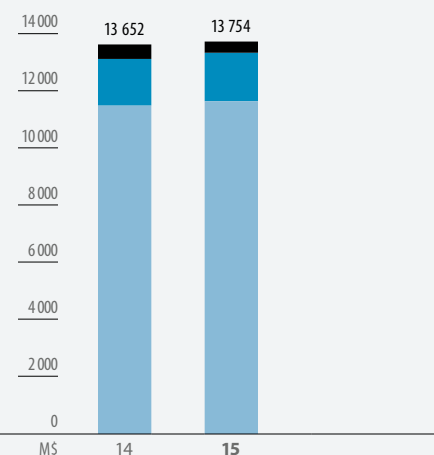
Les taxes se sont élevées à 980 M\$, soit un montant comparable aux 975 M\$ inscrits en 2014.

Les frais financiers ont totalisé 2 449 M\$ en 2015, comparativement à 2 425 M\$ l'exercice précédent.

## BÉNÉFICE NET



## PRODUITS



	2015	2014
<b>RÉSULTATS ET DIVIDENDE (M\$)</b>		
Produits	<b>13 754</b>	13 652
Bénéfice d'exploitation	<b>5 596</b>	5 750
Bénéfice net	<b>3 147</b>	3 325
Dividende	<b>2 360</b>	2 535
<b>BILANS (M\$)</b>		
Actif total	<b>75 199</b>	73 108
Immobilisations corporelles	<b>61 558</b>	60 413
Dettes à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an et la dette à perpétuité	<b>45 983</b>	44 752
Capitaux propres	<b>19 475</b>	17 961
<b>RATIOS FINANCIERS</b>		
Couverture des intérêts <sup>a</sup>	<b>2,20</b>	2,23
Rendement des capitaux propres provenant des activités poursuivies (%) <sup>b</sup>	<b>14,9</b>	16,1
Marge bénéficiaire (%) <sup>c</sup>	<b>22,9</b>	24,4
Taux de capitalisation (%) <sup>d</sup>	<b>30,1</b>	28,9
Taux d'autofinancement (%) <sup>e</sup>	<b>82,8</b>	56,4

a) Quotient de la somme du bénéfice d'exploitation et du revenu net de placement par les intérêts sur titres d'emprunt.

b) Quotient du bénéfice provenant des activités poursuivies par les capitaux propres moyens diminués de la perte moyenne cumulative provenant des activités abandonnées des exercices précédents et du cumul des autres éléments du résultat étendu moyen. Pour les exercices 2015 et 2014, les capitaux propres moyens diminués de la perte moyenne cumulative provenant des activités abandonnées des exercices précédents et du cumul des autres éléments du résultat étendu moyen sont de respectivement 21 091 M\$ et 20 602 M\$. Hydro-Québec n'a inscrit aucun montant au titre des activités abandonnées en 2015 ou en 2014, de sorte que le bénéfice net correspond au bénéfice provenant des activités poursuivies.

c) Quotient du bénéfice net par les produits.

d) Quotient des capitaux propres par la somme des capitaux propres, de la dette à long terme, de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an, de la dette à perpétuité, des emprunts et du passif lié aux instruments dérivés, diminuée de l'actif lié aux instruments dérivés et du fonds d'amortissement.

e) Quotient des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation diminués du dividende versé par la somme des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, exclusion faite de la cession ou de l'acquisition nette de placements temporaires, et du remboursement de dette à long terme.

Note : Les données comparatives de 2014 ont été retraitées conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

## ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation ont totalisé 6,2 G\$ en 2015, contre 5,9 G\$ en 2014. Ces flux ont notamment servi à payer le dividende de l'exercice 2014 et à financer une part importante du programme d'investissement.

## ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

En 2015, Hydro-Québec a consacré 3,4 G\$ à ses investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels, comparativement à 3,8 G\$ l'exercice précédent. De ce montant, 1,7 G\$ a été alloué à des projets de développement et 1,7 G\$, au maintien ou à l'amélioration de la qualité des actifs.

Les investissements d'Hydro-Québec Production ont atteint 957 M\$. La majeure partie de cette somme, soit 663 M\$, a été consacrée aux activités de développement, soit principalement à la poursuite de la construction du complexe hydroélectrique de la Romaine.

Les sommes allouées aux activités courantes de maintien et d'amélioration des actifs se sont chiffrées à 294 M\$. Citons à titre d'exemples les travaux de réfection effectués aux centrales de Beauharnois, des Cèdres et des Rapides-des-Quinze.

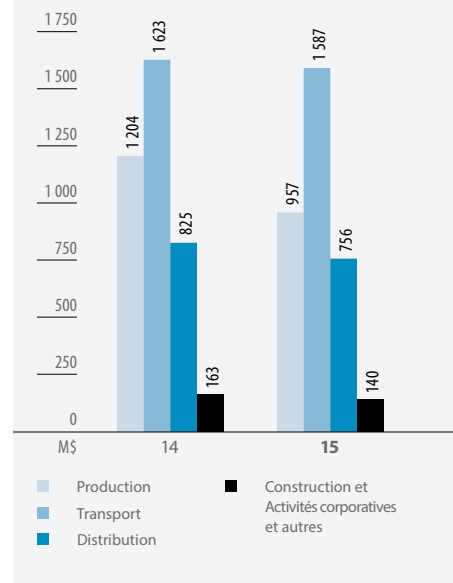
Les investissements d'Hydro-Québec TransÉnergie ont totalisé 1 587 M\$. De ce montant, 727 M\$ avaient pour but de raccorder au réseau de nouveaux équipements de production hydraulique ou éolienne, ou encore d'augmenter la capacité de transit des installations.

Mentionnons entre autres l'achèvement de la section à 315 kV du poste de la Romaine-1 et de la ligne à 315 kV qui relie celui-ci au poste de la Romaine-2 ainsi que la poursuite du déploiement de la ligne à 735 kV entre les postes de la Romaine-4 et Montagnais, dans le cadre du projet d'expansion du réseau de transport en Minganie. La division a également entrepris la construction d'une ligne de plus de 400 km entre le poste de la Chamouchouane, au Lac-Saint-Jean, et le futur poste Judith-Jasmin, en banlieue de Montréal, et a continué d'intégrer la production des parcs éoliens construits à la suite des appels d'offres de 2005 et de 2009 d'Hydro-Québec Distribution (respectivement 2 000 MW et 289,9 MW). Par ailleurs, elle a investi 860 M\$ dans des projets visant à accroître la fiabilité et la pérennité des actifs de transport, soit surtout le remplacement d'équipements et la modernisation d'installations.

Hydro-Québec Distribution a réalisé des investissements de 756 M\$, principalement pour répondre à la croissance de sa clientèle, assurer la pérennité du réseau de distribution et améliorer la qualité du service. Elle a notamment consacré 228 M\$ à l'infrastructure de mesurage avancée, dont elle a terminé le déploiement massif à l'automne 2015.

Rappelons qu'Hydro-Québec Équipement et services partagés et la Société d'énergie de la Baie James réalisent les projets d'ingénierie, de construction et de réfection d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie.

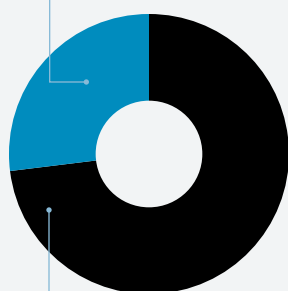
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET EN ACTIFS INCORPORELS PAR SECTEURS



## PROVENANCE DES FONDS EN 2015

2,3 G\$

Encaissements nets liés à la gestion du risque de crédit et autres



6,2 G\$

Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation

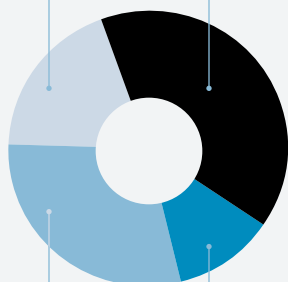
## AFFECTATION DES FONDS EN 2015

1,6 G\$

Variation de la trésorerie et des placements temporaires

3,4 G\$

Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels



2,5 G\$

Dividende de l'exercice 2014 versé en 2015

1,0 G\$

Remboursement de dette à long terme

## ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

La dépréciation du dollar canadien a conduit à des encaissements nets de 1,8 G\$ en vertu des ententes d'atténuation du risque de crédit conclues par l'entreprise. De ce fait, Hydro-Québec n'a réalisé aucune activité de financement public en 2015.

## SOURCES DE FINANCEMENT

Type de financement	Montant autorisé par le Conseil d'administration	Marché	En cours le 31 décembre 2015
Marges de crédit d'exploitation	1 000 M\$ CA ou US <sup>a</sup>		–
Facilité de crédit <sup>b</sup>	2 000 M\$ US <sup>c</sup>		–
Papier commercial <sup>b</sup>	3 500 M\$ US ou l'équivalent en \$ CA	États-Unis ou Canada	8,5 M\$ CA
Billets à moyen terme <sup>b</sup>	3 000 M\$ US ou l'équivalent en d'autres monnaies 20 000 M\$ CA ou l'équivalent en \$ US	États-Unis Canada	340 M\$ US <sup>d</sup> 12 202 M\$ CA <sup>d</sup>

a) De ce montant, des soldes disponibles de 200 M\$ US et de 247 M\$ CA ou US font l'objet de conventions de marge de crédit d'exploitation conclues avec les institutions financières.

b) Ce financement est garanti par le gouvernement du Québec.

c) Ce montant comprend un crédit-relais de 750 M\$ US.

d) Ce montant correspond au produit net des émissions de billets à moyen terme.

## NOTATIONS DE CRÉDIT

	2015			2014		
	Papier commercial	Dettes à long terme	Perspective	Papier commercial	Dettes à long terme	Perspective
Agences américaines						
Moody's	<b>P-1</b>	<b>Aa2</b>	<b>Stable</b>	P-1	Aa2	Stable
Standard & Poor's	<b>A-1+</b>	<b>A+</b>	<b>s. o.<sup>a</sup></b>	A-1+	A+	s. o. <sup>a</sup>
Fitch Ratings	<b>F1+</b>	<b>AA-</b>	<b>Négative</b>	F1+	AA-	Négative
Agence canadienne DBRS	<b>R-1 (moyen)</b>	<b>A (haut)</b>	<b>Stable</b>	R-1 (moyen)	A (haut)	Stable

a) Standard & Poor's n'assortit pas d'une perspective la notation de crédit d'Hydro-Québec. Toutefois, la perspective attribuée par cette agence au gouvernement du Québec, l'actionnaire et le garant d'Hydro-Québec, est stable.

## DIVIDENDE ET TAUX DE CAPITALISATION

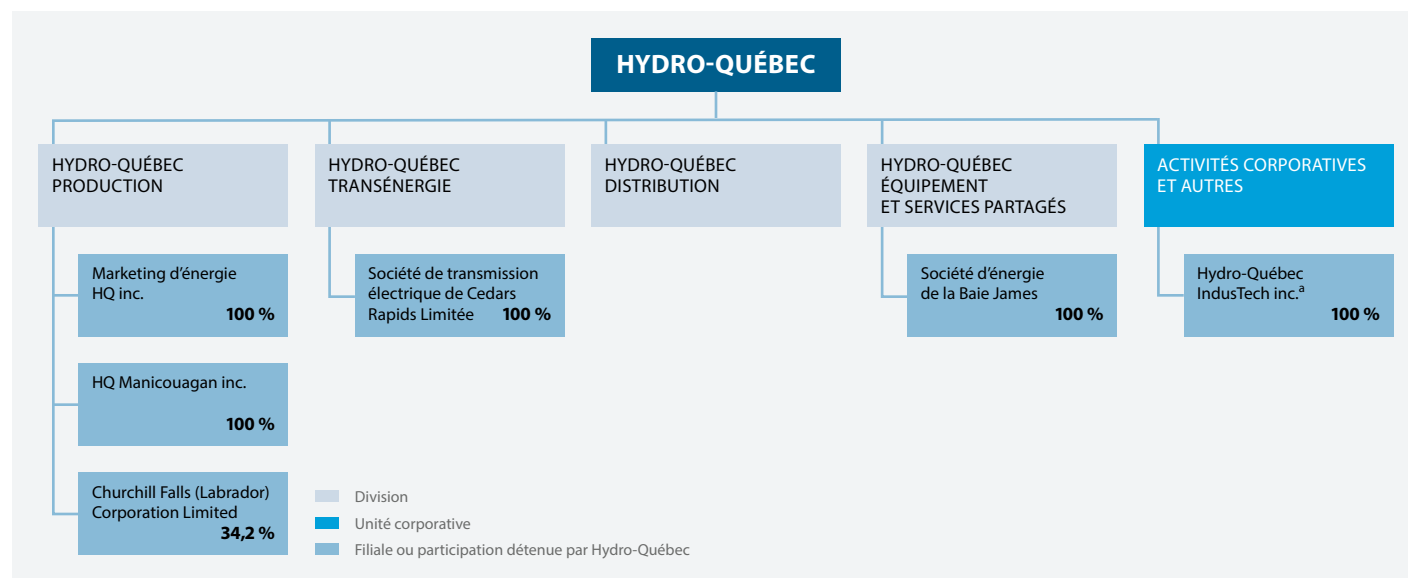
Le dividende à verser au gouvernement du Québec pour l'exercice 2015 s'élève à 2 360 M\$. Compte tenu de ce dividende, le taux de capitalisation s'établissait à 30,1% au 31 décembre 2015.

# Résultats sectoriels

## SECTEURS D'EXPLOITATION

En 2015 comme en 2014, les activités d'Hydro-Québec se répartissaient entre quatre secteurs d'exploitation, soit Production, Transport, Distribution et Construction, auxquels s'ajoutaient les Activités corporatives et autres.

L'organigramme suivant présente les principales participations de premier rang d'Hydro-Québec :



a) Filiale placée sous la responsabilité du groupe – Développement de l'entreprise, planification stratégique et innovation.

**Production :** Hydro-Québec Production exploite et développe le parc de production d'Hydro-Québec. Elle produit de l'électricité pour le marché québécois et en exporte sur les marchés de gros du nord-est du continent nord-américain.

**Transport :** Hydro-Québec TransÉnergie exploite et développe le réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Elle commercialise les capacités de transit et gère les mouvements d'énergie sur le territoire québécois.

**Distribution :** Hydro-Québec Distribution exploite et développe le réseau de distribution d'Hydro-Québec et assure l'approvisionnement en électricité du marché québécois. Elle exerce également les activités liées à la vente d'électricité au Québec ainsi qu'aux services à la clientèle et à la promotion de l'efficacité énergétique.

**Construction :** Hydro-Québec Équipement et services partagés et la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) conçoivent et réalisent des projets de construction et de réfection d'équipements de production et de transport d'électricité, principalement pour le compte d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les résultats et l'actif par secteurs :

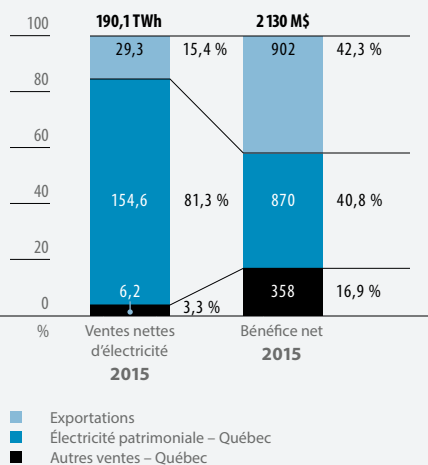
	2015					
Données financières sectorielles (M\$)	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Hydro-Québec <sup>a</sup>
Produits	6 624	3 308	11 834	2 098	1 683	13 754
Bénéfice net	2 130	558	364	–	95	3 147
Actif total	33 108	20 944	13 425	58	7 829	75 199

	2014					
Données financières sectorielles (M\$)	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Hydro-Québec <sup>a</sup>
Produits	6 766	3 252	11 777	2 281	1 698	13 652
Bénéfice net	2 301	560	343	–	121	3 325
Actif total	32 500	20 323	13 695	65	6 696	73 108

a) Ces données comprennent les éliminations intersectorielles présentées à la note 20 afférente aux états financiers consolidés.

2015 EN UN COUP D'ŒIL	
Produits	6,6 G\$
Bénéfice net	2 130 M\$
Contribution des exportations nettes au bénéfice net	902 M\$
Clients (% des produits des ventes d'électricité)	
Hydro-Québec Distribution	74 %
Autres	26 %
Volume des ventes	
Hydro-Québec Distribution	160,8 TWh
Autres	29,9 TWh
Immobilisations corporelles au 31 décembre (y compris les travaux en cours)	30,8 G\$
Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	957 M\$
Stocks énergétiques au 31 décembre	126,9 TWh

## VENTES NETTES D'ÉLECTRICITÉ ET BÉNÉFICE NET D'HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION PAR MARCHÉS



En 2015, les exportations nettes d'Hydro-Québec Production ont représenté seulement 15 % du volume des ventes, mais ont généré 42 % du bénéfice net de la division.

En vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, Hydro-Québec Production est tenue de fournir à Hydro-Québec Distribution un volume annuel maximal de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale. Elle peut également participer aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution dans un contexte de libre concurrence et vend aussi de l'électricité sur les marchés de gros.

La division exploite un parc de 63 centrales. Ses investissements visent un double objectif : assurer la pérennité des installations existantes et poursuivre le développement du potentiel hydroélectrique du Québec.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Le bénéfice net d'Hydro-Québec Production s'est établi à 2 130 M\$ en 2015, comparativement à 2 301 M\$ en 2014. Les exportations nettes d'électricité ont progressé de 118 M\$ pour atteindre 1 645 M\$, contre 1 527 M\$ l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation de volume. Les ventes d'électricité à Hydro-Québec Distribution ont quant à elles diminué de 202 M\$ pour s'établir à 4 883 M\$. Cet écart résulte de l'effet conjugué des prix du marché moins élevés en 2015 qu'en 2014 et d'une baisse de volume. La charge d'amortissement a pour sa part augmenté de 50 M\$.

## VENTES D'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC

### Ventes à Hydro-Québec Distribution

Le volume des ventes d'électricité à Hydro-Québec Distribution a totalisé 160,8 TWh en 2015, contre 165,5 TWh en 2014. Les produits générés par ces ventes ont diminué de 202 M\$ par rapport aux 5 085 M\$ inscrits en 2014. Cette baisse est surtout attribuable au fait que les approvisionnements de pointe de l'hiver 2015 ont été effectués à des prix du marché inférieurs à ceux de l'hiver précédent. Elle découle également d'une diminution de volume attribuable aux températures douces enregistrées au quatrième trimestre de 2015 et à une baisse de la demande.

### VENTES D'ÉLECTRICITÉ HORS QUÉBEC

Les ventes d'électricité hors Québec ont été de 1 700 M\$, contre 1 629 M\$ l'exercice précédent.

Les exportations nettes d'électricité, qui tiennent compte des achats d'électricité à court terme, ont totalisé 1 645 M\$ pour 29,3 TWh, en hausse de 118 M\$ par rapport à 2014, où elles s'étaient établies à 1 527 M\$ pour 25,4 TWh. Cette progression découle principalement d'une augmentation de volume de 3,9 TWh ou 143 M\$. De plus, comme la grande majorité des ventes hors Québec sont libellées en dollars américains, la dépréciation du dollar canadien a elle aussi eu une incidence favorable, contribuant 114 M\$ à la hausse des exportations nettes. Ces facteurs ont toutefois été atténués par la baisse des prix sur les marchés de l'énergie, qui a eu une incidence défavorable de 139 M\$.

En ce qui concerne les stocks énergétiques, ils ont atteint le niveau historique de 126,9 TWh au 31 décembre 2015, comparativement à 103,7 TWh au 31 décembre 2014. Cette hausse s'explique surtout par des apports naturels en eau supérieurs de 24,3 TWh à la normale en 2015. Le niveau des stocks répond pleinement aux critères fixés aux fins de la gestion des risques afférents à la sécurité de l'approvisionnement énergétique.

#### ACHATS D'ÉLECTRICITÉ ET DE COMBUSTIBLE

Les achats d'électricité et de combustible ont totalisé 960 M\$ en 2015, contre 1 045 M\$ en 2014. Cette baisse est notamment attribuable à la réduction des achats d'électricité à court terme réalisés dans le cadre des activités commerciales hors Québec.

#### AMORTISSEMENT

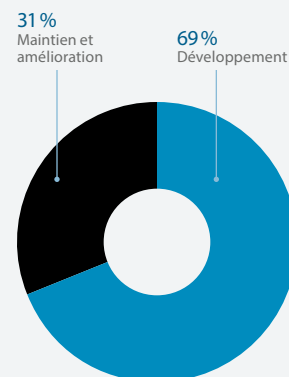
La charge d'amortissement s'est chiffrée à 766 M\$ en 2015, comparativement à 716 M\$ en 2014. Cette augmentation de 50 M\$ s'explique notamment par la mise en service des deux groupes turbines-alternateurs de la centrale de la Romaine-2 à la fin de 2014.

#### ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels ont atteint 957 M\$ en 2015. De ce montant, 663 M\$ ont été consacrés aux activités de développement, soit principalement à la construction du complexe hydroélectrique de la Romaine, qui a franchi une nouvelle étape en fin d'année avec la mise en service d'une deuxième centrale, Romaine-1 (270 MW).

Hydro-Québec Production a également investi 294 M\$ dans la pérennisation de son parc d'équipements et l'optimisation du rendement de celui-ci. Elle a notamment mené des travaux de réfection aux centrales de Beauharnois, des Cèdres et des Rapides-des-Quinze.

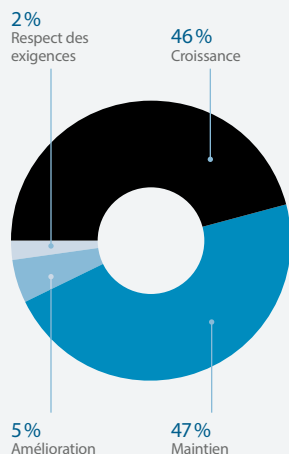
#### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION EN 2015



## 2015 EN UN COUP D'ŒIL

Produits	<b>3,3 G\$</b>
Bénéfice net	<b>558 M\$</b>
Clients (% des produits)	
<i>Hydro-Québec Distribution</i> <i>(service de transport pour l'alimentation de la charge locale)</i>	<b>85 %</b>
<i>Hydro-Québec Production et autres grossistes nord-américains</i> <i>(service de transport de point à point)</i>	<b>11 %</b>
Autres	<b>4 %</b>
Immobilisations corporelles au 31 décembre <i>(y compris les travaux en cours)</i>	<b>20,6 G\$</b>
Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	<b>1 587 M\$</b>

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE EN 2015



Hydro-Québec TransÉnergie exploite et développe le réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec, qui est le plus vaste de l'Amérique du Nord. Elle commercialise les capacités de transit et gère les mouvements d'énergie sur le territoire québécois, offrant un accès non discriminatoire à son réseau à tous les acteurs du marché, conformément à la réglementation applicable.

Les activités de la division sont réglementées par la Régie de l'énergie.

## DOSSIER TARIFAIRE

Pour l'année 2015, les revenus autorisés par la Régie de l'énergie aux fins de la fixation des tarifs de transport s'établissaient à 3 180 M\$, soit 2 802 M\$ pour le service de transport afférent à l'alimentation de la charge locale et 378 M\$ pour les services de transport de point à point à court et à long terme. Ces revenus représentent des hausses de respectivement 37 M\$ et 4 M\$ par rapport à 2014.

En novembre 2015, la Régie a autorisé l'adoption des principes comptables généralement reconnus des États-Unis comme référentiel comptable à des fins réglementaires et l'application de l'ensemble des modifications en découlant à compter du 10 juillet 2015. Cette décision faisait suite à une demande commune d'Hydro-Québec TransÉnergie et d'Hydro-Québec Distribution.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Le bénéfice net d'Hydro-Québec TransÉnergie s'est chiffré à 558 M\$ en 2015, soit un montant comparable aux 560 M\$ enregistrés en 2014. L'accroissement des revenus de transport provenant d'Hydro-Québec Distribution a été contrebalancé par une progression des frais financiers.

## ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

En 2015, Hydro-Québec TransÉnergie a investi 1 587 M\$ en immobilisations corporelles et en actifs incorporels, soit 727 M\$ pour les projets de croissance et 860 M\$ pour les projets visant à maximiser la fiabilité et la pérennité des actifs. Les projets de croissance ont pour but soit de raccorder au réseau de nouveaux équipements de production hydraulique ou éolienne, soit d'augmenter la capacité des installations pour suivre l'évolution de la charge ou pour répondre à de nouvelles demandes de transport. Quant aux projets liés à la fiabilité et à la pérennité des actifs, ils concernent le maintien des installations en condition opérationnelle, le maintien et l'amélioration de la qualité du service ainsi que le respect des exigences légales et réglementaires associées à l'exploitation du réseau de transport.

Parmi les projets de croissance menés en 2015, mentionnons la poursuite des travaux de raccordement du complexe de la Romaine dans le cadre du projet d'expansion du réseau de transport en Minganie. Concrètement, Hydro-Québec TransÉnergie a investi 286 M\$ dans la construction du poste de la Romaine-1, de la ligne à 315 kV qui relie celui-ci au poste de la Romaine-2 ainsi que de la ligne à 735 kV entre les postes de la Romaine-4 et Montagnais. Fait à signaler, la centrale de la Romaine-1 a été raccordée au réseau en 2015. La division a également continué d'intégrer la production des parcs éoliens construits à la suite des appels d'offres de 2005 (2 000 MW) et de 2009 (289,9 MW) d'Hydro-Québec Distribution, à raison de respectivement 71 M\$ et 28 M\$. De plus, elle a affecté 34 M\$ au démarrage du projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'île (montant qui comprend aussi le volet du projet lié à la pérennité et à la fiabilité du réseau de transport).

Au titre des projets liés à la fiabilité et à la pérennité des actifs, Hydro-Québec TransÉnergie a consacré 779 M\$ à la mise à niveau d'équipements et à la modernisation d'installations, dont 49 M\$ au remplacement des deux compensateurs statiques du poste Albnel et 33 M\$ à la construction du nouveau poste Fleury.

# Distribution

Hydro-Québec Distribution assure l'approvisionnement en électricité du marché québécois et fournit à ses clients une alimentation électrique fiable ainsi que des services de qualité, dans un souci d'efficacité et de développement durable. Dans ce contexte, elle fait également la promotion de l'efficacité énergétique auprès de la clientèle.

Les activités de la division sont réglementées par la Régie de l'énergie, qui a la compétence exclusive pour fixer les tarifs d'électricité. Ces tarifs sont établis de manière à permettre le recouvrement du coût de la prestation du service et un rendement raisonnable sur la base de tarification.

## DOSSIERS TARIFAIRES

En mars 2015, la Régie de l'énergie a autorisé une hausse moyenne de 2,9 % de l'ensemble des tarifs d'électricité à l'exception du tarif industriel de grande puissance (tarif L), pour lequel la hausse a été de 2,5 %. Rappelons que, conformément à la *Loi sur la Régie de l'énergie*, l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale ne s'applique pas aux clients au tarif L, d'où la hausse inférieure. Les nouveaux tarifs sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015.

En juillet, Hydro-Québec Distribution a déposé auprès de la Régie une demande d'ajustement tarifaire de 1,9 % visant toute la clientèle à l'exception des clients au tarif L, pour lesquels l'ajustement demandé était de 1,2 %. Les nouveaux tarifs prendraient effet le 1<sup>er</sup> avril 2016. L'ajustement de 1,9 % s'expliquait principalement par l'impact des températures très froides des deux hivers précédents, par le coût des nouveaux approvisionnements intégrés au réseau conformément aux décrets du gouvernement du Québec et par l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale. D'autres facteurs, notamment les gains de productivité de l'entreprise et la baisse du coût du service, avaient pour effet de réduire la hausse demandée.

En novembre, la Régie de l'énergie a autorisé l'adoption des principes comptables généralement reconnus des États-Unis comme référentiel comptable à des fins réglementaires et l'application de l'ensemble des modifications en découlant à compter du 10 juillet 2015. Cette décision faisait suite à une demande commune d'Hydro-Québec Distribution et d'Hydro-Québec TransÉnergie.

Au début de décembre, par suite de cette décision et de l'ajustement de certains paramètres de sa demande initiale, Hydro-Québec Distribution a déposé une mise à jour dans laquelle elle ramenait la hausse tarifaire demandée pour le 1<sup>er</sup> avril 2016 à 1,7 %, soit à un niveau de l'ordre de l'inflation.

Soulignons que l'indice des ajustements tarifaires moyens cumulatifs de 1998 à 2015 s'établit à 128,4, alors que l'Indice des prix à la consommation pour la même période est de 138,6.

La décision de la Régie relativement à ce dossier est attendue au début de 2016.

## APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ QUÉBÉCOIS

Hydro-Québec Distribution mise sur diverses sources pour approvisionner le marché québécois, y compris le bloc d'électricité patrimoniale de 165 TWh que lui fournit Hydro-Québec Production. De plus, elle procède à des appels d'offres à court et à long terme. Pour les besoins de moins de trois mois, la division peut également acheter de l'électricité directement sur les marchés, sans appel d'offres, en vertu d'une autorisation de la Régie de l'énergie. Pour les besoins imprévus qui ne pourraient être comblés autrement, elle compte sur une entente-cadre conclue avec Hydro-Québec Production qui couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016. Celle-ci a été approuvée par la Régie en décembre 2013.

En octobre 2015, Hydro-Québec Distribution a soumis à la Régie de l'énergie un deuxième rapport sur l'état d'avancement du *Plan d'approvisionnement 2014-2023*. Ce suivi présentait une prévision actualisée de la demande québécoise de même que les événements qui ont influé sur la planification des approvisionnements et sur les actions de la division depuis le dépôt du premier suivi du plan, en novembre 2014.

Notons par ailleurs qu'Hydro-Québec Distribution poursuit ses efforts en matière d'efficacité énergétique. En 2015, les économies d'énergie cumulées ont atteint 8,8 TWh, soit l'équivalent de la consommation de 500 000 ménages et 10 % de plus que la cible initialement fixée par le gouvernement du Québec.

## 2015 EN UN COUP D'ŒIL

Produits	<b>11,8 G\$</b>
Bénéfice net	<b>364 M\$</b>
Secteurs (% des produits des ventes d'électricité)	
<i>Résidentiel</i>	<b>45 %</b>
<i>Commercial, institutionnel et petits industriels</i>	<b>32 %</b>
<i>Grands clients industriels</i>	<b>20 %</b>
<i>Autres</i>	<b>3 %</b>
Immobilisations corporelles au 31 décembre (y compris les travaux en cours)	<b>9,7 G\$</b>
Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	<b>756 M\$</b>
Hausse tarifaire entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> avril 2015 (à l'exclusion du tarif L)	<b>2,9 %</b>

## INDICE DES AJUSTEMENTS TARIFAIRES MOYENS ET INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION



## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Hydro-Québec Distribution a enregistré un bénéfice net de 364 M\$ en 2015 comparative-ment à 343 M\$ en 2014, soit une hausse de 21 M\$. Les produits des ventes d'électricité ont augmenté de 146 M\$, principalement en raison des ajustements tarifaires des 1<sup>ers</sup> avril 2014 et 2015 dont l'impact a été atténué par une

baisse de la demande. Les autres produits ont diminué, essentiellement parce que les coûts d'approvisionnement en électricité postpatri-moniale en période de pointe hivernale ont été moins élevés que l'exercice précédent. Les achats d'électricité et les coûts de transport ont pour leur part marqué une baisse de 88 M\$ sous l'effet conjugué de trois facteurs.

En effet, les approvisionnements auprès d'Hydro-Québec Production ont diminué de 202 M\$, tandis que les approvisionnements effectués auprès de tiers ont progressé de 93 M\$ et que les coûts de transport engagés auprès d'Hydro-Québec TransÉnergie ont augmenté de 29 M\$. Quant à la charge d'amortissement, elle a augmenté de 60 M\$ par rapport à 2014.

## VENTES D'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC PAR SECTEURS

Secteur	Volume des ventes			Produits des ventes		
	2015	Variation 2015-2014		2015	Variation 2015-2014	
	TWh	TWh	%	M\$	M\$	%
Résidentiel	<b>66,6</b>	(1,5)	(2,2)	<b>5 222</b>	60	1,2
Commercial, institutionnel et petits industriels	<b>45,3</b>	0,1	0,2	<b>3 774</b>	117	3,2
Grands clients industriels	<b>54,2</b>	(1,5)	(2,7)	<b>2 350</b>	(39)	(1,6)
Autres	<b>5,2</b>	–	–	<b>316</b>	8	2,6
Total	<b>171,3</b>	(2,9)	(1,7)	<b>11 662</b>	146	1,3

## FACTEURS DE VARIATION 2015-2014 DES VENTES PAR SECTEURS

Secteur	Effets volume					Effets prix			Total
	Demande de base		Températures		Total	Ajustements tarifaires	Autres	Total	
	TWh	M\$	TWh	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	
Résidentiel	(1,2)	(88)	(0,3)	(11)	<b>(99)</b>	168	(9)	<b>159</b>	<b>60</b>
Commercial, institutionnel et petits industriels	0,1	1	–	2	<b>3</b>	117	(3)	<b>114</b>	<b>117</b>
Grands clients industriels	(1,5)	(98)	–	–	<b>(98)</b>	40	19	<b>59</b>	<b>(39)</b>
Autres	–	(2)	–	1	<b>(1)</b>	11	(2)	<b>9</b>	<b>8</b>
Total	(2,6)	(187)	(0,3)	(8)	<b>(195)</b>	336	5	<b>341</b>	<b>146</b>

## VENTES D'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC

Les produits des ventes d'électricité ont atteint 11 662 M\$, en hausse de 146 M\$ par rapport à 2014. Cette augmentation est attribuable aux ajustements tarifaires des 1<sup>ers</sup> avril 2014 et 2015 dont l'impact a toutefois été atténué par une baisse de la demande provenant des secteurs résidentiel et industriel, principalement de l'industrie des pâtes et papiers.

Le volume des ventes a totalisé 171,3 TWh contre 174,2 TWh en 2014, soit une diminution de 2,9 TWh. D'une part, les températures très froides du premier trimestre de 2015, qui ont en moyenne été inférieures de 5 °C à la normale climatique, ont fait progresser le volume des ventes de 1,4 TWh. Cette augmentation a toutefois été contrebalancée par une baisse équivalente au quatrième trimestre attribuable aux températures exceptionnellement douces enregistrées en fin d'année, surtout en décembre, où les températures ont en moyenne été supérieures de 6 °C à la normale. Ainsi, les températures ont eu un impact favorable de 224 M\$ en 2015, comparativement à 232 M\$ en 2014. D'autre part, la demande a diminué de 2,6 TWh ou 187 M\$, principalement en raison d'une baisse de 1,5 TWh de la demande des grands clients industriels qui s'explique surtout par la réduction de la capacité de production du secteur des pâtes et papiers.

## AUTRES PRODUITS

La variation des montants nets qu'Hydro-Québec est en droit de recevoir de sa clientèle ou qu'elle doit lui remettre, comptabilisés à titre d'autres produits, a été de 139 M\$ en 2015. Cette variation concerne principalement les écarts dans les coûts d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale. Ces écarts ont conduit à la comptabilisation d'un montant de 120 M\$ à recevoir de la clientèle, en baisse de 202 M\$ par rapport à 2014 du fait que les coûts d'approvisionnement engagés au cours de l'hiver 2015 ont été moins élevés que ceux engagés l'hiver précédent en raison des conditions du marché.

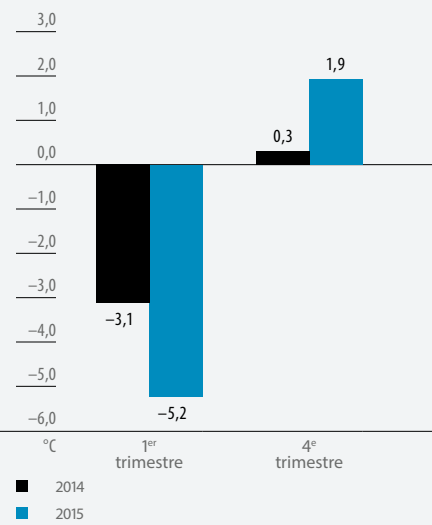
## ACHATS D'ÉLECTRICITÉ ET COÛTS DE TRANSPORT

Les achats d'électricité et les coûts de transport ont baissé de 88 M\$ par rapport à 2014. D'abord, les approvisionnements auprès d'Hydro-Québec Production ont diminué de 202 M\$ sous l'effet conjugué d'une baisse des prix du marché en 2015 et d'une baisse de volume résultant des températures très douces enregistrées au quatrième trimestre. Ensuite, les approvisionnements effectués auprès de tiers ont progressé de 93 M\$, en raison surtout d'une hausse des achats d'énergie éolienne et d'énergie issue de la biomasse, respectivement pour 189 M\$ et pour 44 M\$, qui a été atténuée par une réduction de 151 M\$ des achats à court terme réalisés sur les marchés. Notons que treize nouveaux parcs éoliens ont été mis en exploitation à la fin de 2014 et au cours de l'année 2015. Enfin, les coûts de transport engagés auprès d'Hydro-Québec TransÉnergie ont augmenté de 29 M\$.

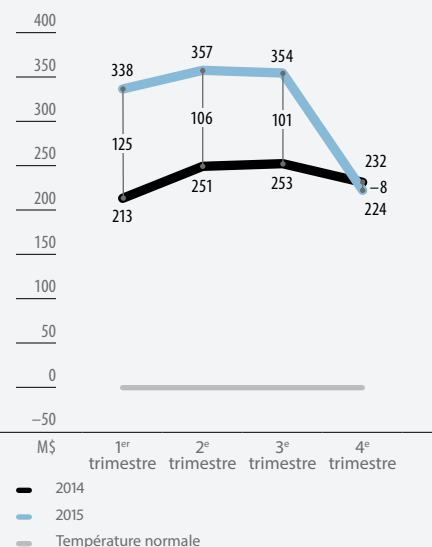
## AMORTISSEMENT

La charge d'amortissement a atteint 806 M\$ comparativement à 746 M\$ en 2014, soit une hausse de 60 M\$ qui s'explique essentiellement par le déploiement de l'infrastructure de mesurage avancée.

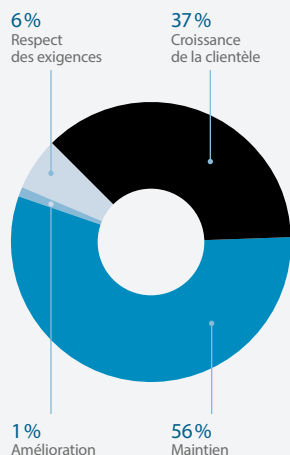
### ÉCARTS PAR RAPPORT AUX TEMPÉRATURES NORMALES – MONTRÉAL



### IMPACT CUMULATIF DE LA TEMPÉRATURE PAR RAPPORT À LA NORMALE



### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION EN 2015



### ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

En 2015, les investissements d'Hydro-Québec Distribution en immobilisations corporelles et en actifs incorporels ont atteint 756 M\$.

De cette somme, 280 M\$ visaient à répondre à la croissance de la clientèle québécoise, y compris 165 M\$ pour le raccordement de nouveaux clients. La division a également investi 422 M\$ dans la pérennisation de ses actifs, dont 228 M\$ dans la mise en place de l'infrastructure de mesurage avancée. Fait à signaler, elle a achevé le déploiement massif des compteurs de nouvelle génération à l'automne 2015, ayant installé quelque 3,7 millions de ces appareils chez ses clients partout au Québec, dont 1,2 million en 2015. Rappelons que cette infrastructure permettra d'offrir de nouveaux services et d'optimiser la gestion du réseau de distribution. Par ailleurs, Hydro-Québec Distribution a consacré 9 M\$ à l'amélioration de la qualité du service, dont 5 M\$ ont été affectés à des projets informatiques ayant pour but d'élargir l'offre de libres-services Web.

Le secteur Construction regroupe les activités liées aux projets réalisés par Hydro-Québec Équipement et services partagés<sup>1</sup> et par la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ).

Hydro-Québec Équipement et services partagés est chargée des projets de construction et de réfection qui se déroulent au Québec, sauf sur le territoire régi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*. Pour sa part, la SEBJ construit les aménagements de production situés en territoire conventionné (au nord du 49<sup>e</sup> parallèle) et peut également réaliser certains projets ailleurs au Québec ou dans le reste du monde.

De plus, en tant que spécialistes de l'ingénierie, de la construction et de l'environnement, Hydro-Québec Équipement et services partagés et la SEBJ proposent à Hydro-Québec Production et à Hydro-Québec TransÉnergie des services variés pour la réalisation d'avant-projets, d'études d'impact ou autres dans le domaine de l'énergie : relevés techniques et scientifiques, planification, estimation de coûts, conception, architecture, géomatique, contrôle de la qualité.

## VOLUME D'ACTIVITÉ

Hydro-Québec Équipement et services partagés et la SEBJ ont réalisé des projets d'une valeur totale de 2 098 M\$ en 2015, comparative-ment à 2 281 M\$ l'exercice précédent. Comme en 2014, ce volume est attribuable à plusieurs projets d'envergure. Les travaux effectués pour le compte d'Hydro-Québec Production se sont chiffrés à 798 M\$, contre 1 001 M\$ en 2014, tandis que ceux qui ont été réalisés pour Hydro-Québec TransÉnergie ont atteint 1 254 M\$, contre 1 228 M\$ en 2014.

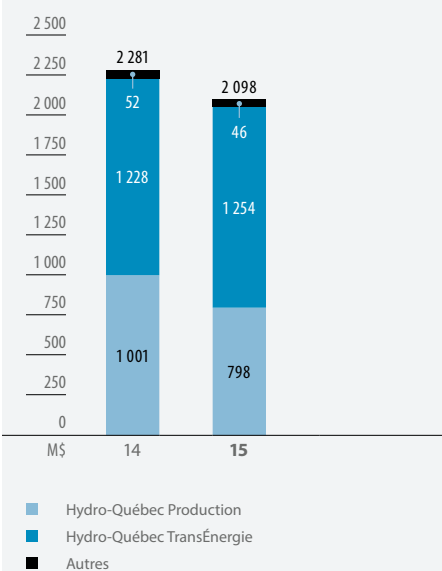
## PRINCIPAUX TRAVAUX

Dans le domaine de la production, Hydro-Québec Équipement et services partagés a notamment poursuivi la construction du complexe hydroélectrique de la Romaine, qui a franchi une autre étape importante à la fin de l'année avec la mise en service de la centrale de la Romaine-1 (270 MW). La réfection des centrales de Beauharnois, des Cèdres et des Rapides-des-Quinze a également progressé. Pour le compte d'Hydro-Québec TransÉnergie, la division a continué de travailler au raccordement du complexe de la Romaine, à la construction de plusieurs postes et au remplacement des deux compensateurs statiques du poste Albanel. De plus, elle a déplacé un tronçon de la ligne Hertel-Viger en vue de la construction du nouveau pont Champlain et a amorcé le projet de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île après avoir obtenu les autorisations nécessaires au printemps 2015. Enfin, la division a œuvré à la mise à niveau de diverses installations du réseau principal tout en effectuant d'autres travaux dans le but d'augmenter la capacité de transit du réseau.

## 2015 EN UN COUP D'ŒIL

Volume d'activité	<b>2,1 G\$</b>
Principaux clients	
<i>Hydro-Québec Production</i>	<b>38 %</b>
<i>Hydro-Québec TransÉnergie</i>	<b>60 %</b>

## RÉPARTITION DU VOLUME D'ACTIVITÉ DU SECTEUR CONSTRUCTION



1. Les activités de la direction principale – Centre de services partagés sont intégrées à la rubrique Activités corporatives et autres.

## Activités corporatives et autres

La rubrique Activités corporatives et autres englobe l'ensemble des activités corporatives, le groupe – Développement de l'entreprise, planification stratégique et innovation, la vice-présidence – Technologies de l'information et des communications et la direction principale – Centre de services partagés.

### RÉSULTATS

Les Activités corporatives et autres ont enregistré un bénéfice net de 95 M\$ en 2015.

### ACTIVITÉS CORPORATIVES

Les activités corporatives réunissent le groupe – Direction financière et contrôle, la vice-présidence – Affaires corporatives et secrétariat général, la vice-présidence – Financement, trésorerie et caisse de retraite et la vice-présidence – Ressources humaines.

Le groupe – Direction financière et contrôle est responsable des encadrements en matière de comptabilité financière, de comptabilité réglementaire et de comptabilité de gestion ainsi que de la gestion intégrée des risques d'affaires. Il a également pour mandat de dresser les états financiers consolidés de l'entreprise et d'en faire l'analyse. De plus, il est chargé de la planification financière, de la fiscalité, du contrôle et des décaissements associés aux employés, aux retraités et aux fournisseurs.

La vice-présidence – Affaires corporatives et secrétariat général élabore des stratégies et fournit des services d'encadrement et de conseil en ce qui concerne les communications, les affaires publiques, le développement durable, l'éthique ainsi que les relations avec les gouvernements, les collectivités et les organisations partenaires. Elle est aussi responsable des services et de l'expertise ayant trait aux affaires juridiques et coordonne les actions de l'entreprise en matière d'électrification des transports terrestres. Le secrétariat général offre un soutien administratif au Conseil d'administration et à ses comités ainsi qu'aux filiales d'Hydro-Québec. Le secrétaire général assiste également le président du Conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions ainsi que le président-directeur général dans l'exécution du mandat de la Société.

La vice-présidence – Financement, trésorerie et caisse de retraite est chargée de répondre aux besoins de l'entreprise en matière de financement, de gérer la trésorerie et d'entretenir les relations avec les détenteurs d'obligations d'Hydro-Québec et les agences de notation. Elle agit également à titre de fiduciaire de la caisse de retraite d'Hydro-Québec. En 2015, le rendement de la caisse a été de 10,4 % malgré le contexte difficile sur les marchés. Pour les dix dernières années, la caisse affiche un rendement annuel moyen de 7,6 %, ce qui la classe dans le premier décile des caisses de retraite canadiennes de taille comparable. Au 31 décembre 2014, date de la plus récente évaluation actuarielle, le régime de retraite présentait un surplus de capitalisation de 3,8 G\$, de sorte que les actifs détenus à cette date étaient suffisants pour couvrir le coût des rentes futures. Le ratio de capitalisation du régime s'établissait alors à 122 %.

La vice-présidence – Ressources humaines élabore les stratégies, les orientations, les encadrements, les programmes d'entreprise et les objectifs concernant la gestion des ressources humaines, les relations du travail, la rémunération et les avantages sociaux, la performance organisationnelle, la santé et la sécurité ainsi que la formation et le développement des compétences. Elle veille également à ce que les dirigeants disposent de conditions optimales en matière de ressources humaines. En outre, elle est responsable de l'ensemble des mesures visant à assurer la sécurité du personnel et des tiers de même que des installations et des actifs d'Hydro-Québec.

## GROUPE – DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE, PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET INNOVATION

Le groupe – Développement de l'entreprise, planification stratégique et innovation réunit la vice-présidence – Développement des affaires, acquisitions et stratégies, la direction principale – Institut de recherche d'Hydro-Québec et la direction principale – Gestion des filiales. Il a pour mandats d'orienter la planification stratégique, de trouver et de concrétiser des occasions d'affaires visant à faire croître les activités d'Hydro-Québec sur les marchés externes, de piloter les activités en matière d'innovation scientifique et technologique, et de commercialiser les innovations de l'entreprise.

## VICE-PRÉSIDENTE – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

La vice-présidente – Technologies de l'information et des communications a pour mandat d'assurer la gestion optimale des infrastructures de télécommunications et des systèmes d'information. Dans cette perspective, elle poursuit la mise en œuvre d'une vision intégrée en matière de gouvernance, d'architecture, de développement, d'exploitation et de cybersécurité. Elle offre aux divisions et aux unités corporatives des solutions technologiques conçues pour accroître leur productivité et leur efficacité tout en étant alignées sur les priorités d'affaires d'Hydro-Québec, contribuant ainsi à l'amélioration de la performance globale de l'entreprise.

En 2015, la vice-présidente a inscrit des produits de 622 M\$, comparativement à 616 M\$ en 2014.

## Activités d'investissement

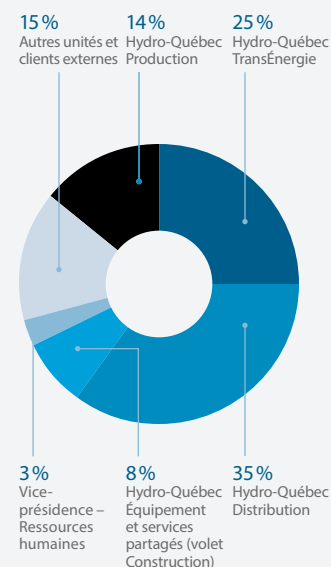
En 2015, les investissements de la vice-présidente – Technologies de l'information et des communications ont totalisé 100 M\$. Ils ont été consacrés au maintien de la qualité des actifs.

## DIRECTION PRINCIPALE – CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS

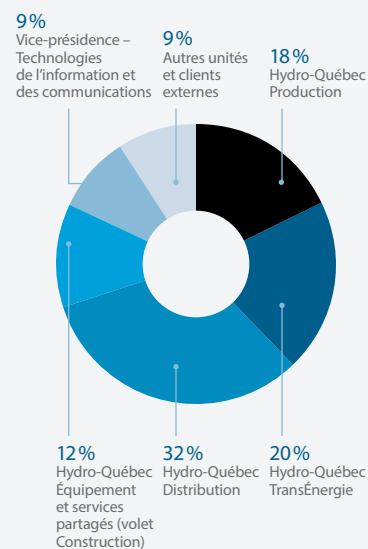
La direction principale – Centre de services partagés, qui fait partie d'Hydro-Québec Équipement et services partagés, élabore les stratégies, les orientations et les encadrements en matière d'approvisionnement et de services communs à l'ensemble de l'entreprise. Elle offre aux divisions et aux unités corporatives des services de soutien adaptés à leurs besoins, ce qui leur permet de se concentrer sur leurs activités de base. Ces services concernent notamment l'acquisition de biens et de services, la gestion immobilière, la gestion du parc de véhicules, la gestion du matériel ainsi que la gestion des services d'alimentation, d'hébergement et de transport aérien.

Les produits de cette direction principale ont totalisé 490 M\$ en 2015, comparativement à 506 M\$ en 2014.

## RÉPARTITION DES PRODUITS DE LA VICE-PRÉSIDENTE – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS EN 2015



## RÉPARTITION DES PRODUITS DE LA DIRECTION PRINCIPALE – CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS EN 2015



Hydro-Québec publiera son *Plan stratégique 2016-2020* au cours de l'année 2016. Ce Plan abordera quatre grandes priorités, soit l'amélioration du service à la clientèle, la communication proactive tant à l'interne qu'à l'externe, la productivité et la croissance.

Dans son budget 2015-2016 dévoilé en mars 2015, le gouvernement du Québec a fixé à Hydro-Québec une cible de bénéfice net de 2,75 G\$ pour l'année financière ayant débuté le 1<sup>er</sup> avril 2015, en baisse par rapport à celle de l'année précédente. Cette perspective reflète une hypothèse de températures normales à l'hiver 2016 et tient compte de la fin de la constatation de gains de change reportés, associée à une stratégie établie en 2002.

Pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2016, Hydro-Québec vise un bénéfice net de l'ordre de 2,5 G\$.

L'entreprise compte investir quelque 3,9 G\$ en 2016, dont la majeure partie concerne les activités d'Hydro-Québec TransÉnergie, pour 1,9 G\$, et d'Hydro-Québec Production, pour 1,1 G\$. Plus de la moitié des investissements d'Hydro-Québec seront consacrés aux activités de maintien et d'amélioration de la qualité des installations. Le solde servira à financer les activités de croissance et de développement.

**Hydro-Québec Production** poursuivra ses travaux sur les chantiers du complexe de la Romaine dans le cadre du développement du potentiel hydroélectrique du Québec. Deux des quatre centrales de ce grand projet, soit les centrales de la Romaine-2 et de la Romaine-1, ont été mises en service respectivement en 2014 et en 2015. Les autres le seront progressivement d'ici 2020. Parallèlement, la division continuera d'investir pour assurer la pérennité de ses installations et en optimiser la productivité.

**Hydro-Québec TransÉnergie** consacrera une part importante de ses investissements au projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île, au raccordement du complexe de la Romaine dans le cadre du projet d'expansion du réseau de transport en Minganie ainsi qu'à l'intégration du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n (Rivière-Nouvelle). La division continuera également d'investir dans des activités de maintien et d'amélioration des installations afin d'assurer la pérennité et la fiabilité des actifs de transport et d'accroître la qualité du service. Mentionnons à cet égard la poursuite du plan d'évolution du réseau de l'île de Montréal, notamment la construction des nouveaux postes Fleury et De Lorimier ainsi que de leurs lignes d'alimentation à 315 kV.

**Hydro-Québec Distribution** continuera d'assurer à la clientèle québécoise une alimentation électrique fiable et des services de qualité. La division poursuivra ses investissements visant à répondre à la croissance de la clientèle québécoise ainsi qu'à maintenir et à améliorer la qualité de ses installations. De plus, dans le but de rehausser la qualité du service, elle élargira l'offre de libres-services Web afin de permettre aux clients de gérer plus facilement leur compte.

# Gestion intégrée des risques d'affaires

Hydro-Québec applique un processus de gestion intégrée des risques d'affaires qui fait partie de ses activités courantes. Ce processus s'appuie sur différents mécanismes de contrôle, de communication et d'évaluation qui lui permettent d'exercer un suivi dynamique de l'évolution des risques.

Les divisions et les unités corporatives de l'entreprise sont au cœur du processus. Dans le cadre de leurs activités courantes, elles gèrent

les risques qui les concernent et les réévaluent à intervalles réguliers, au quotidien dans certains cas. Concrètement, chaque division et unité corporative doit recenser et évaluer ses principaux risques, puis mettre en place et appliquer des mesures pour les atténuer de manière que les risques résiduels soient d'un niveau acceptable pour Hydro-Québec. Les divisions et unités corporatives rendent compte de leurs actions et de leurs suivis en matière de gestion des risques au comité

de direction qui, agissant à titre de comité de gestion des risques, assure la surveillance globale des risques d'affaires. Grâce à cette approche, il est possible de constituer un portefeuille consolidé des risques d'affaires résiduels lors de l'exercice de planification annuelle. Le portefeuille consolidé est présenté au Conseil d'administration avec le Plan d'affaires, qui comprend une analyse de sensibilité permettant d'évaluer l'impact de certains risques sur le bénéfice net prévu.

## PROCESSUS ANNUEL DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES D'AFFAIRES

	1 <sup>er</sup> janvier	30 avril	31 août	31 décembre
	1 <sup>er</sup> quadrimestre		2 <sup>e</sup> quadrimestre	
			3 <sup>e</sup> quadrimestre	
			<b>Plan d'affaires</b>	
Unités de l'entreprise	Plans de contrôle des divisions et unités corporatives axés sur les principaux risques d'affaires			
	Reddition de comptes des divisions et unités corporatives sur la gestion des risques – Revue d'avril de type « Faits saillants »		Reddition de comptes des divisions et unités corporatives sur la gestion des risques – Revue d'août de type « Faits saillants »	
		Identification des risques et validation par les gestionnaires relevant du pdg		Élaboration ou révision du portefeuille des risques d'affaires résiduels des divisions et unités corporatives Documentation à l'appui des évaluations
Direction de l'entreprise	<b>Comité de direction</b> (en mode gestion des risques)		<b>Comité de direction</b> (en mode gestion des risques)	
	Revue des redditions de comptes sur la gestion des risques		Revue des redditions de comptes sur la gestion des risques	
			<b>Comité de direction agissant à titre de comité de gestion des risques avec le pdg comme CRO<sup>a)</sup></b>	
			Revue du portefeuille consolidé des risques d'affaires résiduels d'entreprise, de la carte des risques et de la probabilité d'atteindre le bénéfice net prévu	
Conseil d'administration			<b>Comité de vérification</b>	
			Analyse du processus de gestion intégrée des risques d'affaires résiduels d'entreprise	
			<b>Comité des finances</b>	
			Analyse du portefeuille consolidé des risques d'affaires résiduels d'entreprise, de la carte des risques et de la probabilité d'atteindre le bénéfice net prévu	
			<b>Conseil d'administration</b>	
			Examen du portefeuille consolidé des risques d'affaires résiduels d'entreprise, de la carte des risques et de la probabilité d'atteindre le bénéfice net prévu	

a) Responsable de la gestion des risques (*Chief Risk Officer*)

## RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités, Hydro-Québec réalise des opérations qui l'exposent à certains risques financiers, tels que les risques de marché, de liquidité et de crédit. Un suivi systématique et l'adoption de stratégies comprenant l'utilisation d'instruments dérivés réduisent considérablement l'exposition à ces risques et l'impact de ceux-ci sur les résultats.

En matière de gestion des risques de marché et de crédit, une équipe de spécialistes indépendante des unités qui réalisent les transactions effectue une surveillance constante de plusieurs indicateurs liés aux transactions financières et énergétiques, et recommande des contrôles ainsi que des stratégies pour réduire les risques associés.

## RISQUE DE MARCHÉ

Les résultats d'Hydro-Québec sont exposés à trois principaux types de risque de marché, soit le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix lié à l'énergie et à l'aluminium. Les fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain ont une incidence sur les produits des ventes libellées en dollars américains de même que sur le coût de la dette libellée dans cette devise. Une variation des taux d'intérêt influe sur les frais financiers et sur le coût de retraite. Enfin, les variations des prix de l'énergie influent sur les produits réalisés sur les marchés de gros, tandis que les cours de l'aluminium ont un impact sur les produits associés aux contrats spéciaux avec certains grands clients industriels au Québec.

Les trois types de risque de marché font l'objet d'une gestion intégrée active qui repose sur l'utilisation de produits financiers dérivés. Cette gestion vise à limiter leur incidence sur les résultats d'Hydro-Québec, selon des stratégies et des critères établis en fonction de la tolérance au risque de l'entreprise. Par ailleurs, le risque de marché à moyen et à long terme est atténué par l'effet compensateur entre l'impact d'une hausse ou d'une baisse généralisée des taux d'intérêt sur les frais financiers, d'une part, et l'impact d'une telle hausse ou d'une telle baisse sur le coût de retraite, d'autre part.

Le coût de retraite d'Hydro-Québec est également soumis au risque de variation de la juste valeur des placements détenus dans le portefeuille de la caisse de retraite. Pour gérer ce risque, l'entreprise mise sur la diversification des actifs et sur des stratégies de gestion des placements qui comprennent l'utilisation de dérivés.

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entreprise éprouve des difficultés à respecter les engagements liés à ses passifs financiers. Ce risque peut notamment se traduire par des difficultés à accéder à des sources de financement pour son programme d'investissement.

Le risque de liquidité d'Hydro-Québec est atténué par plusieurs facteurs, dont d'importants flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, l'accès à une facilité de crédit de soutien préautorisée et un portefeuille diversifié d'instruments financiers très liquides.

## RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne puisse respecter ses obligations contractuelles. Hydro-Québec est exposée au risque de crédit lié aux débiteurs dans le contexte de ses opérations courantes de vente d'électricité au Québec. Ces ventes sont facturées à des tarifs qui prévoient le recouvrement des coûts selon les modalités approuvées par la Régie de l'énergie. L'entreprise est également exposée au risque de crédit lié aux équivalents de trésorerie, aux placements temporaires et aux instruments dérivés qu'elle négocie avec des institutions financières ainsi qu'avec d'autres émetteurs et, dans une moindre mesure, avec des sociétés d'énergie nord-américaines, dans le cadre des contrats d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution et des transactions énergétiques d'Hydro-Québec Production sur les marchés hors Québec.

L'exposition au risque de crédit est atténuée par la mise en place d'encadrements et de limites en ce qui a trait à la concentration des risques et au niveau d'exposition par contrepartie. Pour s'assurer du respect de ces encadrements et limites, Hydro-Québec a adopté une approche proactive fondée sur divers contrôles et rapports de suivi. Ceux-ci lui permettent de réagir rapidement à tout événement qui pourrait avoir un impact sur la situation financière des contreparties. Par ailleurs, l'entreprise traite généralement avec des contreparties dont la notation de crédit est élevée. Elle conclut également des ententes en vue de limiter la valeur de marché des principaux portefeuilles d'instruments dérivés.

## RISQUES OPÉRATIONNELS

### PRODUCTION

L'une des principales incertitudes auxquelles Hydro-Québec est confrontée concerne les apports naturels en eau. En effet, Hydro-Québec Production doit s'assurer qu'elle est en mesure de s'acquitter de ses obligations, qui consistent à fournir un maximum de 165 TWh d'électricité patrimoniale par année à Hydro-Québec Distribution et à respecter ses engagements contractuels. Concrètement, elle est tenue d'avoir les moyens de combler un déficit d'apports naturels de 64 TWh sur deux années consécutives et de 98 TWh sur quatre années consécutives. Pour gérer ce risque, la division mise sur plusieurs mesures d'atténuation qui font l'objet d'un suivi rigoureux. Ainsi, elle assure une gestion pluriannuelle des stocks énergétiques et le maintien d'un écart suffisant entre ses engagements et ses moyens de production, grâce auquel elle peut pallier les aléas de l'hydraulicité, reconstituer ses réserves ou profiter d'occasions d'affaires. Hydro-Québec rend compte régulièrement à la Régie de l'énergie de la capacité de production et des réserves énergétiques d'Hydro-Québec Production.

Outre les aléas de l'hydraulique, les activités d'exportation d'Hydro-Québec Production sur les marchés de gros comportent un risque de marché et un risque d'indisponibilité des équipements de production et de transport. Le risque de marché résulte des fluctuations du prix de l'électricité et des combustibles. Il est atténué par la surveillance permanente de l'évolution des marchés de gros et par l'utilisation d'instruments dérivés de couverture. Le risque d'indisponibilité des équipements de production et de transport est atténué par la mise en œuvre de programmes de maintenance et de mise à niveau.

Un autre risque auquel Hydro-Québec Production est confrontée découle des variations de la température et de la demande du marché québécois par rapport aux prévisions. Ces variations ont un impact sur les ventes d'électricité de la division auprès d'Hydro-Québec Distribution et peuvent avoir une incidence sur le volume disponible pour ses ventes à l'exportation.

Les risques liés aux activités d'exportation d'Hydro-Québec Production sont quantifiés de manière intégrée par une équipe de spécialistes indépendante de l'unité qui réalise les transactions. Cette équipe veille à l'application des contrôles, présente des rapports quotidiens à la Haute direction et s'assure du respect des limites approuvées par la Direction et par le Conseil d'administration.

## TRANSPORT

Plusieurs facteurs peuvent entraîner une interruption de service ou rendre indisponible une partie du réseau de transport, notamment les conditions climatiques extrêmes et les défaillances d'équipements. Pour contrer ces facteurs, Hydro-Québec TransÉnergie mise sur divers moyens de prévention. Par exemple, elle applique les normes de fiabilité de la North American Electric Reliability Corporation et du Northeast Power Coordinating Council ainsi que différentes mesures pour entretenir et renforcer son réseau et en optimiser la vie utile. Notons que la direction – Contrôle des mouvements d'énergie d'Hydro-Québec TransÉnergie agit à titre de coordonnateur de la fiabilité des réseaux de transport d'électricité au Québec, s'étant vu attribuer ce rôle par la Régie de l'énergie en 2007.

Hydro-Québec TransÉnergie doit fournir une capacité de transit suffisante pour alimenter les réseaux d'Hydro-Québec Distribution et d'autres clients tout en assurant la sécurité et la fiabilité du service de transport. Pour ce faire, la division s'appuie notamment sur une stratégie de pérennisation des actifs de transport et sur un processus de gestion optimale de la pointe de consommation annuelle.

## DISTRIBUTION

Le principal risque associé à la distribution de l'électricité concerne la continuité du service. Pour gérer ce risque, Hydro-Québec Distribution a recours à un ensemble de moyens qui comprennent la maîtrise de la végétation, la mise en œuvre d'un programme de maintenance et d'une stratégie pour le renouvellement des actifs ainsi que la conformité aux normes applicables aux réseaux aériens et souterrains. Par ailleurs, pour réduire la durée des interruptions de service, dont la grande majorité est causée par des intempéries, la division intègre à son réseau de nouvelles technologies qui permettent la détection rapide des pannes, un rétablissement accéléré du service et la gestion à distance de certains incidents.

Hydro-Québec doit aussi composer avec les fluctuations de la demande (à conditions climatiques normales) qui découlent de la conjoncture économique et énergétique et qui ont un impact sur les résultats. Lorsque la demande est inférieure aux prévisions soumises dans le dossier tarifaire, la division ne peut recouvrer auprès de sa clientèle la totalité des coûts afférents à la distribution de l'électricité et à son transport sur le réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie. Pour limiter l'impact de cet aléa, elle ne cesse d'améliorer sa méthode de prévision de la demande d'électricité.

## CONSTRUCTION

L'un des principaux risques auxquels Hydro-Québec Équipement et services partagés fait face réside dans la pression sur les coûts des projets, attribuable notamment à la progression du coût de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, à l'augmentation du prix de certains matériaux ou produits ainsi qu'à des événements qui ont pour effet de modifier les calendriers de réalisation. Il existe également un risque lié à la qualité et aux délais de livraison des composants.

En ce qui concerne les délais de réalisation, la division accorde une grande priorité au respect des échéanciers, malgré les contraintes inhérentes aux projets de construction d'envergure. Cet aspect est d'autant plus important dans le contexte actuel de l'industrie de la construction au Québec, où de nouvelles mesures législatives et réglementaires peuvent avoir une incidence sur le déroulement des travaux et sur la capacité d'Hydro-Québec à traiter avec certains fournisseurs. Une vigie active et des mesures de contingence ont été instaurées afin d'atténuer les impacts les plus probables pouvant découler de cette situation.

Pour respecter ses engagements et continuer d'appliquer des normes élevées de qualité et de sécurité, Hydro-Québec Équipement et services partagés a mis en place diverses mesures lui permettant de réduire son exposition aux risques. Ainsi, la division fait un suivi serré des échéanciers, des coûts et des principaux produits livrables, ce qui lui permet d'assurer le bon déroulement des projets ou d'apporter les correctifs nécessaires au besoin. De plus, elle entretient des relations permanentes avec les organismes et les ministères concernés, afin de demeurer au fait de toute modification éventuelle aux lois et règlements qui pourrait avoir une incidence sur les délais et les coûts de réalisation, entre autres. Elle assure également un suivi des principaux indicateurs de l'évolution des prix et du taux d'activité du secteur de la construction. Par ailleurs, elle élabore des stratégies d'approvisionnement qui favorisent la concurrence, la pérennité des approvisionnements et le maintien de l'expertise dans ses marchés, et elle adapte ses stratégies de réalisation des projets selon la conjoncture, de concert avec ses clients.

Signalons enfin que de nouveaux accords commerciaux entreront en vigueur en 2016 et en 2017, notamment le chapitre sur les marchés publics de l'*Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario*, qui s'appliquera aux activités d'Hydro-Québec à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Ces accords auront une incidence sur les processus d'acquisition de l'entreprise.

## ACTIVITÉS CORPORATIVES ET AUTRES

Le respect et la préservation de l'environnement sont au cœur des préoccupations d'Hydro-Québec. La majorité des activités qui ont un impact notable sur l'environnement sont régies par un système de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001. De plus, l'entreprise examine chaque année sa gestion des enjeux environnementaux et dresse un bilan de la situation dans son Rapport sur le développement durable.

La sécurité de l'information et les risques associés à la perte de disponibilité ou d'intégrité des systèmes ou des données de même qu'à la confidentialité des données, que ce soit par suite d'un acte malveillant, d'une erreur ou d'un désastre naturel, font aussi partie des préoccupations d'Hydro-Québec. L'entreprise évalue régulièrement les défenses de ses systèmes d'information contre les menaces et prend les mesures de sécurité qui s'imposent. Ces mesures comprennent, entre autres, un programme de sécurité des technologies de l'information et des communications, un processus d'anticipation des menaces et une stratégie d'adaptation à l'évolution de celles-ci, un centre d'expertise antivirus, des mécanismes de filtrage Internet, un centre de surveillance de la sécurité, la gestion des identités et des accès ainsi que la gestion des incidents et des vulnérabilités.

Par ailleurs, Hydro-Québec a mis en place une série de mesures physiques, technologiques et humaines dans le but d'assurer la sécurité des personnes (employés, fournisseurs et grand public), ainsi que de ses installations et actifs. Fondées sur l'évaluation et l'analyse des risques et des menaces, ces mesures varient en fonction de l'importance stratégique des actifs, de l'évolution du contexte d'affaires de l'entreprise et de divers facteurs externes. Les activités de protection physique et de cybersécurité sont maintenant réunies au sein d'une même unité corporative, ce qui favorise une approche intégrée et le renforcement de la sécurité globale de l'entreprise.

Enfin, Hydro-Québec dispose d'un plan d'urgence corporatif qui vise à assurer la continuité de ses activités et la poursuite de sa mission en cas d'événement exceptionnel. Ce plan sert à arrimer les actions et plans d'urgence des unités d'affaires de manière à renforcer et à améliorer la coordination des mesures déployées par les intervenants internes et externes concernés, y compris les autorités publiques.

# Rapport de la Direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements financiers contenus dans le présent Rapport annuel sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été dressés par la Direction conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis et tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie relatives au transport et à la distribution de l'électricité. Ils comprennent des montants déterminés d'après les meilleures estimations et selon le jugement de la Direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel est conforme à celle qui est fournie dans les états financiers consolidés.

La Direction maintient un système de contrôle interne ayant pour but de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable, et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Ce système comprend notamment les politiques et directives d'Hydro-Québec ainsi que la communication aux employés des règles d'éthique et du *Code de conduite* de l'entreprise, afin d'assurer une gestion intègre des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et directives d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration est responsable de la gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs indépendants, qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein d'Hydro-Québec ni dans l'une de ses filiales. Il incombe au Comité de vérification de s'assurer que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec, de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie, et de recommander au Conseil d'administration l'approbation des états financiers consolidés. Le Comité de vérification rencontre la Direction, le vérificateur interne et les auditeurs indépendants afin de discuter des résultats de leurs audits et des constatations qui en découlent quant à l'intégrité et à la qualité de la présentation de l'information financière et quant au système de contrôle interne d'Hydro-Québec. Le vérificateur interne et les auditeurs indépendants ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Les états financiers consolidés des exercices 2015 et 2014 ont été audités conjointement par le Vérificateur général du Québec, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

**/s/ Michael D. Penner**

Président du Conseil d'administration

**/s/ Éric Martel**

Président-directeur général

**/s/ Lise Croteau**

Vice-présidente exécutive et  
chef de la direction financière

Montréal, Québec

Le 19 février 2016

# Rapport des auditeurs indépendants

Au Ministre des Finances du Québec,

## RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Hydro-Québec, qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2015 et 2014 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée d'Hydro-Québec aux 31 décembre 2015 et 2014, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

## RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement de référentiel comptable expliqué à la note 21 afférente aux états financiers consolidés, ces normes ont été appliquées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

/s/ KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.<sup>1</sup>

/s/ Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.<sup>2</sup>

/s/ Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA  
Vérificatrice générale du Québec

Montréal, Québec

Le 19 février 2016

1. CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120220

2. CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109499

# États financiers consolidés

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2015	2014 (note 21)
<b>Produits</b>		<b>13 754</b>	13 652
<b>Charges</b>			
Exploitation		<b>2 527</b>	2 366
Achats d'électricité et de combustible		<b>1 938</b>	1 968
Amortissement	4	<b>2 713</b>	2 593
Taxes	5	<b>980</b>	975
		<b>8 158</b>	7 902
<b>Bénéfice d'exploitation</b>		<b>5 596</b>	5 750
Frais financiers	6	<b>2 449</b>	2 425
<b>Bénéfice net</b>		<b>3 147</b>	3 325

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2015	2014 (note 21)
<b>Bénéfice net</b>		<b>3 147</b>	3 325
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>			
Variation des gains reportés sur les éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	15	<b>2 015</b>	929
Reclassement aux résultats des gains reportés sur les éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	15	<b>(1 595)</b>	(541)
Gains actuariels (pertes actuarielles) et (coût des) crédit pour les services passés au titre des avantages sociaux futurs	18	<b>64</b>	(696)
Reclassement aux résultats des pertes actuarielles nettes et du coût des (crédit pour les) services passés au titre des avantages sociaux futurs	18	<b>243</b>	225
		<b>727</b>	(83)
<b>Résultat étendu</b>		<b>3 874</b>	3 242

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2015	2014 (note 21)
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif à court terme</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 648	1 271
Placements temporaires		1 895	1 664
Clients et autres débiteurs	15	2 242	2 171
Instruments dérivés	15	274	172
Actifs réglementaires	3	122	182
Matériaux, combustible et fournitures		212	199
		<b>7 393</b>	5 659
Immobilisations corporelles	7	61 558	60 413
Actifs incorporels	8	1 014	1 062
Placements	9	859	863
Instruments dérivés	15	128	91
Actifs réglementaires	3	3 939	4 559
Autres actifs	10	308	461
		<b>75 199</b>	73 108
<b>PASSIF</b>			
<b>Passif à court terme</b>			
Emprunts		9	23
Créditeurs et charges à payer		2 278	2 257
Dividende à payer	16	2 360	2 535
Intérêts courus		913	907
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	11	85	79
Instruments dérivés	15	299	159
Passifs réglementaires	3	49	–
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	12	2 059	906
		<b>8 052</b>	6 866
Dette à long terme	12	43 613	43 579
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	11	780	804
Instruments dérivés	15	5	60
Passifs réglementaires	3	392	350
Autres passifs	13	2 571	3 221
Dette à perpétuité	14	311	267
		<b>55 724</b>	55 147
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital-actions	16	4 374	4 374
Bénéfices non répartis		16 546	15 759
Cumul des autres éléments du résultat étendu		(1 445)	(2 172)
		<b>19 475</b>	17 961
		<b>75 199</b>	73 108
Engagements et éventualités	19		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,

/s/ Michelle Cormier

Présidente du Comité de vérification

/s/ Michael D. Penner

Président du Conseil d'administration

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	Capital-actions	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des capitaux propres
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	16	<b>4 374</b>	<b>15 759</b>	<b>(2 172)</b>	<b>17 961</b>
Bénéfice net		–	<b>3 147</b>	–	<b>3 147</b>
Autres éléments du résultat étendu	16	–	–	<b>727</b>	<b>727</b>
Dividende	16	–	<b>(2 360)</b>	–	<b>(2 360)</b>
Solde au 31 décembre 2015		<b>4 374</b>	<b>16 546</b>	<b>(1 445)</b>	<b>19 475</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	21	4 374	14 969	(2 089)	17 254
Bénéfice net		–	3 325	–	3 325
Autres éléments du résultat étendu	16	–	–	(83)	(83)
Dividende	16	–	(2 535)	–	(2 535)
Solde au 31 décembre 2014		4 374	15 759	(2 172)	17 961

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2015	2014 (note 21)
<b>Activités d'exploitation</b>			
Bénéfice net		3 147	3 325
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation			
Amortissement	4	2 713	2 593
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux titres d'emprunt		159	147
Excédent du coût net constaté sur les sommes versées au titre des avantages sociaux futurs		161	27
Autres		209	(184)
Actifs et passifs réglementaires		(56)	(103)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	17	(98)	68
		<b>6 235</b>	5 873
<b>Activités d'investissement</b>			
Ajouts aux immobilisations corporelles		(3 340)	(3 675)
Ajouts aux actifs incorporels		(100)	(140)
(Acquisition) cession nette de placements temporaires		(218)	43
Autres		14	17
		<b>(3 644)</b>	(3 755)
<b>Activités de financement</b>			
Émission de dette à long terme		13	1 511
Remboursement de dette à long terme		(1 044)	(2 702)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit	15	8 220	3 521
Décaissements découlant de la gestion du risque de crédit	15	(6 397)	(2 596)
Variation nette des emprunts		(19)	(11)
Dividende versé		(2 535)	(2 207)
Autres		486	198
		<b>(1 276)</b>	(2 286)
<b>Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>		<b>62</b>	6
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>1 377</b>	(162)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>1 271</b>	1 433
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>2 648</b>	1 271
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	17		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

*Selon la loi qui la régit, Hydro-Québec a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. Hydro-Québec doit notamment assurer l'approvisionnement en électricité patrimoniale tel qu'il a été établi par la Loi sur la Régie de l'énergie et qui correspond à un volume maximal annuel de référence de 165 TWh pour le marché québécois. À titre de société d'État, Hydro-Québec est exonérée de l'impôt sur le revenu au Canada.*

## NOTE 1 // Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les présents états financiers consolidés sont donc les premiers états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec dressés selon ce référentiel comptable.

Le nouveau référentiel comptable a été appliqué de façon rétrospective à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés. La note 21, Première application des PCGR des États-Unis, présente les incidences du passage aux PCGR des États-Unis sur la situation financière et les résultats d'exploitation de l'exercice 2014, soit les rapprochements avec les montants présentés antérieurement dans les états financiers consolidés établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, tels qu'ils sont énoncés à la Partie V du *Manuel de CPA Canada*, « Normes comptables pré-basculément » (PCGR du Canada).

La Direction est d'avis que ces états financiers consolidés comprennent tous les ajustements nécessaires pour donner, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée d'Hydro-Québec.

La Direction a évalué les événements qui ont eu lieu jusqu'au 19 février 2016, date d'approbation des présents états financiers consolidés par le Conseil d'administration, afin de déterminer si les circonstances justifiaient la comptabilisation ou la présentation d'événements postérieurs à la date du bilan.

### RÉGLEMENTATION

La *Loi sur la Régie de l'énergie* accorde à la Régie de l'énergie (la Régie) la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par Hydro-Québec. De ce fait, les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec au Québec sont réglementées. Selon les dispositions de cette loi, les tarifs sont établis par une décision motivée de trois régisseurs après la tenue d'audiences publiques. Par ailleurs, la loi prévoit que les tarifs sont fixés de manière à permettre le recouvrement du coût de la prestation du service et un rendement raisonnable sur la base de tarification.

Les PCGR des États-Unis reconnaissent que la réglementation des tarifs peut avoir pour effet de modifier le moment où certaines opérations sont comptabilisées dans les résultats consolidés et ainsi donner lieu à la comptabilisation d'actifs et de passifs réglementaires, qu'Hydro-Québec juge probable de pouvoir recouvrer ou de devoir régler ultérieurement au moyen du processus d'établissement des tarifs.

Lorsque le Transporteur ou le Distributeur a une assurance suffisante qu'il est probable que certains coûts engagés pourront être recouverts dans les tarifs futurs, ces coûts sont reportés et comptabilisés à titre d'actifs. Lorsqu'il est probable que le Transporteur ou le Distributeur devra rembourser des montants à la clientèle, ou lorsque des coûts ont été recouverts alors qu'ils seront engagés ultérieurement, un passif est comptabilisé. Les soldes de ces actifs et de ces passifs sont amortis sur les périodes de recouvrement approuvées par la Régie.

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Hydro-Québec, de ses filiales et des entités à détenteurs de droits variables dont Hydro-Québec est le principal bénéficiaire. Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés ont été éliminés au moment de la consolidation.

Les placements dans les coentreprises sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Ces placements sont initialement comptabilisés au coût, et leur valeur comptable est ensuite augmentée ou diminuée d'un montant équivalant à la quote-part d'Hydro-Québec des variations de l'actif net des coentreprises qui surviennent après la date d'acquisition. La quote-part revenant à Hydro-Québec des résultats des coentreprises est comptabilisée dans les résultats. Les dividendes reçus des coentreprises sont portés en diminution de la valeur comptable des placements.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les PCGR des États-Unis exige que la Direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les estimations concernent notamment les produits, qui comprennent des montants estimés pour l'électricité livrée mais non facturée, la valeur comptable des actifs et passifs réglementaires, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels aux fins du calcul de la charge d'amortissement, les flux de trésorerie, les échéanciers prévus des paiements et les taux d'actualisation utilisés pour déterminer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ainsi que les avantages sociaux futurs. Ces taux reposent sur des hypothèses économiques et actuarielles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et les écarts pourraient être importants.

### PRODUITS

Hydro-Québec approvisionne le marché québécois en électricité et vend aussi de l'électricité sur les marchés de gros au Canada et aux États-Unis. Elle effectue également des transactions d'arbitrage. Les produits des ventes d'électricité et des transactions d'arbitrage sont comptabilisés à la livraison. Les transactions d'arbitrage sont comptabilisées après déduction des achats d'électricité afférents.

Les produits comprennent également certains montants qu'Hydro-Québec est en droit de recevoir de la clientèle ou qu'elle doit lui remettre ultérieurement. Ces montants concernent notamment l'approvisionnement en électricité postpatrimoniale, les services de transport et les aléas climatiques. Ces éléments donnent lieu à des actifs et passifs financiers qui sont présentés soit dans les postes Clients et autres débiteurs et Autres actifs, soit dans les postes Créditeurs et charges à payer et Autres passifs, selon leur échéance.

Les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus ou les biens, livrés.

### CONVERSION DES DEVISES

Les éléments monétaires de l'actif et du passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les éléments non monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires sont inclus dans les résultats.

Les états financiers des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis selon la méthode du taux courant. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des états financiers de ces établissements à l'étranger sont présentés dans le poste Cumul des autres éléments du résultat étendu, sous la rubrique Capitaux propres du bilan.

### INSTRUMENTS FINANCIERS

#### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des placements dont l'échéance est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

#### *Placements temporaires*

Les placements temporaires, classés dans la catégorie des titres de créance disponibles à la vente, sont constitués d'instruments du marché monétaire dont l'échéance est supérieure à trois mois à compter de la date d'acquisition et sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat étendu jusqu'au moment de leur réalisation; elles sont alors reclassées dans les résultats. Les intérêts sur ces placements, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés dans les résultats.

#### *Débiteurs – Clients*

Les comptes clients sont comptabilisés au montant facturé, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Celle-ci est établie en fonction du statut des dossiers clients et de l'historique de recouvrement pour chaque groupe d'âges des comptes. Les débiteurs sont radiés dans la période au cours de laquelle les comptes sont jugés irrécouvrables.

#### *Autres débiteurs et passifs financiers*

Les autres débiteurs présentés sous Clients et autres débiteurs, les débiteurs présentés sous Autres actifs et le remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998, également présenté dans ce poste, diminués des pertes de valeur s'il y a lieu, de même que les passifs financiers présentés sous Créditeurs et charges à payer et Autres passifs, les emprunts, le dividende à payer, les intérêts courus, la dette à long terme et la dette à perpétuité, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti comprend les frais de transaction ainsi que les primes et les escomptes, le cas échéant. Les intérêts sont comptabilisés dans les résultats.

#### *Instruments dérivés*

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats au cours de la période où elles se produisent, à moins qu'il s'agisse d'instruments dérivés désignés comme couvertures dans une relation de couverture de flux de trésorerie. Sont présentés dans le bilan les soldes nets des instruments dérivés transigés avec une même contrepartie qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire et pour lesquels les conditions permettant la compensation sont réunies.

Dans le cadre de la gestion intégrée de ses risques d'affaires, Hydro-Québec a recours à des instruments dérivés pour gérer le risque de marché, c'est-à-dire le risque de change, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque lié aux variations du prix de l'énergie et de l'aluminium. Elle applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur aux relations de couverture admissibles qu'elle désigne comme couvertures et documente ces relations en bonne et due forme, notamment en rattachant les instruments dérivés soit à des actifs ou à des passifs précis présentés dans le bilan, soit à des opérations futures probables. Hydro-Québec s'assure que les relations de couverture sont hautement efficaces pour couvrir l'exposition aux risques visés au moment de leur mise en place, puis tous les mois. De plus, dans le cas des couvertures d'opérations futures, elle évalue au moins trimestriellement la probabilité de réalisation de ces opérations désignées comme éléments couverts.

Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur d'un instrument désigné comme couverture est comptabilisée dans les Autres éléments du résultat étendu, tandis que la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats, dans le poste qui sera touché par l'élément couvert. Les montants comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les résultats, également dans le poste touché par l'élément couvert, au cours des périodes où cet élément influe sur les résultats. S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne réunit plus les conditions de couverture, s'il est expiré, vendu, résilié ou exercé, ou si Hydro-Québec met fin à sa désignation comme élément de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Les gains et les pertes cumulés

## NOTE 1 // Principales conventions comptables (suite)

antérieurement dans les Autres éléments du résultat étendu continuent d'être reportés en vue d'être reclassés dans les résultats au cours des mêmes périodes que l'élément couvert. Si l'élément couvert cesse d'exister, ou s'il devient probable que les transactions futures couvertes ne se réaliseront pas, les gains ou les pertes reportés sont immédiatement reclassés dans les résultats.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé, y compris celles qui sont liées à la partie inefficace de la relation de couverture, sont comptabilisées dans les résultats, dans le poste touché par l'élément couvert. Les variations compensatoires de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont inscrites à titre d'ajustements de la valeur comptable de cet élément et sont comptabilisées en contrepartie dans les résultats.

Les flux de trésorerie attribuables aux instruments dérivés désignés comme couvertures sont présentés dans l'état des flux de trésorerie selon le même classement que l'élément couvert.

Hydro-Québec évalue ses contrats pour déterminer s'ils répondent à la définition d'un dérivé ou s'ils comportent un dérivé incorporé qui doit être séparé de son contrat hôte. Si tel est le cas, le contrat ou le dérivé incorporé en question est comptabilisé à la juste valeur dans le bilan.

Tous les contrats à terme sur éléments non financiers qui peuvent faire l'objet d'un règlement net et dont le prix est étroitement lié à l'élément non financier acheté ou vendu sont comptabilisés à la date de règlement s'il est probable qu'il y aura livraison ou réception conformément aux besoins prévus.

### JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Conformément aux normes applicables, Hydro-Québec classe les évaluations à la juste valeur des actifs et des passifs selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- niveau 1 : cours (non ajustés) pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs;
- niveau 2 : données autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et
- niveau 3 : données non observables.

### MATÉRIAUX, COMBUSTIBLE ET FOURNITURES

Les stocks de matériaux, de combustible et de fournitures sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les matériaux, la main-d'œuvre, les autres frais directement attribuables aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Est également comptabilisé

dans les immobilisations corporelles le coût des avant-projets qui répondent aux critères suivants : la faisabilité technique du projet a été démontrée, sa rentabilité a été évaluée et la Direction juge probable qu'elle disposera des ressources nécessaires pour le réaliser. La valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles et celle des ententes conclues avec des communautés locales qui correspondent à la définition d'un passif sont ajoutées à la valeur comptable des immobilisations corporelles en cause. Par ailleurs, les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles visées.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement débute le mois suivant la date de mise en service. Les périodes d'amortissement pour les principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Production hydraulique	40 à 120 ans
Production thermique	15 à 50 ans
Postes et lignes de transport	30 à 85 ans
Postes et lignes de distribution	25 à 60 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 50 ans

À la sortie d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, est inscrit dans les résultats de l'exercice.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils sont engagés.

### CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location-acquisition, qui ont pour effet de transférer à Hydro-Québec la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien loué, sont présentés dans le poste Immobilisations corporelles. Ils sont comptabilisés à la date de leur entrée en vigueur, soit à la juste valeur du bien loué, soit, si elle est moins élevée, à la valeur actualisée des paiements minimums au titre de la location. Les contrats de location-acquisition comprennent les contrats admissibles à titre de contrats de location qui prévoient le transfert du droit d'utilisation de l'actif visé. Ils sont amortis sur la durée de vie utile de l'actif ou sur la durée du contrat, si celle-ci est moindre.

Les paiements relatifs aux contrats de location-exploitation, en vertu desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété, sont comptabilisés dans les résultats pendant toute la durée du contrat.

### ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

Le coût des logiciels développés en interne est capitalisé lorsqu'il satisfait aux critères de capitalisation. Les frais financiers afférents sont capitalisés pendant la période de développement.

Les actifs incorporels qui ont une durée de vie utile indéfinie ne font l'objet d'aucun amortissement. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents si des événements indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisé dans les résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation est déterminée.

## NOTE 1 // Principales conventions comptables (suite)

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée, soit les logiciels et licences ainsi que les brevets, sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les périodes d'amortissement pour ces actifs sont les suivantes :

Logiciels et licences	3 à 10 ans
Brevets	20 ans

### FRAIS FINANCIERS CAPITALISÉS

Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours et aux logiciels développés en interne qui sont liés à des activités non réglementées sont établis en fonction du coût des capitaux empruntés et sont comptabilisés en réduction des frais financiers dans les résultats consolidés. Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours qui sont liées à des activités à tarifs réglementés de transport ou de distribution tiennent également compte du rendement des capitaux propres des activités visées. La partie qui correspond au rendement des capitaux propres est intégrée aux Produits dans les résultats consolidés.

### DÉPRÉCIATION DES ACTIFS À LONG TERME

Hydro-Québec revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels amortissables lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les flux de trésorerie nets prévus non actualisés pourraient être inférieurs à la valeur comptable de ces immobilisations et actifs. Le cas échéant, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisée.

### AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

#### *Régime de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite*

Hydro-Québec offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière (le Régime de retraite) ainsi que d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite. Elle comptabilise ses obligations au titre du Régime de retraite et de ces autres avantages après déduction de la juste valeur de leur actif respectif.

Le coût des prestations et les obligations au titre du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite accordés en échange des services rendus sont calculés selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service. Ils sont déterminés en fonction d'un taux d'actualisation et reposent sur les meilleures estimations de la Direction, notamment quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance des salaires, à la croissance des coûts des soins de santé et à l'âge de départ à la retraite des employés. Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date du bilan.

Aux fins de l'établissement du coût des prestations et de ses obligations au titre du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite, Hydro-Québec a adopté les conventions suivantes :

- Le taux d'actualisation est fondé sur le taux moyen de la courbe des taux d'intérêt à la date de l'évaluation pour des obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure et tient compte des flux de trésorerie prévus rattachés aux obligations au titre des prestations projetées.
- Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans les Autres éléments du résultat étendu dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Par la suite, un montant au titre du gain actuariel ou de la perte actuarielle est amorti dans le poste Charges d'exploitation si le gain actuariel net non amorti ou la perte actuarielle nette non amortie

au début de l'exercice excède soit 10 % de la valeur des obligations au titre des prestations projetées, soit 10 % de la valeur liée au marché de l'actif du régime, le plus élevé des deux montants étant retenu. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.

- Le coût des (crédit pour les) services passés découlant des modifications au Régime de retraite et aux autres avantages postérieurs au départ à la retraite est initialement comptabilisé dans les Autres éléments du résultat étendu. Par la suite, ce coût est amorti dans le poste Charges d'exploitation selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur des périodes n'excédant pas la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.
- Le rendement prévu de l'actif du Régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché qui est déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans, dans le cas des actions, et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actifs.

Les soldes non amortis des pertes actuarielles nettes et du coût des (crédit pour les) services passés comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu au titre des avantages sociaux futurs qui seront recouverts dans les tarifs futurs sont comptabilisés en tant qu'actif réglementaire.

#### *Avantages postérieurs à l'emploi*

Hydro-Québec offre à l'ensemble de son personnel des avantages postérieurs à l'emploi, dont un régime d'assurance salaire invalidité de longue durée qui prévoit le versement de prestations déterminées à long terme.

Le coût et l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont constatés au moment où survient l'événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. Le coût de ces avantages, y compris la totalité des gains et des pertes actuariels afférents, est comptabilisé dans les résultats de la période.

### OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Hydro-Québec comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle naissent des obligations juridiques à cet égard, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les coûts correspondants de mise hors service sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause et sont amortis sur la durée de vie utile de celle-ci. Dans les exercices ultérieurs, toute variation due à l'écoulement du temps est comptabilisée dans les charges d'exploitation de l'exercice courant (charge de désactualisation), et le montant correspondant est ajouté à la valeur comptable du passif. Les variations résultant de révisions de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés sont comptabilisées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, et le montant correspondant est soit ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation en cause, soit déduit jusqu'à concurrence de sa valeur comptable, tout excédent étant alors comptabilisé dans les résultats. Lorsque l'immobilisation a atteint la fin de sa durée de vie utile, toute variation est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les coûts réels engagés pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont portés en réduction des passifs. Lors du règlement final d'une telle obligation, l'écart entre le solde de l'obligation et le coût réel engagé est comptabilisé à titre de gain ou de perte dans les résultats.

## NOTE 1 // Principales conventions comptables (suite)

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens à prendre et sur l'échéancier à suivre pour la mise hors service. Hydro-Québec révisé périodiquement l'évaluation de ces obligations en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes, lois et règlements applicables.

### ENTENTES CONCLUES AVEC DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Hydro-Québec a conclu diverses ententes avec les communautés locales concernées par certains projets d'investissement en immobilisations corporelles. Lorsqu'ils correspondent à la définition d'un passif, les montants relatifs à ces ententes sont comptabilisés dans le poste Dette à long terme, et la contrepartie est comptabilisée dans le poste Immobilisations corporelles. Les montants comptabilisés sont déterminés par actualisation des flux de

trésorerie futurs relatifs à ces ententes. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt des obligations d'Hydro-Québec à la date de la comptabilisation initiale. Ultérieurement, dans le cas des ententes dont les flux de trésorerie sont indexés, ces derniers font l'objet d'une réestimation annuelle qui peut entraîner une modification du taux d'actualisation.

### OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec réalise des ventes d'électricité et d'autres opérations commerciales avec son unique actionnaire, le gouvernement du Québec, et ses organismes ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange.

Par ailleurs, à titre de société d'État du gouvernement du Québec, Hydro-Québec fournit à celui-ci des données financières établies sur la base des Normes internationales d'information financière aux fins de la préparation par le gouvernement de ses états financiers consolidés.

## NOTE 2 // Modifications de conventions comptables

### NORMES ADOPTÉES EN 2015

#### Stocks

En juillet 2015, le Financial Accounting Standards Board (FASB) a publié l'Accounting Standards Update (ASU) 2015-11, *Inventory (Topic 330): Simplifying the Measure of Inventory*. Cette norme exige que les stocks dont le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré ou la méthode du premier entré, premier sorti soient évalués de façon prospective au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Hydro-Québec a choisi de l'adopter de façon anticipée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### Frais d'émission

En avril 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-03, *Interest—Imputation of Interest (Subtopic 835-30): Simplifying the Presentation of Debt Issuance Costs*. Cette norme exige que les frais d'émission de titres d'emprunt soient présentés dans le bilan de façon rétrospective, en diminution de la valeur comptable de la dette afférente. Hydro-Québec a choisi de l'adopter de façon anticipée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

#### Actifs incorporels

En avril 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-05, *Intangibles—Goodwill and Other—Internal-Use Software (Subtopic 350-40): Customer's Accounting for Fees Paid in a Cloud Computing Arrangement*. Cette norme, qui clarifie les circonstances dans lesquelles un contrat relatif à l'infonuagique comprend une licence pour l'utilisation interne d'un logiciel, s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés d'Hydro-Québec.

#### Consolidation

En février 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-02, *Consolidation (Topic 810): Amendments to the Consolidation Analysis*. Cette norme modifie les directives concernant les entités qui doivent faire l'objet d'une consolidation intégrale lors de la préparation d'états financiers consolidés. Elle s'appliquera de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Hydro-Québec examine actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

#### États des résultats

En janvier 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-01, *Income Statement—Extraordinary and Unusual Items (Subtopic 225-20): Simplifying Income Statement Presentation by Eliminating the Concept of Extraordinary Items*. Cette norme, qui élimine le concept d'élément extraordinaire, s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés d'Hydro-Québec.

#### Produits

En mai 2014, le FASB a publié l'ASU 2014-09, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606)*. Cette norme fournit des directives relativement à la comptabilisation des produits au moment du transfert de biens ou de services à un client, pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. En août 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-14, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606): Deferral of the Effective Date*, qui reporte d'un an l'entrée en vigueur de la norme, de sorte qu'elle s'appliquera de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Hydro-Québec examine actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés, mais n'a pas l'intention d'adopter celle-ci de façon anticipée.

## NOTE 3 // Réglementation

### TARIFS

#### *Passage aux PCGR des États-Unis*

Dans la décision D-2015-189, la Régie a autorisé la modification, à compter du 10 juillet 2015, de certaines méthodes comptables aux fins de l'établissement des tarifs du Transporteur et du Distributeur, compte tenu de l'application des PCGR des États-Unis aux activités à tarifs réglementés de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec à compter de cette date. Les modifications ont notamment trait à la comptabilisation, à titre d'actifs réglementaires, de certains frais de développement ainsi que de certains coûts actuels et futurs associés au Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ). Elles concernent également la comptabilisation des avantages sociaux futurs et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, de même que l'amortissement des immobilisations corporelles liées aux activités à tarifs réglementés.

#### *Transport*

Les tarifs de transport d'électricité d'Hydro-Québec des années 2015 et 2014 ont été fixés par les décisions D-2015-031 et D-2014-049 de la Régie, avec effet respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 6,97 % en 2015 et à 7,05 % en 2014. Il est fondé sur une structure de capital présumée comportant 30 % de capitaux propres.

#### *Distribution*

Les tarifs d'électricité d'Hydro-Québec pour les années tarifaires commençant respectivement le 1<sup>er</sup> avril 2015 et le 1<sup>er</sup> avril 2014 ont été fixés par les décisions D-2015-033 et D-2014-052, dans lesquelles la Régie a autorisé des hausses moyennes de 2,86 % et de 4,27 % de l'ensemble des tarifs à l'exception du tarif L, pour lequel les hausses autorisées ont été de 2,49 % et de 3,45 %. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 7,08 % en 2015 et à 7,14 % en 2014. Il est fondé sur une structure de capital présumée comportant 35 % de capitaux propres.

Les informations qui suivent décrivent les effets sur les états financiers consolidés des méthodes et pratiques comptables adoptées par Hydro-Québec conformément aux décisions de la Régie relatives à ses activités à tarifs réglementés.

### ACTIFS RÉGLEMENTAIRES

#### *Coûts liés au PGEÉ*

Les coûts admissibles engagés aux fins du PGEÉ sont comptabilisés dans un compte distinct et amortis sur une période de dix ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement débute l'année qui suit celle où les coûts sont comptabilisés. Les coûts comptabilisés dans ce compte portent intérêt au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie jusqu'au moment où débute l'amortissement. Cette pratique comptable, qui vise les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec, a été autorisée par la Régie dans la décision D-2015-189.

#### *Coûts liés au déglaceur du poste de Lévis*

Par suite de la tempête de verglas de 1998, certains coûts liés à l'installation d'un déglaceur au poste de Lévis pour sécuriser les charges du réseau de transport qui alimente la grande région de Québec ont été comptabilisés dans un compte distinct. Ces coûts sont amortis selon la méthode de

l'amortissement linéaire à partir de la date de mise en service des équipements et sur une période correspondant à la durée de vie utile moyenne restante des actifs ayant fait l'objet des améliorations. Ils ont porté intérêt au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie jusqu'au moment où ils ont été inclus dans la base de tarification et où a débuté l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2004-175, qui vise les activités de transport d'électricité d'Hydro-Québec.

#### *Coûts liés à des projets en attente d'autorisation par la Régie*

Les coûts relatifs à des projets qui ont été intégrés à une demande tarifaire, mais qui sont en attente d'autorisation au moment où la décision sur la demande tarifaire est rendue, sont comptabilisés dans un compte distinct jusqu'à ce que les projets soient autorisés par la Régie et sont amortis au cours de l'exercice subséquent. Ces coûts portent intérêt aux taux prescrits par la Régie jusqu'au moment où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2011-039, D-2012-024, D-2012-059 et D-2014-035, qui visent les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec.

#### *Coûts liés à une entente de suspension*

Une entente portant sur la suspension temporaire des livraisons d'une centrale a été approuvée par la Régie en mai 2014. La contrepartie du passif financier enregistré relativement à cette entente a été comptabilisée dans un compte distinct ne portant pas intérêt, et les ajustements liés aux variations subséquentes de ce passif sont comptabilisés dans le même compte. Les coûts associés à l'entente de suspension sont quant à eux recouverts dans les tarifs sur une base annuelle, conformément aux montants facturés. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2014-086, qui vise les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec. Dans la décision D-2015-179, la Régie a approuvé une entente visant l'utilisation de cette centrale en période de pointe. Cette entente n'était pas encore en vigueur au 31 décembre 2015.

#### *Frais de développement*

Les frais de développement admissibles sont comptabilisés dans un compte distinct ne portant pas intérêt et sont amortis sur une période de cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement débute l'année qui suit celle où les coûts sont comptabilisés. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2015-189, qui vise les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec.

#### *Avantages sociaux futurs*

Les soldes non amortis des pertes actuarielles nettes et du coût des (crédit pour les) services passés comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu au titre des avantages sociaux futurs qui seront recouverts dans les tarifs futurs sont comptabilisés dans un compte distinct ne portant pas intérêt. Cet actif réglementaire, qui a trait aux activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec, est amorti au moment où les soldes non amortis sont reclassés en tant que composante du coût des avantages sociaux futurs. Il n'a pas nécessité d'approbation spécifique de la Régie, puisque celle-ci avait déjà approuvé le recouvrement du coût des avantages sociaux futurs dans les tarifs.

**ACTIFS RÉGLEMENTAIRES**

	Années prévues d'amortissement	2015	2014
Coûts liés au PGEE	2016-2025	800	904
Coûts liés au déglaceur du poste de Lévis	2016-2047	6	7
Coûts liés à des projets en attente d'autorisation par la Régie	–	–	37
Coûts liés à une entente de suspension	2016-2018	356	510
Frais de développement	2016-2020	17	21
Avantages sociaux futurs	À partir de 2016	2 877	3 262
Autre	À déterminer	5	–
		<b>4 061</b>	4 741
Actifs réglementaires à court terme		<b>122</b>	182
Actifs réglementaires à long terme		<b>3 939</b>	4 559

**PASSIFS RÉGLEMENTAIRES**

*Comptes de frais reportés liés au passage aux PCGR des États-Unis*

Les impacts des modifications de conventions comptables résultant du passage aux PCGR des États-Unis autres que celles qui concernent le coût de retraite sont comptabilisés dans des comptes distincts dont les modalités de disposition ne sont pas encore établies. Les sommes comptabilisées dans ces comptes portent intérêt aux taux prescrits par la Régie. Les modifications ont trait à la comptabilisation des avantages sociaux futurs autres que le Régime de retraite et à la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, de même qu'à la révision des durées de vie utile aux fins de l'amortissement des immobilisations corporelles liées aux activités à tarifs réglementés. Elles ont été autorisées par la Régie dans la décision D-2015-189, qui vise les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec.

*Amortissement des immobilisations corporelles*

Avant le 10 juillet 2015, les durées de vie utile des immobilisations corporelles étaient limitées à 50 ans aux fins de l'établissement des tarifs. Depuis, cette limite ne s'applique plus à condition que la durée de vie utile moyenne pondérée de l'ensemble des immobilisations corporelles du Transporteur, d'une part, et du Distributeur, d'autre part, n'exécède pas 50 ans. Les écarts au titre de la charge d'amortissement découlant de l'utilisation de durées de vie utile limitées à 50 ans aux fins de l'établissement des tarifs jusqu'au 9 juillet 2015 ont été comptabilisés dans un compte distinct ne portant pas intérêt et sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles visées.

*Coût des services passés au titre du Régime de retraite*

Le solde non amorti du coût des services passés au titre du Régime de retraite qui a déjà été recouvré dans les tarifs et qui sera constaté dans les résultats des exercices futurs a été comptabilisé dans un compte distinct ne portant pas intérêt. Ce passif réglementaire est amorti au moment où le coût des services passés comptabilisé dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu est reclassé en tant que composante du coût des avantages sociaux futurs.

**PASSIFS RÉGLEMENTAIRES**

	Années prévues d'amortissement	2015	2014
Comptes de frais reportés liés au passage aux PCGR des États-Unis	À déterminer	49	–
Amortissement des immobilisations corporelles	2016-2115	366	317
Coût des services passés au titre du Régime de retraite	2016-2022	26	33
		<b>441</b>	350
Passifs réglementaires à court terme		<b>49</b>	–
Passifs réglementaires à long terme		<b>392</b>	350

## NOTE 3 // Réglementation (suite)

### Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes liés aux actifs et aux passifs réglementaires ci-dessus font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques.

Lorsqu'Hydro-Québec juge qu'il n'est plus probable que la valeur comptable nette d'un actif ou d'un passif réglementaire soit prise en compte dans l'établissement des tarifs futurs, cette valeur est comptabilisée dans les résultats de la période au cours de laquelle le jugement est formulé.

### AUTRES PRATIQUES RÉGLEMENTAIRES

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, la compensation accordée par le gouvernement du Québec relativement à la tempête de verglas de 1998 a été portée en diminution du coût des nouvelles immobilisations corporelles construites. Elle est amortie sur la durée de vie utile restante des actifs sortis, sauf pour la partie équivalant au coût non amorti de ces actifs, qui est amortie sur une période de dix ans. La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée dans les deux cas.

Dans les décisions D-2002-95 et D-2004-47, la Régie a prescrit la capitalisation des frais financiers aux immobilisations corporelles en cours liés à des activités à tarifs réglementés, selon les taux de rendement autorisés sur les bases de tarification. Ces taux, qui sont établis selon les méthodes approuvées par la Régie, tiennent compte d'une composante associée au coût des capitaux empruntés et d'une composante associée au rendement des capitaux propres. La composante associée au rendement des capitaux propres a totalisé 49 M\$ en 2015 (61 M\$ en 2014).

Le tableau suivant présente le solde net des actifs et passifs financiers :

### ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

	2015	2014
Écarts dans les coûts d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale	368	377
Écarts de revenus liés aux aléas climatiques	32	52
Écarts dans les coûts liés aux pannes majeures	–	27
Écarts dans le coût de retraite	(8)	(22)
Écarts dans la charge liée aux activités du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques	8	(29)
Autres	17	6
	417	411
Présentés comme suit :		
Clients et autres débiteurs	215	32
Autres actifs	226	379
Autres passifs	(24)	–

Les actifs et passifs réglementaires et les actifs et passifs financiers ne sont pas inclus dans la base de tarification, à l'exception des coûts liés au PGEÉ, des coûts liés au déglaceur du poste de Lévis et des frais de développement.

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, les coûts de démantèlement d'actifs sortis et remplacés pour lesquels aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisée, déduction faite de la valeur de récupération, sont ajoutés au coût des nouveaux actifs construits. En vertu de la décision D-2011-039 de la Régie, qui vise les activités de transport d'électricité d'Hydro-Québec, les coûts de remise en état des sites associés aux actifs remplacés sont également ajoutés au coût des nouveaux actifs construits.

En vertu des décisions D-2006-76 et D-2006-76R de la Régie, les contributions reçues pour des projets de déplacement ou de modification de certains actifs du réseau de transport sont comptabilisées dans un compte distinct et portées en diminution des immobilisations corporelles. Ces contributions sont amorties sur la durée de vie utile moyenne des actifs par projet selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Enfin, le cadre juridique et réglementaire dans lequel Hydro-Québec exerce ses activités lui confère le droit de recevoir de la clientèle ou l'obligation de remettre à celle-ci, selon le cas, les sommes correspondant à tout écart entre le montant réel de certains éléments spécifiques et le montant prévu dans les dossiers tarifaires. Ces éléments donnent donc lieu à des actifs ou passifs financiers qui sont recouverts ou réglés sur une période de un à cinq ans. Ces actifs portent intérêt aux taux prescrits par la Régie jusqu'au moment où débute l'amortissement.

## NOTE 4 // Amortissement

	2015	2014
Immobilisations corporelles	2 160	2 099
Actifs incorporels <sup>a</sup>	164	150
Actifs et passifs réglementaires	297	248
Sorties d'immobilisations	92	96
	<b>2 713</b>	2 593

a) Pour la période de 2016 à 2020, l'amortissement des actifs incorporels actuellement comptabilisés devrait s'établir comme suit : 163 M\$ en 2016, 144 M\$ en 2017, 75 M\$ en 2018, 44 M\$ en 2019 et 19 M\$ en 2020.

## NOTE 5 // Taxes

	2015	2014
Redevances hydrauliques <sup>a</sup>	660	656
Taxe sur les services publics <sup>b</sup>	268	252
Taxes municipales, scolaires et autres <sup>c</sup>	52	67
	<b>980</b>	975

a) Les redevances hydrauliques payables au gouvernement du Québec ont atteint 654 M\$ en 2015 (651 M\$ en 2014), dont un solde à payer de 3 M\$ au 31 décembre 2015 (solde à recevoir de 3 M\$ au 31 décembre 2014).

b) La taxe sur les services publics est payable au gouvernement du Québec.

c) Y compris un montant de 32 M\$ payable au gouvernement du Québec en 2015 en vertu de la *Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétiques* (21 M\$ en 2014), dont un solde à payer de 7 M\$ au 31 décembre 2015 (néant au 31 décembre 2014).

## NOTE 6 // Frais financiers

	2015	2014
Intérêts sur titres d'emprunt	2 552	2 594
Gain net de change	(69)	(25)
Frais de garantie relatifs aux titres d'emprunt <sup>a</sup>	205	205
	<b>2 688</b>	2 774
Moins		
Frais financiers capitalisés	211	318
Revenu net de placement	28	31
	<b>239</b>	349
	<b>2 449</b>	2 425

a) Les frais de garantie relatifs aux titres d'emprunt sont versés au gouvernement du Québec.

## NOTE 7 // Immobilisations corporelles

	2015			
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Valeur comptable nette
<b>Production</b>				
Hydraulique	45 462	16 772	1 752	<b>30 442</b>
Thermique	405	384	–	<b>21</b>
Autres	776	463	21	<b>334</b>
	46 643	17 619	1 773	<b>30 797</b>
<b>Transport</b>				
Postes et lignes	29 210	11 116	1 321	<b>19 415</b>
Autres	2 454	1 417	114	<b>1 151</b>
	31 664	12 533	1 435	<b>20 566</b>
<b>Distribution</b>				
Postes et lignes	13 830	6 221	360	<b>7 969</b>
Autres	3 335	1 683	101	<b>1 753</b>
	17 165	7 904	461	<b>9 722</b>
<b>Construction</b>	39	21	–	<b>18</b>
<b>Activités corporatives et autres</b>	1 148	777	84	<b>455</b>
	96 659 <sup>a</sup>	38 854 <sup>a</sup>	3 753	<b>61 558</b>

	2014			
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Valeur comptable nette
<b>Production</b>				
Hydraulique	44 322	16 089	2 007	30 240
Thermique	662	637	–	25
Autres	750	442	10	318
	45 734	17 168	2 017	30 583
<b>Transport</b>				
Postes et lignes	27 750	10 514	1 505	18 741
Autres	2 334	1 352	133	1 115
	30 084	11 866	1 638	19 856
<b>Distribution</b>				
Postes et lignes	13 444	5 967	411	7 888
Autres	3 141	1 672	136	1 605
	16 585	7 639	547	9 493
<b>Construction</b>	40	20	–	20
<b>Activités corporatives et autres</b>	1 135	768	94	461
	93 578 <sup>a</sup>	37 461 <sup>a</sup>	4 296	60 413

a) Au 31 décembre 2015, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles en service faisant l'objet de contrats de location-acquisition s'établissaient respectivement à 699 M\$ et à 127 M\$ (616 M\$ et 96 M\$ au 31 décembre 2014).

## NOTE 8 // Actifs incorporels

	2015			2014		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
<b>Amortissables</b>						
Logiciels et licences	1 849	1 277	<b>572</b>	1 753	1 134	619
Brevets	25	14	<b>11</b>	24	13	11
	1 874	1 291	<b>583</b>	1 777	1 147	630
<b>Non amortissables</b>						
Servitudes			<b>426</b>			419
Droits			<b>5</b>			13
			<b>431</b>			432
			<b>1 014</b>			1 062

Les ajouts correspondant à des logiciels développés en interne ont totalisé 91 M\$ en 2015 (113 M\$ en 2014).

## NOTE 9 // Placements

	2015	2014
<b>À la valeur de consolidation</b>		
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (34,2 %)	<b>231</b>	217
Société en commandite Hydroélectrique Manicouagan (60,0 %) <sup>a</sup>	<b>621</b>	626
	<b>852</b>	843
<b>Autres</b>	<b>7</b>	20
	<b>859</b>	863

a) Ce placement comprend l'excédent non amorti du coût d'acquisition sur la valeur comptable nette sous-jacente des actifs de la société en commandite Hydroélectrique Manicouagan à la date d'acquisition, qui se compose d'actifs incorporels non amortissables de 282 M\$ et d'actifs amortissables de 273 M\$ (respectivement 282 M\$ et 284 M\$ en 2014).

En 2015, les achats d'électricité auprès de la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited [CF(L)Co] et de la société en commandite Hydroélectrique Manicouagan ont totalisé respectivement 110 M\$ et 81 M\$ (102 M\$ et 78 M\$ en 2014).

## NOTE 10 // Autres actifs

	2015	2014
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 <sup>a</sup>	<b>66</b>	66
Débiteurs <sup>b</sup>	<b>226</b>	380
Autres	<b>16</b>	15
	<b>308</b>	461

a) Selon les modalités en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le montant global du remboursement sera versé au plus tard le 15 octobre 2019, et des intérêts calculés au taux des acceptations bancaires pour un terme de douze mois seront versés annuellement.

b) Des actifs de 226 M\$ sont liés aux écarts entre le montant réel de certains éléments spécifiques et le montant prévu dans les dossiers tarifaires (379 M\$ au 31 décembre 2014).

## NOTE 11 // Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernent les coûts relatifs au démantèlement de la centrale nucléaire de Gentilly-2, à l'évacuation du combustible nucléaire irradié généré par l'exploitation de cette centrale ainsi qu'au démantèlement des centrales thermiques et de certains réservoirs à carburant et postes de transport.

La valeur comptable globale des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établit comme suit :

	2015			
	Démantèlement de la centrale nucléaire <sup>a</sup>	Évacuation du combustible nucléaire irradié <sup>a</sup>	Démantèlement d'autres immobilisations	Total
Solde au début de l'exercice	483	242	158	<b>883</b>
Passifs engagés	–	–	2	<b>2</b>
Charge de désactualisation	26	15	4	<b>45</b>
Passifs réglés	(45)	(2)	(24)	<b>(71)</b>
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	–	–	6	<b>6</b>
Solde à la fin de l'exercice	464	255	146	<b>865</b>
Moins				
Tranche à court terme	55	11	19	<b>85</b>
	409	244	127	<b>780</b>

	2014			
	Démantèlement de la centrale nucléaire <sup>a</sup>	Évacuation du combustible nucléaire irradié <sup>a</sup>	Démantèlement d'autres immobilisations	Total
Solde au début de l'exercice	529	248	175	952
Passifs engagés	–	–	5	5
Charge de désactualisation	30	14	5	49
Passifs réglés	(76)	(3)	(17)	(96)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	–	(17)	(10)	(27)
Solde à la fin de l'exercice	483	242	158	883
Moins				
Tranche à court terme	36	5	38	79
	447	237	120	804

a) Le gouvernement du Québec a fourni une garantie financière irrévocable d'un montant maximal de 685 M\$ à la Commission canadienne de sûreté nucléaire relativement à l'exécution des obligations d'Hydro-Québec à l'égard des coûts liés au démantèlement de la centrale de Gentilly-2 et à l'évacuation du combustible nucléaire irradié.

Les hypothèses clés sur lesquelles est fondée la valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont les suivantes :

	Démantèlement de la centrale nucléaire	Évacuation du combustible nucléaire irradié	Démantèlement d'autres immobilisations
Flux de trésorerie estimatifs (en dollars constants) nécessaires pour régler les obligations <sup>a</sup>			
2015	1 159	664	188
2014	1 180	647	194
Échéancier prévu du paiement des flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations			
2015	Entre 2016 et 2066	Entre 2016 et 2164	Entre 2016 et 2092
2014	Entre 2015 et 2066	Entre 2015 et 2164	Entre 2015 et 2092
Taux d'actualisation (%) <sup>b</sup>			
Comptabilisation initiale des obligations	6,4	6,4	Entre 1,1 et 6,4
Comptabilisation ultérieure des obligations	Entre 4,3 et 5,7	Entre 3,6 et 5,7	Entre 1,0 et 4,4

a) Les taux d'inflation utilisés aux fins de l'établissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations varient entre 1,9 % et 3,7 %.

b) Les taux d'actualisation correspondent aux taux sans risque ajustés en fonction de la qualité du crédit.

## NOTE 11 // Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

### FIDUCIE D'HYDRO-QUÉBEC POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (LDCN), entrée en vigueur en 2002, les propriétaires canadiens de déchets de combustible nucléaire devaient créer une société de gestion, la Société de gestion des déchets nucléaires, et chacun d'eux devait établir un fonds en fiducie afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme de ses déchets de combustible nucléaire.

En avril 2009, le gouvernement du Canada a approuvé la formule de financement des coûts liés à la méthode retenue pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Les sommes déposées dans les fonds en fiducie ne peuvent servir qu'au financement de la mise en œuvre de cette méthode.

Hydro-Québec a effectué tous les versements exigés par la LDCN. Au 31 décembre 2015, les placements détenus par le fonds en fiducie d'Hydro-Québec étaient composés de titres d'emprunt émis par Hydro-Québec dont la juste valeur s'élevait à 153 M\$ (140 M\$ au 31 décembre 2014).

La Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire est considérée comme une entité à détenteurs de droits variables dont Hydro-Québec est le principal bénéficiaire.

## NOTE 12 // Dette à long terme

La dette à long terme est principalement composée d'obligations, de billets à moyen terme et d'autres dettes, dont les passifs afférents aux ententes conclues avec des communautés locales. Le tableau suivant présente la répartition de la dette (y compris la tranche échéant à moins d'un an) au coût amorti, selon la monnaie à l'émission et la monnaie au remboursement.

Les contrats à terme et les swaps de devises transigés aux fins de la gestion du risque de change lié à la dette à long terme ont été pris en compte dans l'établissement des pourcentages de la dette selon la monnaie au remboursement.

	2015				2014			
	À l'émission			Au rembourse- ment	À l'émission			Au rembourse- ment
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	%	%	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	%	%
<b>Dette d'Hydro-Québec</b>								
Dollars canadiens <sup>a, b</sup>	33 953	<b>33 953</b>	<b>75</b>	<b>100</b>	34 295	34 295	78	100
Dollars américains	8 098	<b>11 212</b>	<b>25</b>	–	8 094	9 388	21	–
Autres devises								
Euros	60	<b>91</b>	–	–	60	85	–	–
Livres sterling	–	–	–	–	200	361	1	–
Yens	1 000	<b>12</b>	–	–	1 000	10	–	–
		<b>45 268</b>	<b>100</b>	<b>100</b>		44 139	100	100
Plus								
Ajustement pour le risque de juste valeur couvert		<b>404</b>				346		
		<b>45 672</b>				44 485		
Moins								
Tranche échéant à moins d'un an		<b>2 059</b>				906		
		<b>43 613</b>				43 579		

a) Y compris des dettes autres que des obligations et des billets à moyen terme, dont la valeur actualisée totalisait 1 345 M\$ au 31 décembre 2015 (1 317 M\$ au 31 décembre 2014). Ces dettes ne portent pas intérêt.

b) Certaines dettes sont assorties d'une obligation de constituer un fonds d'amortissement. Un montant de 701 M\$ à cet effet (588 M\$ au 31 décembre 2014) est présenté dans le poste Placements temporaires.

## NOTE 12 // Dette à long terme (suite)

Le tableau suivant présente le coût amorti, à la date du bilan, des tranches de la dette à long terme arrivant à échéance au cours des cinq prochaines années :

2016	2 059
2017	1 442
2018	1 163
2019	1 128
2020	2 349

### TAUX D'INTÉRÊT

Le tableau suivant présente les taux d'intérêt des obligations et des billets à moyen terme, qui tiennent compte des taux contractuels, des primes, escomptes et frais d'émission ainsi que de l'incidence des contrats à terme et des swaps transigés aux fins de la gestion des risques à long terme associés à la dette. La partie à taux variable des obligations et billets s'élevait à 14,5 % au 31 décembre 2015 (14,1 % au 31 décembre 2014).

%	2015			2014	
	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
Échéance					
1 à 5 ans	7,11	1,35	5,21	<b>6,32</b>	1,89
6 à 10 ans	9,38	8,39	–	<b>8,84</b>	9,34
11 à 15 ans	5,91	9,76	–	<b>9,66</b>	8,94
16 à 20 ans	5,21	–	–	<b>5,21</b>	7,05
21 à 25 ans	5,11	–	–	<b>5,11</b>	5,62
26 à 30 ans	4,89	–	–	<b>4,89</b>	5,11
31 à 35 ans	4,47	–	–	<b>4,47</b>	4,89
36 à 40 ans	3,98	–	–	<b>3,98</b>	4,47
41 à 45 ans	6,53	–	–	<b>6,53</b>	3,98
46 à 50 ans	–	–	–	–	6,53
Moyenne pondérée	5,07	8,91	5,21	<b>5,39</b>	5,43

### FACILITÉ ET MARGES DE CRÉDIT

Hydro-Québec a une facilité de crédit non utilisée de 2 000 M\$ US, y compris un crédit-relais de 750 M\$ US, qui viendra à échéance en 2020. Tout titre d'emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) à l'exception du crédit-relais, qui portera intérêt au

taux de base américain. De plus, Hydro-Québec a accès à des marges de crédit d'exploitation, reconduites automatiquement à moins d'avis contraire et portant intérêt au taux préférentiel. Au 31 décembre 2015, les soldes disponibles de ces marges de crédit étaient de 200 M\$ US et de 247 M\$ CA ou US.

## NOTE 13 // Autres passifs

	Note	2015	2014
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	18	<b>2 174</b>	2 705
Créditeurs <sup>a</sup>		<b>397</b>	516
		<b>2 571</b>	3 221

a) Y compris un passif financier de 239 M\$ lié à une entente relative à la suspension temporaire des livraisons d'une centrale, qui a été approuvée par la Régie en mai 2014 (365 M\$ au 31 décembre 2014). La tranche à court terme, présentée dans le poste Créditeurs et charges à payer, était de 117 M\$ au 31 décembre 2015 (145 M\$ au 31 décembre 2014). Ce passif financier, y compris la tranche à court terme, représente un montant actualisé de 356 M\$ (510 M\$ au 31 décembre 2014) et inclut une somme due en dollars américains qui s'élevait à 22 M\$ (16 M\$ US) au 31 décembre 2015 (38 M\$, soit 33 M\$ US, au 31 décembre 2014). Au 31 décembre 2015, le taux effectif de ce passif était de 1,56 % (1,53 % au 31 décembre 2014).

## NOTE 14 // Dette à perpétuité

Les billets à perpétuité, d'un montant de 311 M\$ (225 M\$ US) au 31 décembre 2015 et de 267 M\$ (230 M\$ US) au 31 décembre 2014, portent intérêt au taux LIBOR majoré de 0,0625 %, établi semestriellement. Aux 31 décembre 2015 et 2014, leur taux s'élevait respectivement à 0,6 % et à 0,4 %.

Les billets à perpétuité sont rachetables au gré d'Hydro-Québec. En 2015, des tranches d'un montant total de 6 M\$ (5 M\$ US) ont été rachetées sur le marché secondaire et annulées par la suite (9 M\$, soit 8 M\$ US, en 2014). Divers instruments dérivés sont utilisés pour atténuer le risque de change lié à la dette à perpétuité.

## NOTE 15 // Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, Hydro-Québec réalise des opérations qui l'exposent à certains risques financiers tels que les risques de marché, de liquidité et de crédit. Un suivi rigoureux et l'adoption de stratégies comprenant l'utilisation d'instruments dérivés réduisent l'exposition à ces risques et les impacts sur les résultats.

### RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Hydro-Québec est exposée à trois principaux types de risque de marché, soit le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix lié à l'énergie et à l'aluminium. Ces trois types de risque font l'objet d'une gestion intégrée active qui vise à limiter l'exposition à chaque risque à un niveau acceptable de manière à réduire leur incidence globale sur les résultats.

### GESTION DES RISQUES À LONG TERME

#### *Gestion des risques associés aux ventes en dollars américains*

Risque de change – Hydro-Québec utilise des swaps de devises pour gérer le risque de change associé aux ventes probables en dollars américains et les désigne comme couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats de ces opérations de couverture est comptabilisée dans le poste Produits.

#### *Gestion des risques associés à la dette*

Risque de change et risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des contrats à terme et des swaps de devises pour gérer le risque de change associé à la dette à long terme et à la dette à perpétuité ainsi que des contrats à terme et des swaps de taux d'intérêt pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures de juste valeur, selon le risque couvert. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture de change et de taux d'intérêt de la dette est comptabilisée dans le poste Frais financiers.

Le tableau suivant présente le montant notionnel, exprimé en dollars canadiens ou en devises, des contrats à terme et des swaps utilisés aux fins de la gestion des risques à long terme :

	2015 <sup>a</sup>	2014 <sup>a</sup>
<b>Contrats à terme</b>		
Dollars américains	<b>2 230</b>	2 233
<b>Swaps</b>		
Dollars canadiens	<b>(9 400)</b>	(7 941)
Dollars américains	<b>6 042</b>	6 042
Autres devises		
Euros	<b>61</b>	61
Livres sterling	<b>–</b>	200
Yens	<b>1 000</b>	1 000

a) Les données entre parenthèses représentent des montants à déboursier.

### GESTION DES RISQUES À COURT TERME

Risque de change – Hydro-Québec utilise des contrats à terme pour gérer son exposition au risque de change à court terme. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de change est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit les postes Produits, Achats d'électricité et de combustible ou Frais financiers. Le montant notionnel des positions ouvertes sous forme de contrats de vente de devises au 31 décembre 2015 s'élevait à 1 129 M\$ US (500 M\$ US au 31 décembre 2014).

Risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des swaps de taux d'intérêt et des contrats de garantie de taux pour gérer le risque de taux d'intérêt à court terme. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque d'intérêt à court terme est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit le poste Frais financiers.

Risque de prix – Hydro-Québec utilise principalement des contrats à terme et des swaps pour gérer le risque lié à la fluctuation des prix de l'énergie et de l'aluminium. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de prix lié à l'énergie et à l'aluminium est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit les postes Produits ou Achats d'électricité et de combustible. Dans ce contexte, Hydro-Québec a négocié des contrats à terme et des swaps d'électricité dont les positions ouvertes au 31 décembre 2015 correspondaient à 20,0 TWh (14,9 TWh au 31 décembre 2014). Au 31 décembre 2015, elle n'avait aucune position ouverte liée à des contrats à terme sur le gaz naturel (1,3 million de MMBtu au 31 décembre 2014) ou à des swaps d'aluminium (100 000 tonnes au 31 décembre 2014).

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à respecter les engagements liés à ses passifs financiers.

L'exposition d'Hydro-Québec à ce risque est réduite par : l'importance des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation; un portefeuille diversifié d'instruments très liquides ou facilement convertibles en liquidités, négociés avec des contreparties de grande qualité; des sources de financement préautorisées; la capacité d'accéder aux marchés des capitaux; la diversification des sources de financement; la gestion des niveaux de la dette à taux variable et de la dette remboursable en devises.

Par ailleurs, au 31 décembre 2015, un montant de 43 672 M\$ de la dette à long terme, de la dette à perpétuité et des emprunts, diminué du fonds d'amortissement, était garanti par le gouvernement du Québec (40 939 M\$ au 31 décembre 2014).

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier ne puisse respecter ses obligations.

Hydro-Québec est exposée au risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements temporaires et aux instruments dérivés qu'elle négocie avec des institutions financières. Elle est également exposée au risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs, qui résulte principalement de ses opérations courantes de vente d'électricité au Québec et hors Québec. Le risque de crédit est limité à la valeur comptable présentée à l'actif au bilan, qui se rapproche de la juste valeur.

#### *Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements temporaires et instruments dérivés*

Pour réduire son exposition au risque de crédit, Hydro-Québec traite avec plusieurs émetteurs et institutions financières dont la notation de crédit est élevée et dont la majorité sont canadiens. De plus, elle applique des encadrements qui limitent la concentration des risques, de même que divers contrôles de suivi et des limites de crédit par contrepartie. Des ententes préalables lui permettent aussi de limiter la valeur de marché des principaux portefeuilles d'instruments dérivés. Une variation de cette valeur de marché au-delà d'un niveau convenu donne lieu à un encaissement ou à un décaissement. Au 31 décembre 2015, la quasi-totalité des contreparties avec lesquelles Hydro-Québec traitait avait une notation de crédit de A ou mieux, et aucune d'elles n'avait failli à ses obligations envers Hydro-Québec.

#### *Clients et autres débiteurs*

L'exposition au risque de crédit lié aux ventes d'électricité est limitée en raison de la diversité de la clientèle et du grand nombre de clients. La Direction estime qu'Hydro-Québec ne s'expose pas à un risque de crédit important, notamment parce qu'au Québec, les ventes sont facturées à des tarifs qui prévoient le recouvrement des coûts selon les modalités déterminées par la Régie. De plus, Hydro-Québec détient des dépôts de 115 M\$ (103 M\$ au 31 décembre 2014) fournis en garantie par des clients, dont 30 M\$ (27 M\$ au 31 décembre 2014) sont comptabilisés dans le poste Crédeurs et charges à payer et 85 M\$ (76 M\$ au 31 décembre 2014), dans le poste Autres passifs.

Le tableau suivant présente la valeur des clients et autres débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses afférente :

	2015	2014
Clients <sup>a</sup>	1 626	1 826
Autres débiteurs <sup>b</sup>	616	345
	2 242 <sup>c</sup>	2 171 <sup>c</sup>

a) Y compris l'électricité livrée mais non facturée, qui totalisait 1 093 M\$ au 31 décembre 2015 (1 209 M\$ au 31 décembre 2014).

b) Y compris une garantie financière de 189 M\$ (105 M\$ en 2014) couvrant certains instruments dérivés détenus à la fin de l'exercice.

c) Y compris 229 M\$ US (159 M\$ US en 2014) convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan.

La provision pour créances douteuses des clients s'établissait à 273 M\$ au 31 décembre 2015 (336 M\$ au 31 décembre 2014).

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des instruments dérivés selon leur nature et selon qu'ils sont désignés comme couvertures de juste valeur ou de flux de trésorerie, ou non désignés comme couvertures :

	2015			
	Dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Dérivés non désignés comme couvertures	Valeur totale brute des dérivés
<b>Actif</b>				
Contrats – Risque de change	–	1 682	157	<b>1 839</b>
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	1	–	–	<b>1</b>
Contrats – Risque de taux d'intérêt	573	–	–	<b>573</b>
Contrats – Risque de prix	–	219	84	<b>303</b>
	574	1 901	241	<b>2 716</b>
<b>Passif</b>				
Contrats – Risque de change	–	(139)	(2 398)	<b>(2 537)</b>
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	–	–	–	–
Contrats – Risque de taux d'intérêt	–	(7)	(6)	<b>(13)</b>
Contrats – Risque de prix	–	(24)	(44)	<b>(68)</b>
	–	(170)	(2 448)	<b>(2 618)</b>
Total	574	1 731	(2 207) <sup>a</sup>	<b>98<sup>b</sup></b>

	2014			
	Dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Dérivés non désignés comme couvertures	Valeur totale brute des dérivés
<b>Actif</b>				
Contrats – Risque de change	–	415	565	980
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	1	–	–	1
Contrats – Risque de taux d'intérêt	513	8	–	521
Contrats – Risque de prix	–	164	44	208
	514	587	609	1 710
<b>Passif</b>				
Contrats – Risque de change	–	(652)	(870)	(1 522)
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	(66)	–	–	(66)
Contrats – Risque de taux d'intérêt	(1)	(13)	(9)	(23)
Contrats – Risque de prix	–	(20)	(35)	(55)
	(67)	(685)	(914)	(1 666)
Total	447	(98)	(305) <sup>a</sup>	44 <sup>b</sup>

a) Ces instruments dérivés sont principalement transigés dans le cadre de la gestion des risques d'Hydro-Québec. Au 31 décembre 2015, (2 331) M\$ étaient en contrepartie de sommes reçues ou déboursées [(508) M\$ au 31 décembre 2014] en vertu d'ententes visant à limiter la valeur de marché des principaux portefeuilles d'instruments dérivés. Ces ententes découlent des encadrements qu'applique Hydro-Québec dans le but de réduire son exposition au risque de crédit et de limiter la concentration des risques.

b) À l'exception des évaluations d'instruments dérivés cotés en Bourse, qui représentaient un montant nul au 31 décembre 2015 [(1) M\$ au 31 décembre 2014] et qui sont classées au niveau 1, les évaluations à la juste valeur des instruments dérivés sont classées au niveau 2. Ces évaluations sont obtenues par actualisation des flux de trésorerie futurs, qui sont estimés à partir des taux au comptant ou des taux ou prix à terme (taux de change, taux d'intérêt, prix de l'énergie ou de l'aluminium) en vigueur à la date du bilan et qui tiennent compte de l'évaluation du risque de crédit. Les techniques d'évaluation utilisées font appel à des données de marché observables.

## NOTE 15 // Instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente la compensation des instruments dérivés :

	2015			2014		
	Valeur totale brute des dérivés	Montants compensés <sup>a</sup>	Valeur totale nette présentée dans le bilan	Valeur totale brute des dérivés	Montants compensés <sup>a</sup>	Valeur totale nette présentée dans le bilan
<b>Actif</b>						
Court terme	452	(178)	<b>274</b>	582	(410)	172
Long terme	2 264	(2 136)	<b>128</b>	1 128	(1 037)	91
	2 716	(2 314)	<b>402</b>	1 710	(1 447)	263
<b>Passif</b>						
Court terme	(2 550)	2 251	<b>(299)</b>	(965)	806	(159)
Long terme	(68)	63	<b>(5)</b>	(701)	641	(60)
	(2 618)	2 314	<b>(304)</b>	(1 666)	1 447	(219)
Total	98	–	<b>98</b>	44	–	44

a) Les montants compensés sont liés à des contrats transigés conformément aux directives de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et constituant des conventions-cadres de compensation exécutoires. Ces conventions-cadres s'appliquent à tous les contrats d'instruments dérivés négociés de gré à gré.

Par ailleurs, bien que certains dérivés ne puissent être compensés, des montants peuvent être reçus d'agents de compensation ou versés à de tels agents dans le cadre d'appels de marge, en fonction de la juste valeur des instruments en cause. Au 31 décembre 2015, 316 M\$ avaient été reçus à ce titre (103 M\$ au 31 décembre 2014); la contrepartie est présentée dans le poste Crédoiteurs et charges à payer, sous la rubrique Passif à court terme du bilan.

## NOTE 15 // Instruments financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent l'incidence des instruments dérivés sur les résultats et les autres éléments du résultat étendu. Il est à noter que la majorité des instruments dérivés négociés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie ou de juste valeur et ont donc pour effet de réduire la volatilité des résultats, sauf en ce qui concerne la partie inefficace

des couvertures, qui est peu importante. Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme couvertures, mais qui assurent néanmoins une couverture économique de positions inverses à risque, permettent aussi de réduire la volatilité des résultats. La sensibilité des résultats se limite ainsi à l'exposition nette aux risques ne faisant pas l'objet de couvertures.

	2015				
	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			Pertes (gains) sur dérivés non désignés comme couvertures
	Comptabilisés dans les résultats	Partie efficace comptabilisée dans les Autres éléments du résultat étendu	Partie inefficace comptabilisée dans les résultats	Partie efficace reclassée des Autres éléments du résultat étendu aux résultats	Comptabilisés dans les résultats
Contrats – Risque de change	–	(1 637)	2 <sup>a</sup>	(1 273) <sup>a</sup>	(584)
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	(14)	–	–	–	–
Contrats – Risque de taux d'intérêt	(57)	(1)	–	3 <sup>b</sup>	7
Contrats – Risque de prix	–	(377)	(3) <sup>c</sup>	(325) <sup>c</sup>	(40)
	<b>(71)<sup>d</sup></b>	<b>(2 015)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1 595)</b>	<b>(617)<sup>e</sup></b>
Incidence sur les résultats des éléments couverts	<b>73</b>		<b>–</b>	<b>1 595</b>	<b>607</b>

	2014				
	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			Pertes (gains) sur dérivés non désignés comme couvertures
	Comptabilisés dans les résultats	Partie efficace comptabilisée dans les Autres éléments du résultat étendu	Partie inefficace comptabilisée dans les résultats	Partie efficace reclassée des Autres éléments du résultat étendu aux résultats	Comptabilisés dans les résultats
Contrats – Risque de change	–	(745)	3 <sup>a</sup>	(728) <sup>a</sup>	(215)
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	(1)	–	–	–	–
Contrats – Risque de taux d'intérêt	(254)	1	–	12 <sup>b</sup>	–
Contrats – Risque de prix	–	(185)	(4) <sup>c</sup>	175 <sup>c</sup>	(12)
	(255) <sup>d</sup>	(929)	(1)	(541)	(227) <sup>e</sup>
Incidence sur les résultats des éléments couverts	241		<b>–</b>	541	242

a) L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de change est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert. Ainsi, 106 M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits [(136) M\$ en 2014] et (1 377) M\$ dans le poste Frais financiers [(589) M\$ en 2014].

b) L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque d'intérêt est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert. Ainsi, 3 M\$ ont été comptabilisés dans le poste Frais financiers (12 M\$ en 2014).

c) L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de prix lié à l'énergie et à l'aluminium est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert. Ainsi, (328) M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits (166 M\$ en 2014); aucun montant n'a été comptabilisé dans le poste Achats d'électricité et de combustible (5 M\$ en 2014).

d) L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de juste valeur, y compris la partie inefficace qui correspond à 2 M\$ [(14) M\$ en 2014], est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit le poste Frais financiers.

e) Ces instruments sont essentiellement liés à des transactions réalisées dans le cadre de la gestion intégrée des risques. L'incidence sur les résultats de ces instruments est comptabilisée dans le poste touché par le risque géré. Ainsi, 4 M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits [(8) M\$ en 2014], (20) M\$ dans le poste Achats d'électricité et de combustible [(3) M\$ en 2014] et (601) M\$ dans le poste Frais financiers [(216) M\$ en 2014].

En 2015, Hydro-Québec a reclassé un gain net de 3 M\$ du Cumul des autres éléments du résultat étendu aux résultats à la suite de l'abandon de la couverture de flux de trésorerie (perte nette de 11 M\$ en 2014).

Au 31 décembre 2015, Hydro-Québec estimait à 103 M\$ le montant net des gains compris dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu qui seraient reclassés dans les résultats au cours des douze mois suivants (115 M\$ au 31 décembre 2014).

Aux 31 décembre 2015 et 2014, la durée maximale sur laquelle Hydro-Québec couvrait son exposition aux variations des flux de trésorerie liées aux opérations futures était de trois ans.

## NOTE 15 // Instruments financiers (suite)

### JUSTE VALEUR DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les évaluations à la juste valeur des autres instruments financiers sont classées au niveau 2. La juste valeur est obtenue par actualisation des flux de trésorerie futurs, selon les taux observés à la date du bilan pour des instruments similaires négociés sur les marchés financiers.

La juste valeur des équivalents de trésorerie, des débiteurs – clients, des autres débiteurs et des passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers, à l'exception des éléments présentés dans le tableau suivant :

	2015		2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes à long terme <sup>a)</sup>	45 672	62 106	44 485	60 569
Dettes à perpétuité	311	237	267	217

a) Y compris la tranche échéant à moins d'un an.

## NOTE 16 // Capitaux propres

### CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune, dont 43 741 090 actions étaient émises et payées aux 31 décembre 2015 et 2014.

### BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, les dividendes qu'Hydro-Québec est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier

donné, le dividende ne peut excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à 75 % du bénéfice net. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés. Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. La totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividende ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividende.

Pour l'exercice 2015, le dividende est de 2 360 M\$ (2 535 M\$ pour 2014).

### CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2015		
	Couvertures de flux de trésorerie	Avantages sociaux futurs	Cumul des autres éléments du résultat étendu
Solde au début de l'exercice	(187)	(1 985)	(2 172)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements	2 015	64	2 079
Montants reclassés aux résultats	(1 595)	243	(1 352)
Autres éléments du résultat étendu	420	307 <sup>a)</sup>	727
Solde à la fin de l'exercice	233	(1 678)	(1 445)

	2014		
	Couvertures de flux de trésorerie	Avantages sociaux futurs	Cumul des autres éléments du résultat étendu
Solde au début de l'exercice	(575)	(1 514)	(2 089)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements	929	(696)	233
Montants reclassés aux résultats	(541)	225	(316)
Autres éléments du résultat étendu	388	(471) <sup>a)</sup>	(83)
Solde à la fin de l'exercice	(187)	(1 985)	(2 172)

a) Les autres éléments du résultat étendu comprennent la variation de l'actif réglementaire au titre des avantages sociaux futurs, qui a été de (385) M\$ en 2015 (1 312 M\$ en 2014).

## NOTE 17 // Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	2015	2014
<b>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement</b>		
Clients et autres débiteurs	(14)	268
Matériaux, combustible et fournitures	(13)	(7)
Créditeurs et charges à payer	(35)	(174)
Intérêts courus	(36)	(19)
	(98)	68
<b>Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie</b>		
Augmentation des immobilisations corporelles	91	247
<b>Intérêts payés</b>	<b>2 178</b>	2 097

## NOTE 18 // Avantages sociaux futurs

Le Régime de retraite est un régime contributif entièrement capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Ces prestations sont indexées annuellement en fonction du taux le plus élevé entre le taux d'inflation, jusqu'à un maximum de 2 %, et le taux d'inflation réduit de 3 %.

Hydro-Québec offre d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les avantages postérieurs au départ à la retraite découlent de régimes collectifs d'assurance vie et d'assurance maladie et hospitalisation. Ces régimes sont des régimes contributifs dont les cotisations sont ajustées annuellement. Quant aux avantages postérieurs à l'emploi, ils découlent de régimes d'assurance salaire non contributifs qui fournissent des prestations d'invalidité de courte et de longue durée. La plupart de ces régimes ne sont pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance salaire invalidité de longue durée, qui est entièrement capitalisé, et du régime d'assurance vie collective supplémentaire, qui est partiellement capitalisé.

Tous les régimes d'Hydro-Québec sont des régimes à prestations déterminées. Les obligations au titre des prestations projetées (évaluées par des actuaires indépendants) et les actifs à la juste valeur de ces régimes sont évalués en date du 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime de retraite date du 31 décembre 2014. À cette date, le taux de capitalisation du régime était de 122,1 %. La prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2015.

ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS PROJÉTÉES ET DES ACTIFS DES RÉGIMES À LA JUSTE VALEUR

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2015	2014	2015	2014
<b>Obligations au titre des prestations projetées</b>				
Solde au début de l'exercice	22 275	18 628	1 339	1 125
Coût des services rendus	441	344	44	42
Cotisations des employés	148	131	–	–
Prestations versées et remboursements	(927)	(869)	(71)	(61)
Intérêts sur les obligations	880	879	53	53
Perte actuarielle	309	3 162	43	184
Modifications aux régimes	–	–	12	(4)
Solde à la fin de l'exercice	23 126	22 275	1 420	1 339
<b>Actifs des régimes à la juste valeur</b>				
Solde au début de l'exercice	20 778	18 732	76	72
Rendement réel des actifs <sup>a</sup>	2 019	2 521	2	3
Cotisations des employés	148	131	–	–
Cotisations d'Hydro-Québec	225	263	13	13
Prestations versées et remboursements	(927)	(869)	(19)	(12)
Solde à la fin de l'exercice	22 243	20 778	72	76
<b>Situation de capitalisation – Déficit des régimes</b>	<b>883</b>	<b>1 497</b>	<b>1 348</b>	<b>1 263</b>
Présentée comme suit :				
Créditeurs et charges à payer	–	–	57	55
Autres passifs	883	1 497	1 291	1 208

a) Les frais d'administration et de gestion facturés par Hydro-Québec au Régime de retraite se sont établis à 16 M\$ en 2015 (15 M\$ en 2014).

Au 31 décembre 2015, les obligations cumulées au titre des prestations en vertu du Régime de retraite s'élevaient à 21 681 M\$ (20 905 M\$ au 31 décembre 2014). Contrairement aux obligations au titre des prestations projetées, les obligations cumulées au titre des prestations ne tiennent pas compte de l'hypothèse concernant le taux de croissance des salaires.

**ACTIF DU RÉGIME DE RETRAITE**

Les placements et les risques associés à leur détention sont gérés conformément à la Politique de gestion des placements de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec (la Politique de placement), qui est approuvée annuellement par le Conseil d'administration. Ces risques comprennent des risques de marché, de crédit et de liquidité. La Politique de placement prévoit la diversification des titres du portefeuille de référence en vue de maximiser le rendement attendu à l'intérieur d'un intervalle de risque acceptable qui tient compte de la volatilité du surplus ou du déficit du Régime de retraite. Des encadrements complémentaires définissent le processus d'autorisation pour chaque type de transaction et établissent les règles applicables à la

gestion active des différents portefeuilles ainsi qu'à la gestion du risque de crédit. La conformité à la Politique de placement et aux encadrements complémentaires fait l'objet de suivis réguliers. La Politique de placement permet l'utilisation de dérivés, tels que des contrats à terme, des options et des swaps.

Le tableau suivant présente la répartition cible des placements du Régime de retraite, telle qu'elle était établie dans la Politique de placement en vigueur le 31 décembre 2015 :

%	Répartition cible
Titres à revenu fixe	38
Actions	47
Placements alternatifs <sup>a</sup>	15
	100

a) Les placements alternatifs regroupent les placements immobiliers, les placements privés et les prêts hypothécaires commerciaux.

## NOTE 18 // Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements du Régime de retraite au 31 décembre selon la hiérarchie de la juste valeur et la nature des titres :

	2015				2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme <sup>a</sup>	–	213	–	<b>213</b>	–	142	–	142
Obligations <sup>a, b</sup>	593	6 908	–	<b>7 501</b>	1 212	6 665	–	7 877
Actions cotées	9 695	–	–	<b>9 695</b>	9 001	–	–	9 001
Placements immobiliers <sup>c</sup>	349	–	2 474	<b>2 823</b>	341	–	2 121	2 462
Prêts hypothécaires commerciaux <sup>a</sup>	–	76	–	<b>76</b>	–	78	–	78
Placements privés <sup>d</sup>	–	–	234	<b>234</b>	–	–	87	87
Fonds de couverture <sup>e</sup>	361	1 155	–	<b>1 516</b>	443	816	–	1 259
Dérivés <sup>f</sup>	(11)	24	–	<b>13</b>	(11)	35	–	24
	10 987	8 376	2 708	<b>22 071</b>	10 986	7 736	2 208	20 930
Autres <sup>g</sup>				<b>206</b>				166
				<b>22 277<sup>h</sup></b>				21 096 <sup>h</sup>

- a) La juste valeur des placements à court terme, des obligations et des prêts hypothécaires commerciaux classés au niveau 2 est essentiellement évaluée en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets, basée sur le rendement actuel du marché.
- b) Les actifs du Régime de retraite comprennent des titres émis par Hydro-Québec ainsi que par le gouvernement du Québec et certains de ses organismes, pour un montant total de 1 137 M\$ (1 124 M\$ en 2014).
- c) La juste valeur des placements immobiliers classés au niveau 3 est établie par des évaluateurs indépendants. La principale méthode utilisée est l'actualisation des flux monétaires futurs. Cette méthode s'appuie sur des données observables et non observables, notamment le taux d'actualisation et les flux monétaires futurs.
- d) La juste valeur des placements privés est établie selon des techniques comprenant notamment l'actualisation des flux monétaires futurs et le recours à des données comme les multiples de capitalisation ou le prix d'opérations comparables récentes.
- e) Les fonds de couverture sont évalués à la valeur fournie par les gestionnaires des fonds, qui est établie en fonction de la juste valeur des investissements sous-jacents ou selon la valeur de l'actif net.
- f) Les dérivés classés au niveau 2 sont évalués à partir des cours de clôture sur les marchés des sous-jacents ou en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets.
- g) Sont regroupés sous Autres la trésorerie ainsi que les intérêts et dividendes à recevoir.
- h) La juste valeur des placements ne tient pas compte du montant net des créditeurs et des débiteurs, qui correspond à un montant à payer de 34 M\$ (318 M\$ en 2014).

Le tableau suivant présente les rapprochements entre les soldes d'ouverture et de clôture des placements classés au niveau 3 :

	2015			2014		
	Placements immobiliers	Placements privés	Total	Placements immobiliers	Placements privés	Total
Solde au début de l'exercice	2 121	87	<b>2 208</b>	1 941	–	1 941
Gains nets non réalisés	68	50	<b>118</b>	33	15	48
Gains nets réalisés	28	2	<b>30</b>	–	–	–
Acquisitions et cessions	257	95	<b>352</b>	147	72	219
Solde à la fin de l'exercice	2 474	234	<b>2 708</b>	2 121	87	2 208

En 2015 et en 2014, il n'y a eu aucun reclassement entre le niveau 3 et les niveaux 1 et 2.

### ACTIF DES AUTRES RÉGIMES

Au 31 décembre 2015, l'actif des autres régimes était composé d'obligations émises par Hydro-Québec, pour un montant total de 67 M\$ (69 M\$ au 31 décembre 2014), et de trésorerie, pour un total de 5 M\$ (7 M\$ au 31 décembre 2014). Les obligations sont classées au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

### COÛT DES RÉGIMES

#### COMPOSANTES DU COÛT NET CONSTATÉ DE L'EXERCICE

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2015	2014	2015	2014
Coût des services rendus	<b>441</b>	345	<b>44</b>	42
Intérêts sur les obligations	<b>880</b>	879	<b>53</b>	53
Rendement prévu des actifs	<b>(1 302)</b>	(1 189)	<b>(3)</b>	(3)
Amortissement de la perte actuarielle nette	<b>291</b>	181	<b>25</b>	11
Amortissement du coût des (crédit pour les) services passés	<b>29</b>	37	<b>(1)</b>	(5)
(Gain actuariel) perte actuarielle sur le régime d'assurance salaire invalidité de longue durée	–	–	<b>(4)</b>	2
<b>Coût net constaté de l'exercice</b>	<b>339</b>	253	<b>114</b>	100

## NOTE 18 // Avantages sociaux futurs (suite)

### COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU DE L'EXERCICE

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2015	2014	2015	2014
(Gain actuariel) perte actuarielle	<b>(408)</b>	1 829	<b>48</b>	182
Coût des (crédit pour les) services passés	–	–	<b>12</b>	(4)
Amortissement de la perte actuarielle nette	<b>(291)</b>	(181)	<b>(25)</b>	(11)
Amortissement du (coût des) crédit pour les services passés	<b>(29)</b>	(37)	<b>1</b>	5
(Augmentation) diminution totale des Autres éléments du résultat étendu	<b>(728)</b>	1 611	<b>36</b>	172
Moins (Diminution) augmentation de l'actif réglementaire au titre des avantages sociaux futurs	<b>(397)</b>	1 189	<b>12</b>	123
<b>(Augmentation) diminution nette des Autres éléments du résultat étendu</b>	<b>(331)</b>	422	<b>24</b>	49

### COMPOSANTES DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2015	2014	2015	2014
Perte actuarielle nette non amortie	<b>4 110</b>	4 809	<b>421</b>	398
Coût des (crédit pour les) services passés non amortis	<b>59</b>	88	<b>(35)</b>	(48)
Total des montants comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu	<b>4 169</b>	4 897	<b>386</b>	350
Moins Actif réglementaire au titre des avantages sociaux futurs	<b>2 630</b>	3 027	<b>247</b>	235
<b>Montant net comptabilisé dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu</b>	<b>1 539</b>	1 870	<b>139</b>	115

Pour l'exercice 2016, l'amortissement de la perte actuarielle nette et du coût des (crédit pour les) services passés dans le coût net constaté de l'exercice devrait s'établir à respectivement 247 M\$ et 16 M\$ pour le Régime de retraite et à respectivement 26 M\$ et (6) M\$ pour les autres régimes.

### PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les hypothèses actuarielles suivantes, utilisées pour déterminer les obligations et le coût net constaté au titre des prestations projetées des régimes, résultent d'une moyenne pondérée :

%	Régime de retraite		Autres régimes	
	2015	2014	2015	2014
<b>Obligations au titre des prestations projetées</b>				
Taux à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation	<b>3,89</b>	3,98	<b>3,89</b>	3,98
Taux de croissance des salaires <sup>a</sup>	<b>3,21</b>	3,23	–	–
<b>Coût net constaté</b>				
Taux à la fin de l'exercice précédent				
Taux d'actualisation	<b>3,98</b>	4,77	<b>3,98</b>	4,77
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes <sup>b</sup>	<b>6,75</b>	6,75	<b>3,33</b>	3,73
Taux de croissance des salaires <sup>a</sup>	<b>3,23</b>	3,31	–	–
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs (années)	<b>13</b>	12	<b>12</b>	12

a) Ce taux tient compte de la progression des salaires ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

b) Le taux de rendement prévu à long terme de l'actif du Régime de retraite correspond à la moyenne du rendement attendu à long terme des différentes catégories d'actifs, pondérée par leur poids cible respectif, augmentée d'une prime de rééquilibrage, de diversification et de gestion active, et diminuée des frais de gestion et d'administration prévus.

## NOTE 18 // Avantages sociaux futurs (suite)

Au 31 décembre 2015, le coût des soins de santé était basé sur un taux de croissance annuel de 5,50 % pour 2016. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminuera pour atteindre le taux ultime de 4,90 % en 2030. Une variation de 1 % du taux de croissance aurait eu les incidences suivantes en 2015 et en 2014 :

	Augmentation de 1 %		Diminution de 1 %	
	2015	2014	2015	2014
Incidence sur le coût des services rendus et des intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées de l'exercice	9	8	(7)	(5)
Incidence sur les obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	110	98	(85)	(77)

### PRESTATIONS QUI DEVRAIENT ÊTRE VERSÉES AU COURS DES DIX PROCHAINS EXERCICES

	Régime de retraite	Autres régimes
2016	957	68
2017	1 003	70
2018	1 049	74
2019	1 096	77
2020	1 145	80
2021-2025	6 460	441

En 2016, Hydro-Québec prévoit verser des cotisations de respectivement 282 M\$ et 18 M\$ au titre du Régime de retraite et des autres régimes.

## NOTE 19 // Engagements et éventualités

### ENGAGEMENTS

#### Achats d'électricité

Le 12 mai 1969, Hydro-Québec et la CF(L)Co ont signé un contrat en vertu duquel Hydro-Québec s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. En 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Le 18 juin 1999, Hydro-Québec et la CF(L)Co ont conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2015, Hydro-Québec avait également des engagements en vertu de contrats d'achat d'électricité conclus avec d'autres producteurs. Compte tenu des clauses de renouvellement, les échéances de ces contrats s'étalent jusqu'en 2052. Hydro-Québec s'était aussi engagée à acheter des droits de transport d'électricité.

Compte tenu de l'ensemble de ces engagements, Hydro-Québec prévoit effectuer les paiements suivants au cours des prochains exercices :

2016	1 646
2017	1 802
2018	1 913
2019	2 064
2020	2 074
2021 et suivants	32 542

#### Investissements

Hydro-Québec prévoit des investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de l'ordre de 3,9 G\$ en 2016.

### ÉVENTUALITÉS

#### Garanties

En vertu des modalités précisées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, Hydro-Québec s'est engagée à majorer le montant des intérêts payés à des non-résidents si des changements sont apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. Hydro-Québec n'est pas en mesure d'estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser. Si un tel montant devenait exigible, elle aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question. Au 31 décembre 2015, le coût amorti des dettes à long terme visées était de 5 903 M\$.

## NOTE 19 // Engagements et éventualités (suite)

### Litiges

Dans le cours normal de ses activités de développement et d'exploitation, Hydro-Québec est parfois partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard de ces litiges. Par conséquent, elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante de tels passifs éventuels sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec.

Entre autres actions en cours, certaines communautés autochtones ont intenté contre les gouvernements du Canada et du Québec et contre Hydro-Québec des recours fondés sur des revendications de droits ancestraux. Notamment, les Innus de Uashat mak Mani-Utenam réclament une somme de 1,5 G\$ à titre de dédommagement par suite de diverses activités d'exploitation menées sur le territoire qu'ils revendiquent. Hydro-Québec conteste le bien-fondé de ces recours.

De plus, les Innus de Uashat mak Mani-Utenam ont signifié, en juin 2009, une demande d'injonction visant à faire suspendre les travaux sur le chantier du complexe de la Romaine, demande à laquelle s'est greffée, en mai 2010, une demande d'injonction interlocutoire visant à faire suspendre

les travaux sur les lignes de raccordement du complexe. En mars 2015, une proposition de règlement à l'amiable de ces demandes d'injonction a été acceptée par la grande majorité des demandeurs. Une requête a été présentée en novembre 2015 afin de faire déclarer irrecevables les recours en injonction des demandeurs dissidents. Cette requête a été prise en délibéré.

Par ailleurs, les Innus de Pessamit ont réactivé, en novembre 2006, un recours introduit en 1998 et visant notamment la reconnaissance de droits ancestraux rattachés à des terres du Québec où sont situées certaines installations de production hydroélectrique du complexe Manic-Outardes. Les Innus de Pessamit réclament une somme de 500 M\$. Hydro-Québec conteste le bien-fondé de ce recours. En juillet 2015, la Cour supérieure a accueilli une requête dans laquelle les Innus de Pessamit demandent la suspension des procédures jusqu'à la fin de janvier 2017 afin de leur permettre de poursuivre des discussions avec le gouvernement du Québec.

## NOTE 20 // Informations sectorielles

Hydro-Québec exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation isolables définis ci-après, les secteurs d'exploitation non isolables et autres activités étant regroupés sous la rubrique Activités corporatives et autres aux fins de présentation.

**Production :** Hydro-Québec Production exploite et développe le parc de production d'Hydro-Québec. Elle fournit un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale à Hydro-Québec Distribution et peut aussi participer aux appels d'offres de cette division dans un contexte de libre concurrence. De plus, elle réalise des ventes d'électricité ainsi que des transactions d'arbitrage sur les marchés externes.

**Transport :** Hydro-Québec TransÉnergie exploite et développe le réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Elle commercialise les capacités de transit et gère les mouvements d'énergie sur le territoire québécois.

**Distribution :** Hydro-Québec Distribution exploite et développe le réseau de distribution d'Hydro-Québec et assure l'approvisionnement en électricité du marché québécois. Elle exerce également les activités liées à la vente d'électricité au Québec ainsi qu'aux services à la clientèle et à la promotion de l'efficacité énergétique.

**Construction :** Hydro-Québec Équipement et services partagés et la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) conçoivent et réalisent des projets de construction et de réfection d'équipements de production et de transport d'électricité, principalement pour le compte d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie. Hydro-Québec Équipement et services partagés est chargée des projets qui se déroulent au Québec, sauf sur le territoire régi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*. La SEBJ construit les aménagements de production situés en territoire conventionné (au nord du 49<sup>e</sup> parallèle) et peut également réaliser certains projets ailleurs au Québec ou dans le reste du monde.

**Activités corporatives et autres :** Les unités corporatives appuient les divisions dans la réalisation de leurs orientations. Elles comprennent le groupe – Développement de l'entreprise, planification stratégique et innovation, le groupe – Direction financière et contrôle, la vice-présidence – Affaires corporatives et secrétariat général, la vice-présidence – Financement, trésorerie et caisse de retraite, la vice-présidence – Ressources humaines, la vice-présidence – Technologies de l'information et des communications ainsi que la direction principale – Centre de services partagés, qui relève d'Hydro-Québec Équipement et services partagés. Le Centre de services partagés est un regroupement de services internes qui dessert l'ensemble de l'entreprise. Ses prestations comprennent notamment l'acquisition de biens et de services, la gestion immobilière, la gestion du parc de véhicules, la gestion du matériel ainsi que la gestion des services d'alimentation, d'hébergement et de transport aérien.

## NOTE 20 // Informations sectorielles (suite)

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière qui sert à l'établissement des états financiers consolidés. Les conventions comptables utilisées pour le calcul de ces montants sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 1, Principales conventions comptables, et à la note 3, Réglementation.

Les opérations intersectorielles associées aux ventes d'électricité sont comptabilisées en fonction des tarifs de fourniture et de transport établis conformément aux dispositions de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Le tarif de fourniture y est fixé pour un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale destiné au marché québécois.

Les produits et services intersectoriels sont évalués au coût complet, qui englobe l'ensemble des coûts directement associés à la livraison du produit ou du service.

Hydro-Québec réalise la grande majorité de ses produits au Québec, et la quasi-totalité de ses immobilisations corporelles est rattachée à des activités réalisées au Québec. En 2015, les produits provenant de l'extérieur du Québec se sont élevés à 1 825 M\$, dont 1 458 M\$ des États-Unis (respectivement 1 736 M\$ et 1 389 M\$ en 2014).

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les résultats, l'actif et les activités d'investissement par secteurs :

	2015						
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations inter-sectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	1 833	120	11 752	–	49	–	<b>13 754</b>
Clients intersectoriels	4 791	3 188	82	2 098	1 634	(11 793)	–
Amortissement	766	1 033	806	4	104	–	<b>2 713</b>
Frais financiers	1 129	827	471	–	29	(7)	<b>2 449</b>
Bénéfice net	2 130	558	364	–	95	–	<b>3 147</b>
Actif total	33 108	20 944	13 425	58	7 829	(165)	<b>75 199</b>
Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels avec effet sur la trésorerie	957	1 587	756	1	139	–	<b>3 440</b>

	2014						
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations inter-sectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	1 758	130	11 695	–	69	–	13 652
Clients intersectoriels	5 008	3 122	82	2 281	1 629	(12 122)	–
Amortissement	716	1 032	746	3	96	–	2 593
Frais financiers	1 138	794	463	–	35	(5)	2 425
Bénéfice net	2 301	560	343	–	121	–	3 325
Actif total	32 500	20 323	13 695	65	6 696	(171)	73 108
Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels avec effet sur la trésorerie	1 204	1 623	825	11	152	–	3 815

## NOTE 21 // Première application des PCGR des États-Unis

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec sont dressés selon les PCGR des États-Unis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Auparavant, ils étaient dressés conformément aux PCGR du Canada.

Les tableaux et les notes ci-après décrivent les incidences du passage des PCGR du Canada aux PCGR des États-Unis.

### RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE NET

	Notes	Exercice terminé le 31 décembre 2014
Bénéfice net selon les PCGR du Canada		3 380
Ajustements		
Avantages sociaux futurs	<i>a</i>	34
Actifs et passifs réglementaires	<i>b</i>	(77)
Autres ajustements	<i>e</i>	(12)
		(55)
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis		3 325

### RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Notes	Exercice terminé le 31 décembre 2014
Résultat étendu selon les PCGR du Canada		3 759
Ajustements		
Bénéfice net		(55)
Avantages sociaux futurs	<i>a</i>	(471)
Autres ajustements	<i>e</i>	9
		(517)
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis		3 242

### RAPPROCHEMENT DES CAPITAUX PROPRES

	Notes	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Au 31 décembre 2014
Bénéfices non répartis selon les PCGR du Canada		15 568	16 413
Ajustements			
Avantages sociaux futurs	<i>a</i>	(462)	(428)
Actifs et passifs réglementaires	<i>b</i>	(273)	(350)
Autres ajustements	<i>e</i>	136	124
		(599)	(654)
Bénéfices non répartis selon les PCGR des États-Unis		14 969	15 759

	Notes	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Au 31 décembre 2014
Cumul des autres éléments du résultat étendu selon les PCGR du Canada		(548)	(169)
Ajustements			
Avantages sociaux futurs	<i>a</i>	(1 514)	(1 985)
Autres ajustements	<i>e</i>	(27)	(18)
		(1 541)	(2 003)
Cumul des autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis		(2 089)	(2 172)

## NOTE 21 // Première application des PCGR des États-Unis (suite)

### BILANS CONSOLIDÉS

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Notes	PCGR du Canada	Ajustements	PCGR des États-Unis
<b>ACTIF</b>				
<b>Actif à court terme</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<i>c, d</i>	1 695	(262)	1 433
Placements temporaires		1 689	–	1 689
Clients et autres débiteurs	<i>c, d, e</i>	2 177	232	2 409
Instruments dérivés	<i>c, d, e</i>	883	(807)	76
Actifs réglementaires		1	–	1
Matériaux, combustible et fournitures	<i>d</i>	194	(2)	192
		6 639	(839)	5 800
Immobilisations corporelles	<i>d, e</i>	59 077	(308)	58 769
Actifs incorporels	<i>b, d, e</i>	2 323	(1 278)	1 045
Placements	<i>d, e</i>	146	717	863
Instruments dérivés	<i>c, e</i>	659	(641)	18
Actifs réglementaires	<i>a, b</i>	8	2 939	2 947
Autres actifs	<i>a, d</i>	4 258	(3 786)	472
		73 110	(3 196)	69 914
<b>PASSIF</b>				
<b>Passif à court terme</b>				
Emprunts		23	–	23
Créditeurs et charges à payer	<i>a, d</i>	2 229	49	2 278
Dividende à payer		2 207	–	2 207
Intérêts courus		890	–	890
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	<i>d</i>	118	(1)	117
Instruments dérivés	<i>c, d</i>	576	(317)	259
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	<i>d</i>	1 157	(11)	1 146
		7 200	(280)	6 920
Dette à long terme	<i>e</i>	43 067	7	43 074
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		834	–	834
Instruments dérivés	<i>c</i>	1 295	(1 144)	151
Passifs réglementaires	<i>b</i>	–	273	273
Autres passifs	<i>a, e</i>	1 067	88	1 155
Dette à perpétuité		253	–	253
		53 716	(1 056)	52 660
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital-actions		4 374	–	4 374
Bénéfices non répartis	<i>a, b, e</i>	15 568	(599)	14 969
Cumul des autres éléments du résultat étendu	<i>a, e</i>	(548)	(1 541)	(2 089)
		19 394	(2 140)	17 254
		73 110	(3 196)	69 914

## NOTE 21 // Première application des PCGR des États-Unis (suite)

### BILANS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2014	Notes	PCGR du Canada	Ajustements	PCGR des États-Unis
<b>ACTIF</b>				
<b>Actif à court terme</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<i>d</i>	1 275	(4)	1 271
Placements temporaires		1 664	–	1 664
Clients et autres débiteurs	<i>d, e</i>	2 184	(13)	2 171
Instruments dérivés	<i>c, e</i>	507	(335)	172
Actifs réglementaires		182	–	182
Matériaux, combustible et fournitures	<i>d</i>	201	(2)	199
		6 013	(354)	5 659
Immobilisations corporelles	<i>d, e</i>	60 713	(300)	60 413
Actifs incorporels	<i>b, d, e</i>	2 278	(1 216)	1 062
Placements	<i>d, e</i>	151	712	863
Instruments dérivés	<i>c, e</i>	1 047	(956)	91
Actifs réglementaires	<i>a, b</i>	372	4 187	4 559
Autres actifs	<i>a</i>	4 316	(3 855)	461
		74 890	(1 782)	73 108
<b>PASSIF</b>				
<b>Passif à court terme</b>				
Emprunts	<i>c</i>	126	(103)	23
Créditeurs et charges à payer	<i>a, c</i>	2 099	158	2 257
Dividende à payer		2 535	–	2 535
Intérêts courus		907	–	907
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		79	–	79
Instruments dérivés	<i>c</i>	896	(737)	159
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an		906	–	906
		7 548	(682)	6 866
Dette à long terme	<i>e</i>	43 571	8	43 579
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		804	–	804
Instruments dérivés	<i>c</i>	623	(563)	60
Passifs réglementaires	<i>b</i>	–	350	350
Autres passifs	<i>a, e</i>	1 459	1 762	3 221
Dette à perpétuité		267	–	267
		54 272	875	55 147
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital-actions		4 374	–	4 374
Bénéfices non répartis	<i>a, b, e</i>	16 413	(654)	15 759
Cumul des autres éléments du résultat étendu	<i>a, e</i>	(169)	(2 003)	(2 172)
		20 618	(2 657)	17 961
		74 890	(1 782)	73 108

## AJUSTEMENTS

### a) *Avantages sociaux futurs*

Selon les PCGR du Canada, Hydro-Québec comptabilisait dans les postes Autres actifs et Autres passifs du bilan l'actif et le passif au titre des prestations constituées, soit l'écart cumulatif entre les coûts constatés au titre des prestations constituées et les cotisations qu'elle versait aux différents régimes.

Selon les PCGR des États-Unis, Hydro-Québec comptabilise dans le bilan la situation de capitalisation des régimes, soit la différence entre la juste valeur de leur actif respectif et la valeur des obligations au titre des prestations projetées. Ainsi, à la date du passage aux PCGR des États-Unis, les pertes actuarielles nettes non amorties et le coût des (crédit pour les) services passés non amortis au titre du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite ont été comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu, tandis que le gain actuariel au titre des avantages postérieurs à l'emploi a été comptabilisé dans les Bénéfices non répartis. Hydro-Québec comptabilise également un actif réglementaire en contrepartie des composantes du Cumul des autres éléments du résultat étendu liées aux activités à tarifs réglementés pour tenir compte du recouvrement prévu de ces montants dans l'établissement des tarifs futurs.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, ces ajustements ont entraîné une augmentation de 1 950 M\$ des actifs réglementaires (3 262 M\$ au 31 décembre 2014), une diminution de 3 782 M\$ de l'actif au titre des avantages sociaux futurs, présenté dans le poste Autres actifs (3 855 M\$ au 31 décembre 2014), une augmentation de 54 M\$ des créditeurs et charges à payer (55 M\$ au 31 décembre 2014), une augmentation de 90 M\$ du passif au titre des avantages sociaux futurs, présenté dans le poste Autres passifs (1 765 M\$ au 31 décembre 2014), une diminution de 462 M\$ des bénéfices non répartis (428 M\$ au 31 décembre 2014) et une diminution de 1 514 M\$ du cumul des autres éléments du résultat étendu (1 985 M\$ au 31 décembre 2014).

Pour l'exercice 2014, ils ont entraîné une augmentation de 34 M\$ du bénéfice net et une diminution de 471 M\$ des autres éléments du résultat étendu.

### b) *Actifs et passifs réglementaires*

Selon les PCGR du Canada, les frais de développement étaient capitalisés lorsqu'ils satisfaisaient aux critères de capitalisation. Selon les PCGR des États-Unis, ces frais ne peuvent pas être capitalisés et doivent être passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Toutefois, la Régie a autorisé la comptabilisation, à titre d'actifs réglementaires, de certains frais de développement liés aux activités à tarifs réglementés, dont les coûts liés à la réalisation du PGEÉ.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, cet ajustement a entraîné une diminution de 989 M\$ des actifs incorporels (925 M\$ au 31 décembre 2014) et une augmentation correspondante des actifs réglementaires.

Avant le 10 juillet 2015, les durées de vie utile des immobilisations corporelles étaient limitées à 50 ans aux fins de l'établissement des tarifs. Depuis, cette limite ne s'applique plus, à condition que la durée de vie utile moyenne pondérée de l'ensemble des immobilisations corporelles du Transporteur, d'une part, et du Distributeur, d'autre part, n'excède pas 50 ans. Les écarts au titre de la charge d'amortissement découlant de l'utilisation de durées de vie utile limitées à 50 ans aux fins de l'établissement des tarifs jusqu'au 9 juillet 2015 ont été comptabilisés à titre de passifs réglementaires. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, cet ajustement a entraîné une augmentation de 229 M\$ des passifs réglementaires et une diminution correspondante des bénéfices non répartis. Pour l'exercice 2014, il a entraîné une diminution de 88 M\$ du bénéfice net, une diminution correspondante des bénéfices non répartis et une augmentation correspondante des passifs réglementaires.

Le solde non amorti au 10 juillet 2015 du coût des services passés au titre du Régime de retraite qui a déjà été recouvré dans les tarifs et qui sera constaté dans les résultats des exercices futurs a été comptabilisé à titre de passif réglementaire. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, cet ajustement a entraîné une augmentation de 44 M\$ des passifs réglementaires et une diminution correspondante des bénéfices non répartis. Pour l'exercice 2014, il a entraîné une augmentation de 11 M\$ du bénéfice net, une augmentation correspondante des bénéfices non répartis et une diminution correspondante des passifs réglementaires.

Par ailleurs, selon les PCGR du Canada, la méthode de l'amortissement linéaire a été adoptée de façon prospective le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour les immobilisations corporelles liées aux activités à tarifs réglementés, en remplacement de la méthode de l'amortissement à intérêts composés aux fins de la comptabilité réglementaire. La méthode de l'amortissement à intérêts composés n'étant pas admise en vertu des PCGR des États-Unis, le cumul de l'écart entre les montants calculés selon les deux méthodes au 1<sup>er</sup> janvier 2010 a été évalué et il s'établit à quelque 3,4 G\$. Étant donné que l'écart est pris en compte dans la charge d'amortissement aux fins de l'établissement des tarifs du Transporteur et du Distributeur, ce montant représente un actif réglementaire qui a été comptabilisé en diminution du solde de l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles.

**c) Instruments dérivés**

Selon les PCGR du Canada, la compensation était obligatoire si l'entité avait un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire d'opérer compensation et l'intention de procéder à un règlement net. Selon les PCGR des États-Unis, il n'est pas nécessaire que le droit juridiquement exécutoire soit inconditionnel. De plus, dans le cas des instruments dérivés faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire, l'intention de procéder à un règlement net n'est pas un critère requis.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, cet ajustement a entraîné une diminution de 816 M\$ des instruments dérivés classés dans l'Actif à court terme (342 M\$ au 31 décembre 2014), une diminution de 642 M\$ des dérivés classés dans l'Actif à long terme (958 M\$ au 31 décembre 2014), une diminution de 314 M\$ des dérivés classés dans le Passif à court terme (737 M\$ au 31 décembre 2014) et une diminution de 1 144 M\$ des dérivés classés dans le Passif à long terme (563 M\$ au 31 décembre 2014).

Par ailleurs, dans le cadre d'appels de marge liés aux instruments dérivés, des montants peuvent être reçus d'agents de compensation ou versés à de tels agents, en fonction de la juste valeur des instruments en cause. Auparavant, la contrepartie des montants reçus était présentée dans le poste Emprunts, sous la rubrique Passif à court terme du bilan (néant au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et 103 M\$ au 31 décembre 2014), alors que la contrepartie des montants versés était présentée dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie, sous la rubrique Actif à court terme du bilan (248 M\$ au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et néant au 31 décembre 2014). Les montants sont maintenant présentés respectivement dans le poste Crédeurs et charges à payer et dans le poste Clients et autres débiteurs.

**d) Coentreprises**

Selon les PCGR du Canada, les participations dans les coentreprises étaient comptabilisées conformément à la méthode de la consolidation proportionnelle. Selon les PCGR des États-Unis, ces participations doivent être comptabilisées conformément à la méthode de la valeur de consolidation. L'ajustement au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et au 31 décembre 2014 consiste en un reclassement des actifs et des passifs des coentreprises dans le poste Placements ainsi que des produits et des charges de celles-ci dans le poste Produits.

**e) Autres ajustements**

Les autres ajustements sont liés à divers éléments qui ne sont pas individuellement ou collectivement significatifs.

**ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Le passage des PCGR du Canada aux PCGR des États-Unis n'a pas eu d'incidence importante sur les totaux présentés au titre des activités d'exploitation, d'investissement et de financement dans les états consolidés des flux de trésorerie.

# Rétrospective quinquennale

## DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

M\$	2015	2014	2013	2012	2011
<b>RÉSULTATS</b>					
<b>Produits</b>	<b>13 754</b>	13 652	12 878	12 134	12 250
<b>Charges</b>					
Exploitation	<b>2 527</b>	2 366	2 460	2 375	2 417
Achats d'électricité et de combustible	<b>1 938</b>	1 968	1 568	1 183	1 154
Amortissement	<b>2 713</b>	2 593	2 483	2 405	2 603
Taxes	<b>980</b>	975	1 000	997	864
	<b>8 158</b>	7 902	7 511	6 960	7 038
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>5 596</b>	5 750	5 367	5 174	5 212
Frais financiers	<b>2 449</b>	2 425	2 429	2 438	2 526
<b>Bénéfice provenant des activités poursuivies</b>	<b>3 147</b>	3 325	2 938	2 736	2 686
<b>Bénéfice (perte) provenant des activités abandonnées<sup>a</sup></b>	<b>–</b>	–	4	(1 876)	(75)
<b>Bénéfice net</b>	<b>3 147</b>	3 325	2 942	860	2 611
<b>DIVIDENDE</b>	<b>2 360</b>	2 535	2 207	645	1 958
<b>SOMMAIRE DES BILANS</b>					
Actif total	<b>75 199</b>	73 108	73 110	70 508	69 594
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an et la dette à perpétuité	<b>45 983</b>	44 752	44 477	43 524	42 050
Capitaux propres	<b>19 475</b>	17 961	19 394	18 982	18 834
<b>INVESTISSEMENTS AU TITRE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVEC EFFET SUR LA TRÉSORERIE</b>					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	<b>3 440</b>	3 815	4 335 <sup>b</sup>	3 932 <sup>b</sup>	3 814 <sup>b</sup>
<b>RATIOS FINANCIERS</b>					
Couverture des intérêts <sup>c</sup>	<b>2,20</b>	2,23	2,09	2,02	1,97
Rendement des capitaux propres provenant des activités poursuivies (%) <sup>d</sup>	<b>14,9</b>	16,1	14,6	14,6	15,5
Marge bénéficiaire provenant des activités poursuivies (%) <sup>e</sup>	<b>22,9</b>	24,4	22,8	22,5	21,9
Taux de capitalisation (%) <sup>f</sup>	<b>30,1</b>	28,9	30,5	30,6	31,4
Taux d'autofinancement (%) <sup>g</sup>	<b>82,8</b>	56,4	68,3	55,4	48,7

a) Les activités abandonnées sont liées à la décision prise en 2012 d'abandonner le projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 et de mettre fin aux activités nucléaires.

b) Y compris le Plan global en efficacité énergétique.

c) Quotient de la somme du bénéfice d'exploitation et du revenu net de placement par les intérêts sur titres d'emprunt.

d) Quotient du bénéfice provenant des activités poursuivies par les capitaux propres moyens diminués du bénéfice moyen cumulatif (perte moyenne cumulative) provenant des activités abandonnées de l'exercice courant et des exercices précédents et du cumul des autres éléments du résultat étendu moyen. Pour la période de 2011 à 2015, les capitaux propres moyens diminués du bénéfice moyen cumulatif (perte moyenne cumulative) provenant des activités abandonnées de l'exercice courant et des exercices précédents et du cumul des autres éléments du résultat étendu moyen sont de respectivement 17 319 M\$, 18 729 M\$, 20 141 M\$, 20 602 M\$ et 21 091 M\$.

e) Quotient du bénéfice provenant des activités poursuivies par les produits.

f) Quotient des capitaux propres par la somme des capitaux propres, de la dette à long terme, de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an, de la dette à perpétuité, des emprunts et du passif lié aux instruments dérivés, diminuée de l'actif lié aux instruments dérivés et du fonds d'amortissement.

g) Quotient des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation diminués du dividende versé par la somme des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, exclusion faite de la cession ou de l'acquisition nette de placements temporaires, et du remboursement de dette à long terme.

Note : Les données des exercices 2015 et 2014 sont présentées selon les PCGR des États-Unis, tandis que celles des exercices précédents sont présentées selon les PCGR du Canada, telles qu'elles ont été publiées dans le Rapport annuel 2014.

## DONNÉES D'EXPLOITATION

	2015	2014	2013	2012	2011
GWh					
<b>Ventes d'électricité<sup>a</sup></b>					
Au Québec, par secteurs					
Résidentiel	<b>66 558</b>	68 074	65 983	61 956	62 402
Commercial, institutionnel et petits industriels	<b>45 335</b>	45 189	44 620	43 775	43 683
Grands clients industriels	<b>54 200</b>	55 738	56 855	56 875	58 210
Autres	<b>5 170</b>	5 222	5 818	5 795	5 671
	<b>171 263</b>	174 223	173 276	168 401	169 966
Hors Québec					
Canada et États-Unis	<b>29 864</b>	26 624	32 208	28 089	23 680
Ventes totales d'électricité	<b>201 127</b>	200 847	205 484	196 490	193 646
M\$					
<b>Produits des ventes d'électricité<sup>a</sup></b>					
Au Québec, par secteurs					
Résidentiel	<b>5 222</b>	5 162	4 825	4 452	4 508
Commercial, institutionnel et petits industriels	<b>3 774</b>	3 657	3 504	3 370	3 377
Grands clients industriels	<b>2 350</b>	2 389	2 439	2 317	2 533
Autres	<b>316</b>	308	317	303	302
	<b>11 662</b>	11 516	11 085	10 442	10 720
Hors Québec					
Canada et États-Unis	<b>1 700</b>	1 629	1 525	1 194	1 252
Produits totaux des ventes d'électricité	<b>13 362</b>	13 145	12 610	11 636	11 972
Aux 31 décembre					
<b>Nombre d'abonnements</b>					
Au Québec, par secteurs					
Résidentiel	<b>3 890 956</b>	3 857 782	3 821 012	3 777 196	3 731 047
Commercial, institutionnel et petits industriels	<b>319 294</b>	317 671	316 585	314 895	313 468
Grands clients industriels	<b>181</b>	183	186	188	189
Autres	<b>4 290</b>	4 214	4 207	3 988	4 004
Nombre total d'abonnements	<b>4 214 721</b>	4 179 850	4 141 990	4 096 267	4 048 708

a) Données relatives aux activités poursuivies.

	2015	2014	2013	2012	2011
MW					
<b>Puissance installée</b>					
Centrales hydroélectriques	<b>36 370</b>	36 100	35 364	35 125	35 285
Centrale nucléaire <sup>a</sup>	–	–	–	–	675
Centrales thermiques	<b>542</b>	543	704	704	1 011
Puissance installée totale	<b>36 912<sup>b</sup></b>	36 643	36 068	35 829	36 971
GWh					
<b>Besoins globaux d'énergie<sup>c</sup></b>	<b>222 172</b>	222 045	226 576	221 004	214 764
MW					
<b>Besoins québécois de puissance à la pointe<sup>d</sup></b>	<b>37 349</b>	38 743	39 031	38 797	35 481
km					
<b>Lignes aériennes et souterraines</b>					
Transport	<b>34 272<sup>e</sup></b>	34 187	33 885	33 911	33 902
Distribution <sup>f</sup>	<b>116 258</b>	115 583	114 843	114 649	113 525
Total – Lignes aériennes et souterraines	<b>150 530</b>	149 770	148 728	148 560	147 427

a) La centrale de Gentilly-2 a cessé de produire de l'électricité le 28 décembre 2012.

b) En plus de la capacité de production de ses propres installations, Hydro-Québec dispose de la quasi-totalité de la production de la centrale des Churchill Falls (5 428 MW), en vertu d'un contrat avec la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited qui sera en vigueur jusqu'en 2041. Elle achète également toute la production de 36 parcs éoliens (3 260 MW) et de 5 petites centrales hydroélectriques (65 MW) ainsi que la quasi-totalité de la production de 7 centrales de cogénération à la biomasse et de 3 au biogaz (257 MW) appartenant à des producteurs indépendants. De plus, elle a accès à 1 062 MW en vertu de contrats à long terme avec d'autres fournisseurs.

c) Les besoins globaux d'énergie comprennent les kilowattheures livrés au Québec et aux réseaux voisins.

d) Le chiffre de 2015 était valide en date du 19 février 2016. Les valeurs indiquées correspondent aux besoins pour l'hiver débutant en décembre, y compris la puissance interruptible. La pointe d'une période donnée est déterminée d'après des mesures à intervalles fixes. Celle de l'hiver 2015-2016 s'est établie à 37 349 MW le 15 février 2016 à 7 h. Toutefois, la charge transmise sur le réseau a momentanément atteint 37 650 MW à 7 h 14.

e) Soit 34 000 km de lignes exploitées par Hydro-Québec TransÉnergie et 272 km, par Hydro-Québec Distribution.

f) Ces données comprennent les réseaux autonomes, mais excluent les réseaux privés, les lignes en construction et le réseau à 44 kV (transport).

## AUTRES DONNÉES

	2015	2014	2013	2012	2011
%					
<b>Hausse (baisse) tarifaire moyenne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre</b>	<b>3,2<sup>a</sup></b>	3,8 <sup>a</sup>	1,7	(0,4)	(0,2)
Aux 31 décembre					
<b>Effectif rémunéré<sup>b</sup></b>	<b>19 381</b>	19 505	19 692	21 032	21 977
<b>Effectif total<sup>b</sup></b>					
Permanent	<b>17 475</b>	17 793	17 861	18 926	19 415
Temporaire	<b>2 319</b>	2 250	2 382	2 670	3 086
	<b>19 794</b>	20 043	20 243	21 596	22 501
Féminin (%)	<b>29,0</b>	29,4	30,0	30,6	31,1

a) À l'exclusion du tarif L.

b) À l'exclusion du personnel des filiales et des coentreprises.

## Données financières trimestrielles consolidées

					2015
M\$	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre	Exercice
<b>Produits</b>	4 618	2 920	2 804	3 412	<b>13 754</b>
<b>Charges</b>					
Exploitation	628	631	601	667	<b>2 527</b>
Achats d'électricité et de combustible	645	418	398	477	<b>1 938</b>
Amortissement	650	658	674	731	<b>2 713</b>
Taxes	301	229	202	248	<b>980</b>
	2 224	1 936	1 875	2 123	<b>8 158</b>
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	2 394	984	929	1 289	<b>5 596</b>
Frais financiers	604	641	590	614	<b>2 449</b>
<b>Bénéfice net</b>	1 790	343	339	675	<b>3 147</b>

					2014
M\$	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre	Exercice
<b>Produits</b>	4 631	2 868	2 664	3 489	13 652
<b>Charges</b>					
Exploitation	596	558	533	679	2 366
Achats d'électricité et de combustible	768	364	349	487	1 968
Amortissement	628	636	631	698	2 593
Taxes	282	227	228	238	975
	2 274	1 785	1 741	2 102	7 902
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	2 357	1 083	923	1 387	5 750
Frais financiers	604	620	594	607	2 425
<b>Bénéfice net</b>	1 753	463	329	780	3 325

# Administration de la Société

90

Conseil d'administration

92

Rapport d'activité du  
Conseil d'administration  
et de ses comités

95

Gouvernance



Le Conseil  
d'administration  
d'Hydro-Québec.  
Sont absents de la photo  
MM. Jacques Leblanc et  
Gilbert Charland.

# Conseil d'administration

## Michael D. Penner

Président et chef de la direction,  
Peds Chaussettes et Cie

*Nomination : 8 octobre 2014*

*Échéance : 14 mai 2018*

*Statut : administrateur indépendant*

Titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université McGill et docteur en jurisprudence de l'Université Hofstra à New York, Michael D. Penner est président et chef de la direction de la société Peds Chaussettes, une entreprise manufacturière du secteur du textile. Située à Montréal, la société Peds Chaussettes a mis en place des installations d'approvisionnement, de production et de distribution partout dans le monde. M. Penner a été membre de nombreux conseils d'administration d'organismes sans but lucratif. Il siège au conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'électricité durable et est membre du Barreau de l'État de New York.

## Éric Martel

Président-directeur général,  
Hydro-Québec

*Nomination : 6 juillet 2015*

*Échéance : 6 juillet 2020*

*Statut : administrateur non indépendant*

Éric Martel est titulaire d'un baccalauréat en génie électrique de l'Université Laval et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Avant de se joindre à Hydro-Québec en juillet 2015, il a occupé plusieurs postes de direction chez Bombardier entre 2002 et 2015, dont ceux de président de la division Avions d'affaires et président de la division Services à la clientèle et Avions spécialisés et amphibies. M. Martel a aussi travaillé pour des multinationales de renom telles que Pratt & Whitney, Rolls Royce, Procter & Gamble et Kraft Foods. Il est très actif auprès de Centraide du Grand Montréal depuis la fin des années 1990.

## Geneviève Bich

Vice-présidente – Ressources  
humaines, Metro inc.

*Nomination : 9 septembre 2015*

*Échéance : 9 septembre 2019*

*Statut : administratrice indépendante*

Titulaire d'un baccalauréat avec majeure en psychologie de l'Université McGill et d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal, Geneviève Bich est membre du Barreau du Québec et de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec. De 1991 à 2008, elle a occupé plusieurs postes de gestion chez Bell Canada, notamment à titre de vice-présidente – Ressources humaines et relations de travail. Avant de se joindre à Metro en 2013, M<sup>me</sup> Bich a œuvré au sein du Groupe Dynamite et d'Alimia. Elle siège au conseil d'administration du Collège de Bois-de-Boulogne.

## Anik Brochu

Directrice des ressources humaines,  
Groupe T.A.P.

*Nomination : 13 septembre 2006*

*Échéance : 30 novembre 2015<sup>1</sup>*

*Statut : administratrice indépendante*

Diplômée en droit de l'Université d'Ottawa et membre du Barreau du Québec, Anik Brochu a été directrice générale de la Chambre de commerce de Val-d'Or de 1997 à 2008 et avocate au sein du cabinet Cain Lamarre Casgrain Wells de 2008 à 2010. Elle offre encore des services-conseils à ce cabinet. En 2011, elle s'est jointe au Groupe T.A.P. à titre de directrice des ressources humaines.

## Carl Cassista

Président, Technologies Axion

*Nomination : 26 septembre 2007*

*Échéance : 17 décembre 2018*

*Statut : administrateur indépendant*

Diplômé de l'Université Laval et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Carl Cassista œuvre en génie électrique au sein de Technologies Axion depuis 1982. Il assure la présidence de cette entreprise depuis 1994 et a piloté son expansion en Amérique et en Europe. M. Cassista a également siégé au conseil d'administration de nombreux organismes de développement à vocation économique.

## Gilbert Charland

Sous-ministre de l'Énergie et des  
Ressources naturelles

*Nomination : 5 janvier 2015*

*Échéance : 19 février 2017*

*Statut : administrateur non indépendant*

Titulaire d'un baccalauréat en histoire de l'Université du Québec à Trois-Rivières ainsi que d'une maîtrise et d'un doctorat en science politique de l'Université Laval, Gilbert Charland a occupé de nombreux postes de direction dans divers ministères du gouvernement du Québec. Il a été sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, puis sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques avant d'être nommé sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

## Michelle Cormier

Associée à l'exploitation,  
Wynchurch Capital (Canada) Ltd.

*Nomination : 4 novembre 2009*

*Échéance : 17 décembre 2018*

*Statut : administratrice indépendante*

Titulaire d'un baccalauréat en administration de l'Université Bishop's et d'un diplôme d'études supérieures en comptabilité de l'Université McGill, Michelle Cormier est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA, CA) et certifiée par le Collège des administrateurs de sociétés. Au cours de sa carrière, elle a occupé des postes de haute direction à Alcan Aluminium, aux Entreprises Repap et à la TNG Corporation. Elle siège au conseil d'administration des Industries Dorel, des Industries Moreau, de Profab et de l'Orchestre Métropolitain.

## Laurent Ferreira

Vice-président exécutif et directeur  
général, Dérivés et actions,  
Banque Nationale du Canada

*Nomination : 17 décembre 2014*

*Échéance : 17 décembre 2018*

*Statut : administrateur indépendant*

Titulaire d'un baccalauréat en science économique de l'Université du Québec à Montréal et d'une maîtrise en sciences de la gestion avec spécialisation en finance de HEC Montréal, Laurent Ferreira a été associé – Banque d'investissement – Marketing et dérivés à la société d'investissement américaine Bankers Trust. M. Ferreira est entré en 1998 à la Banque Nationale du Canada. Il siège au conseil d'administration de plusieurs organismes sans but lucratif.

## Éric Forest

Maire, Rimouski

*Nomination : 17 décembre 2014*

*Échéance : 17 décembre 2018*

*Statut : administrateur non indépendant*

Détenteur d'un baccalauréat en récréologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, Éric Forest a été directeur général de l'Office du tourisme et des congrès de Rimouski. Il a ensuite occupé les postes de directeur général et de vice-président aux ventes du concessionnaire Boulevard Chevrolet, de 1986 à 1995, et celui de directeur général du club de hockey L'Océanic de Rimouski, de 1995 à 2005. Maire de Rimouski depuis 2005, il a assuré la présidence de l'Union des municipalités du Québec de 2010 à 2014.

1. À l'expiration de son mandat, l'administrateur demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau.

## Hélène V. Gagnon

Vice-présidente – Affaires publiques et communications mondiales, CAE Inc.

Nomination : 22 avril 2015

Échéance : 22 avril 2019

Statut : administratrice indépendante

Diplômée en droit civil et en *common law* de l'Université McGill, Hélène V. Gagnon est titulaire d'une maîtrise en administration et politique publiques de la London School of Economics. Elle est membre du Barreau du Québec et détient aussi l'agrément de la Société canadienne des relations publiques. Avant sa nomination à CAE en 2015, M<sup>me</sup> Gagnon a notamment occupé le poste de vice-présidente – Affaires publiques, communications et responsabilité sociale d'entreprise chez Bombardier Aéronautique. Elle est présidente du conseil d'administration d'Aéro Montréal et siège au conseil d'Aéroports de Montréal.

## Suzanne Gouin

Administratrice de sociétés

Nomination : 26 septembre 2007

Échéance : 30 novembre 2015<sup>1</sup>

Statut : administratrice indépendante

Titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques de l'Université Concordia, où elle a suivi des cours de deuxième cycle en études des médias, Suzanne Gouin détient également un MBA de l'Université de Western Ontario et est accréditée par l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle a occupé divers postes de direction dans des entreprises médiatiques, notamment celui de présidente-directrice générale de TV5 Québec Canada de 2002 à 2015. M<sup>me</sup> Gouin siège au conseil d'administration du Fonds Bell.

## Isabelle Hudon

Chef de la direction, Québec et vice-présidente principale, solutions clients, Financière Sun Life

Nomination : 30 novembre 2011

Échéance : 30 novembre 2015<sup>1</sup>

Statut : administratrice indépendante

Après une carrière en communications, Isabelle Hudon a été présidente et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et présidente de l'agence de publicité Marketel/McCann-Erickson. En 2010, M<sup>me</sup> Hudon s'est jointe à la Financière Sun Life où elle cumule depuis 2014 les fonctions de chef de la direction, Québec et de vice-présidente principale, solutions clients. Elle a suivi en 2015 le programme de littératie financière de la Rotman School of Management. Elle siège au conseil d'administration du Conseil des arts du Canada.

## Jacques Leblanc

Président, Gestion Jacques Leblanc

Nomination : 7 avril 2004

Échéance : 30 novembre 2014<sup>1</sup>

Statut : administrateur indépendant

Diplômé en administration de l'Université Laval, comptable professionnel agréé et Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Jacques Leblanc est également certifié par le Collège des administrateurs de sociétés. Il a été un associé du cabinet Leblanc Bourque Arseneault pendant 25 ans.

## Yvon Marcoux

Administrateur de sociétés

Nomination : 17 décembre 2014

Échéance : 17 décembre 2018

Statut : administrateur indépendant

Titulaire d'une licence en droit de l'Université Laval et d'une maîtrise en droit de l'Université de Toronto, Yvon Marcoux est membre du Barreau du Québec. Il a occupé des postes de haute direction au Conseil du trésor et aux Affaires municipales du Québec ainsi qu'à la Banque Nationale, à la Banque Laurentienne, à Provigo et à la Société générale de financement du Québec, dont il a été le président du conseil, président et chef de la direction. Il a siégé à l'Assemblée nationale du Québec et a notamment été ministre des Transports de 2003 à 2005 et ministre de la Justice de 2005 à 2007.

## Paul Stinis

Premier vice-président et trésorier, BCE Inc.

Nomination : 22 avril 2015

Échéance : 29 novembre 2015<sup>1</sup>

Statut : administrateur indépendant

Titulaire d'un baccalauréat en génie minier de l'Université McGill et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Concordia, Paul Stinis a commencé sa carrière comme ingénieur dans l'industrie du pétrole et du gaz. Il a occupé divers postes de gestion au sein de deux banques majeures et celui de vice-président des finances et trésorier chez Bell Canada International. Il s'est joint en 2003 à BCE, où il a occupé les fonctions de vice-président et trésorier adjoint et, depuis 2009, de premier vice-président et trésorier.

## Marie-Anne Tawil

Présidente et chef de la direction, Les Investissements Iron Hill Inc.

Nomination : 7 décembre 2005

Échéance : 30 novembre 2015<sup>1</sup>

Statut : administratrice indépendante

Titulaire d'une licence en droit civil et d'un baccalauréat en *common law* de l'Université d'Ottawa ainsi que d'un MBA de l'Université Concordia, Marie-Anne Tawil est membre du Barreau du Québec et est accréditée par l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle a d'abord pratiqué le droit, notamment à titre de conseillère juridique et secrétaire de Québecor. Depuis 2000, elle est présidente et chef de la direction des Investissements Iron Hill. M<sup>me</sup> Tawil siège au conseil d'administration de Centraide du Grand Montréal, de Stornoway Diamond Corp, de Dundee Precious Metals Inc. et de la Fondation Montréal inc. ainsi qu'au comité de gouvernance de la fondation ONE DROP.

## RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES ADMINISTRATEURS EN 2015<sup>a, b</sup>

	Rémunération de base <sup>c</sup>	Jetons de présence <sup>c</sup>	Avantages imposables <sup>d</sup>
<b>Geneviève Bich</b>	5 487 \$	3 000 \$	1 720 \$
<b>Anik Brochu</b>	18 245 \$	12 399 \$	175 \$
<b>Carl Cassista</b>	23 947 \$	23 075 \$	5 952 \$
<b>Michelle Cormier</b>	19 916 \$	17 089 \$	6 553 \$
<b>Laurent Ferreira</b>	18 802 \$	8 979 \$	175 \$
<b>Éric Forest</b>	–	–	6 134 \$
<b>Hélène V. Gagnon</b>	12 522 \$	5 142 \$	–
<b>Suzanne Gouin</b>	22 276 \$	19 223 \$	750 \$
<b>Isabelle Hudon</b>	19 916 \$	10 685 \$	175 \$
<b>Jacques Leblanc</b>	22 276 \$	26 047 \$	4 779 \$
<b>Yvon Marcoux</b>	20 362 \$	7 751 \$	259 \$
<b>Michael D. Penner<sup>e</sup></b>	62 783 \$	35 466 \$	7 978 \$
<b>Paul Stinis</b>	14 193 \$	10 284 \$	–
<b>Marie-Anne Tawil</b>	18 245 \$	16 668 \$	5 952 \$

a) Rémunération fixée par le gouvernement en vertu du décret 610-2006 du 28 juin 2006.

b) Statutairement, les administrateurs non indépendants, Éric Martel, Gilbert Charland et Éric Forest, ne reçoivent aucune rémunération de base, ni jetons de présence, à titre de membres du Conseil d'administration de la Société.

c) Y compris l'indexation au 1<sup>er</sup> avril 2015.

d) Primes d'assurance et bilans de santé payés par Hydro-Québec.

e) Comme l'indique le décret 877-2014, Michael D. Penner reçoit une rémunération annuelle de base de 55 550 \$ à laquelle s'ajoutent un montant forfaitaire de 857 \$ par présence aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités et une somme additionnelle de 5 716 \$ pour la présidence du Comité de gouvernance et d'éthique et du Comité des technologies de l'information.

1. À l'expiration de son mandat, l'administrateur demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau.

# Rapport d'activité du Conseil d'administration et de ses comités

Fière de soutenir le milieu des arts visuels québécois, Hydro-Québec présente une partie des œuvres de sa collection dans des endroits passants afin d'en faire profiter le plus grand nombre.

Nicolas Lachance, *B.13*, 2013, laque acrylique sur toile encollée sur Masonite. © Nicolas Lachance



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidé par Michael D. Penner, le Conseil d'administration s'est réuni à 12 reprises en 2015, tandis que ses comités ont tenu 38 réunions au cours de la même période. Le Conseil a approuvé de nombreux projets d'investissement dans les domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité, dont la première phase du programme de remplacement des systèmes de commande et de protection de la compensation série de plusieurs postes ainsi que la construction du nouveau poste Saint-Jean et son raccordement au réseau de distribution. Le Conseil a également autorisé des investissements visant l'optimisation des centres de traitement des données informatiques et il a suivi de près l'installation des compteurs de nouvelle génération dans le cadre du déploiement de l'infrastructure de mesurage avancée. Les administrateurs ont aussi participé à l'élaboration du *Plan stratégique 2016-2020* d'Hydro-Québec.

Au chapitre de ses activités récurrentes, le Conseil a examiné les objectifs de la Société et a approuvé les résultats financiers trimestriels et annuels de celle-ci ainsi que les états financiers de son régime de retraite. Il a fait le suivi des principaux projets d'investissement de la Société et a examiné le portefeuille consolidé des risques d'affaires résiduels. Il a également approuvé le Plan d'affaires.

## COMITÉ EXÉCUTIF (A)

Le Comité exécutif, présidé par Michael D. Penner, n'a tenu aucune réunion en 2015.

## COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (B)

En 2015, le Comité de gouvernance et d'éthique, présidé par Michael D. Penner, a tenu quatre réunions. Il a examiné le *Rapport annuel 2014* d'Hydro-Québec, le bilan annuel du programme d'accueil et de formation continue des membres du Conseil d'administration ainsi que les bilans annuels relatifs à plusieurs politiques de la Société. Il a recommandé au Conseil la création du Comité des technologies de l'information, la nomination de membres à différents comités du Conseil et la nomination du principal dirigeant de chacune des filiales en propriété exclusive d'Hydro-Québec de même que les administrateurs et auditeurs externes des filiales de premier rang en propriété exclusive. De plus, le Comité a amorcé la révision du processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration.

### COMITÉ DE VÉRIFICATION (C)

Le Comité de vérification, présidé par Michelle Cormier, a tenu sept réunions en 2015. Au titre de ses activités récurrentes, il a examiné les états financiers trimestriels et annuels d'Hydro-Québec et de son régime de retraite, de même que les états financiers annuels de la Société d'énergie de la Baie James. Il a également examiné le plan de contrôle annuel d'Hydro-Québec. Il s'est assuré de l'indépendance des auditeurs, qu'il a rencontrés aux fins de la planification de l'audit annuel et de la réception des résultats de celui-ci, et il a recommandé au Conseil d'administration d'approuver les plans annuels d'audit et les lettres de mission pour l'exercice financier de la Société et de son régime de retraite. Il a pris connaissance des résultats des vérifications internes ainsi que des rapports relatifs au contrôle et à l'optimisation des activités et des ressources de la Société et à la gestion des risques connexes. Il a aussi fait un suivi de la gestion des comptes clients d'Hydro-Québec Distribution et des travaux du Vérificateur général du Québec portant sur l'optimisation des ressources d'Hydro-Québec. De plus, il a examiné le plan de vérification interne de la Société pour 2016 et a recommandé son approbation par le Conseil. Il a en outre fait le suivi du passage aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis), qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (D)

En 2015, le Comité des ressources humaines, présidé par Carl Cassista, a tenu treize réunions, dont une avec le Comité des finances afin d'examiner le Plan d'affaires, les objectifs des dirigeants et le portefeuille consolidé des risques d'affaires résiduels d'entreprise. Le Comité a mené le processus de sélection du président-directeur général d'Hydro-Québec. Il a évalué les résultats de la Société au regard de ses objectifs annuels. Il a examiné la rémunération globale des employés, des cadres et du président-directeur général d'Hydro-Québec ainsi que des employés et des dirigeants des filiales en propriété exclusive de la Société et en a recommandé l'approbation au Conseil d'administration. Il a en outre fait un suivi rigoureux des risques d'affaires liés aux ressources humaines. Enfin, il a pris connaissance du *Rapport d'activité de la protectrice de la personne 2014*.

### COMITÉ D'ENVIRONNEMENT ET D'AFFAIRES PUBLIQUES (E)

Présidé par Isabelle Hudon, le Comité d'environnement et d'affaires publiques a tenu cinq réunions en 2015. Il a notamment examiné le bilan de la revue annuelle de la gestion environnementale réalisée par le président-directeur général ainsi que les rapports semestriels sur la conformité légale en matière d'environnement. Il a recommandé au Conseil d'administration d'approuver l'octroi de dons et de commandites. Le Comité a également examiné le bilan annuel des activités de communication de la Société et les indicateurs de performance afférents. Il a pris connaissance du bilan du programme des chaires de recherche universitaire ainsi que des rapports d'activité annuels de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et des comités de liaison qu'Hydro-Québec a formés avec l'Union des producteurs agricoles et la Fédération québécoise des municipalités. Le comité a commenté le Rapport sur le développement durable d'Hydro-Québec et rencontré le vérificateur du rapport. Il a également contribué au plan de communication 2015-2018 et à la campagne publicitaire lancée au début de 2016.

### COMITÉ DES FINANCES (F)

Le Comité des finances, présidé par Paul Stinis, a tenu quatre réunions en 2015, dont une avec le Comité des ressources humaines dans le but d'analyser le Plan d'affaires, les objectifs et le portefeuille consolidé des risques d'affaires résiduels d'entreprise. Il a étudié divers programmes annuels et dossiers à caractère financier avant d'en recommander l'approbation par le Conseil : emprunts, garanties, gestion des risques financiers, swaps, gestion du fonds d'amortissement, instruments dérivés et sous-jacents. De plus, il a recommandé au Conseil l'approbation de la mise à jour des programmes de gestion des risques des activités de commercialisation et de courtage d'Hydro-Québec Production et des activités d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution ainsi que des limites maximales de crédit par contrepartie pour chacune des fonctions concernées de la Société. Il a en outre assuré un suivi des grands projets d'investissement de l'entreprise.

### COMITÉ DE GESTION FINANCIÈRE DU RÉGIME DE RETRAITE (G)

En 2015, le Comité de gestion financière du régime de retraite, présidé par Yvon Marcoux, a tenu trois réunions. Il a examiné l'évaluation actuarielle annuelle de la capitalisation et de la solvabilité du régime de retraite, les changements apportés à la Politique de gestion des placements de la caisse de retraite ainsi que le budget annuel alloué à la gestion de la caisse et à l'administration du régime et en a recommandé l'approbation par le Conseil d'administration. Il a aussi recommandé au Conseil d'approuver la reconduction du mandat de l'actuaire pour la prochaine évaluation actuarielle annuelle. De plus, il a évalué la performance et la structure du portefeuille de la caisse ainsi que le rendement des gestionnaires de portefeuilles spécialisés. Enfin, il a suivi avec attention l'évolution de la situation financière du régime de retraite.

### COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (H)

Créé en 2015, le Comité des technologies de l'information, présidé par Michael D. Penner, a tenu deux réunions. Il s'est penché notamment sur la gestion des technologies de l'information et des télécommunications à Hydro-Québec en fonction de plusieurs facteurs : coûts, fonctionnement, enjeux de sécurité, structure de gouvernance et projets en cours. De plus, les membres du Comité ont suivi une formation de l'Université Laval sur la gouvernance relative aux investissements en technologies de l'information.

PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS EN 2015\*

ADMINISTRATEURS	Notes	Conseil	A	B	C	D	E	F	G	H
	<b>Nombre de réunions</b>	<b>12</b>		<b>4</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>Michael D. Penner</b> ABCDEFGH		12		4	7	13	5	4	3	2
<b>Éric Martel</b> A EFGH	1	6		2	3	3	2	2	1	2
<b>Geneviève Bich</b> D	2	4				2				
<b>Anik Brochu</b> DE	3	11				3	5			
<b>Carl Cassista</b> BDH	4	10		1	5	13				2
<b>Gilbert Charland</b>	5	11								
<b>Michelle Cormier</b> ACF	6	10			7			4	2	
<b>Laurent Ferreira</b> CH		10			2					2
<b>Éric Forest</b> G		11								
<b>Hélène V. Gagnon</b> E	7	7					2			
<b>Suzanne Gouin</b> ADE		11				11	5			
<b>Isabelle Hudon</b> BE		10		1			5			
<b>Jacques Leblanc</b> BC	8	10		3	5	10		2	2	
<b>Yvon Marcoux</b> BFG		11		1				2	1	
<b>Paul Stinis</b> AFG	9	9			3			3	2	
<b>Marie-Anne Tawil</b> BCH		12		4	7					2

\* La composition des comités du Conseil d'administration a été revue le 11 septembre 2015. Certains administrateurs ont été nommés à titre de membres et de présidents de comité à compter de cette date et n'ont donc pas assisté à toutes les réunions de l'année.

Comités du Conseil d'administration	Notes
A Comité exécutif	1. Éric Martel est entré en fonction le 6 juillet 2015. Il assiste aux réunions du Comité de gouvernance et d'éthique, du Comité de vérification et du Comité des ressources humaines à titre d'invité.
B Comité de gouvernance et d'éthique	2. Geneviève Bich est entrée en fonction le 9 septembre 2015.
C Comité de vérification	3. Anik Brochu a participé à titre de membre suppléant à la réunion du Comité des ressources humaines tenue le 10 septembre 2015.
D Comité des ressources humaines	4. Le mandat de Carl Cassista à titre de membre du Comité de vérification a pris fin le 11 septembre 2015.
E Comité d'environnement et d'affaires publiques	5. Gilbert Charland est entré en fonction le 5 janvier 2015.
F Comité des finances	6. Michelle Cormier a participé à titre de membre suppléant aux réunions du Comité des finances tenues le 25 mars 2015 et le 18 juin 2015 ainsi qu'aux réunions du Comité de gestion financière du régime de retraite tenues le 25 mars 2015 et le 21 mai 2015.
G Comité de gestion financière du régime de retraite	7. Hélène V. Gagnon est entrée en fonction le 22 avril 2015.
H Comité des technologies de l'information	8. Jacques Leblanc a participé à titre de membre suppléant aux réunions du Comité des ressources humaines tenues le 19 février 2015, le 2 mars 2015, le 19 mars 2015, le 26 mars 2015, le 10 avril 2015, le 21 avril 2015, le 22 avril 2015, le 7 mai 2015, le 21 mai 2015 et le 18 juin 2015, aux réunions du Comité de gestion financière du régime de retraite tenues le 25 mars 2015 et le 21 mai 2015 ainsi qu'aux réunions du Comité des finances tenues le 25 mars 2015 et le 18 juin 2015.
	9. Paul Stinis est entré en fonction le 22 avril 2015. Il a participé à titre de membre suppléant aux réunions du Comité de vérification tenues le 21 mai 2015 et le 18 juin 2015, à la réunion du Comité de gestion financière du régime de retraite tenue le 21 mai 2015 et à la réunion du Comité des finances tenue le 18 juin 2015. Il a également participé à titre d'invité à la réunion du Comité de vérification tenue le 10 septembre 2015.

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec respecte les exigences de la *Loi sur Hydro-Québec* en matière de gouvernance. Il souscrit également aux prescriptions des autorités canadiennes en valeurs mobilières qui s'appliquent aux sociétés d'État, bien qu'il n'y soit pas légalement tenu du fait qu'Hydro-Québec n'est pas cotée sur les Bourses canadiennes.

## INDÉPENDANCE

Les membres du Conseil d'administration, à l'exception d'Éric Martel, président-directeur général, de Gilbert Charland, sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, et d'Éric Forest, maire de Rimouski, sont des administrateurs indépendants, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de relations ni d'intérêts directs ou indirects, par exemple de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique, susceptibles de nuire à la qualité de leurs décisions à l'égard des intérêts de la Société.

## RÈGLES D'ÉTHIQUE

Le Conseil d'administration veille au respect des règles énoncées dans le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs d'Hydro-Québec*, qui découlent notamment du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*. Ce code est accessible au [www.hydroquebec.com/a-propos-hydro-quebec/qui-sommes-nous/gouvernance-entreprise/c-a-haute-direction.html](http://www.hydroquebec.com/a-propos-hydro-quebec/qui-sommes-nous/gouvernance-entreprise/c-a-haute-direction.html).

## RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES ADMINISTRATEURS

La rémunération de tous les administrateurs indépendants est fixée par le décret 610-2006 et indexée périodiquement par le gouvernement. Elle se compose d'un montant annuel de base de 18 291 \$, auquel s'ajoute un jeton de présence de 857 \$ pour chaque réunion du Conseil et de ses divers comités. Un montant annuel de 5 716 \$ est versé aux présidents des comités du Conseil. En vertu du décret 877-2014, le président du Conseil reçoit une rémunération annuelle de 55 550 \$ et bénéficie de la même rémunération que les administrateurs indépendants pour la participation aux réunions du Conseil et de ses comités ainsi que pour la présidence d'un comité. Les membres du Conseil ont également droit au remboursement des frais de déplacement qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions.

## PROGRAMME D'ACCUEIL ET DE FORMATION DES ADMINISTRATEURS

Au moment de son entrée en fonction, chaque membre du Conseil reçoit une formation concernant son rôle et ses responsabilités, la nature et le contexte commercial des principales activités d'Hydro-Québec ainsi que le cadre juridique et réglementaire de la Société.

Le programme d'accueil et de formation des administrateurs prévoit également des présentations sur des dossiers ou sur des projets importants ainsi que des visites d'installations.

En 2015, les membres du Conseil ont reçu une vingtaine d'heures de formation du Collège des administrateurs de sociétés portant sur la gouvernance d'entreprise. Ils ont visité l'Institut de recherche d'Hydro-Québec et les installations de la coentreprise Technologies Esstalion. De plus, ils ont participé à des rencontres avec la Direction dans le cadre de l'élaboration du *Plan stratégique 2016-2020*.

## SÉPARATION FONCTIONNELLE

En 1997, Hydro-Québec a mis en place une structure organisationnelle qui permet à certaines unités de travailler séparément les unes des autres tout en faisant partie de la même entreprise. C'est le principe de la séparation fonctionnelle. Les activités de ces unités sont soumises à des règles de conduite et d'éthique précises. Ainsi, le processus d'approvisionnement en électricité du Distributeur est régi par le *Code d'éthique sur la gestion des appels d'offres*, qui garantit l'équité de la procédure d'appel d'offres pour tous les fournisseurs d'électricité. Par ailleurs, le *Code de conduite du Distributeur* s'applique aux transactions du Distributeur avec le Producteur concernant des approvisionnements qui ne sont pas soumis à la procédure d'appel d'offres. Il encadre aussi les transactions entre le Distributeur et ses entités affiliées, l'objectif étant d'empêcher que les activités commerciales de ces entités soient financées, en tout ou en partie, par les clients du service d'électricité. On peut consulter le *Code d'éthique sur la gestion des appels d'offres* au [www.hydroquebec.com/distribution/fr/marchequbecois/documentation.html](http://www.hydroquebec.com/distribution/fr/marchequbecois/documentation.html) et le *Code de conduite du Distributeur* au [www.hydroquebec.com/publications/fr/politiques-codes-ethique-conduite/](http://www.hydroquebec.com/publications/fr/politiques-codes-ethique-conduite/).

Hydro-Québec TransÉnergie est assujettie au *Code de conduite du Transporteur*, qui régit les relations entre le Transporteur et ses entités affiliées, et vise à prévenir toute forme de traitement préférentiel et d'interfinancement.

Enfin, il convient de mentionner le *Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité*, qui a pour but d'assurer que la fiabilité du réseau de transport demeure la priorité du coordonnateur de la fiabilité et de prévenir toute forme de traitement préférentiel pour les autres directions de la division, pour les entités affiliées du Transporteur et pour les autres utilisateurs du réseau.

L'application de chacun de ces codes fait l'objet d'une reddition de comptes annuelle auprès de la Régie de l'énergie.

## CADRE DE CONTRÔLE

La Direction de la Société maintient un cadre de contrôle interne qui s'appuie sur le référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organizations) de la Treadway Commission, reconnu à l'échelle mondiale. Le cadre de contrôle interne contribue à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable, et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Il intègre notamment un processus de gestion des risques d'affaires et l'élaboration d'un plan de contrôle annuel qui requiert l'implication de toutes les divisions et unités corporatives. La vérification interne aide à déterminer si le cadre de contrôle est suffisant et efficace, et à évaluer les politiques et les directives de la Société. Elle comprend une vérification d'optimisation, qui vise à assurer l'efficacité, l'efficience et la rentabilité des activités de la Société.

## HONORAIRES ET INDÉPENDANCE DES AUDITEURS

Les sociétés KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. ainsi que le Vérificateur général du Québec sont les auditeurs généraux d'Hydro-Québec pour l'exercice 2015. Les honoraires facturés par KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et par Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. en 2015 pour d'autres prestations que les services d'audit et de certification représentent 4,8 % des honoraires facturés, qui totalisent 5,7 M\$.

**RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015**

	Salaire de base au 31 décembre	Rémunération incitative <sup>a</sup>	Avantages accessoires utilisés <sup>b</sup>	Avantages imposables				
				Nature de l'avantage	Allocation	Automobile		Assurance vie et assurance santé
						Frais d'usage, stationnement		
<b>Éric Martel</b> Président-directeur général d'Hydro-Québec	483 357 \$ <sup>c</sup>	–	–	Véhicule de fonction	–	–	3 761 \$	
<b>André Boulanger</b> Président d'Hydro-Québec TransÉnergie	405 613 \$	119 298 \$	2 389 \$	Indemnité pour usage d'un véhicule personnel ou fourniture d'un véhicule, plus stationnement	15 655 \$	7 532 \$	10 304 \$	
<b>Richard Cacchione</b> Président d'Hydro-Québec Production	403 911 \$	118 798 \$	5 000 \$		–	13 829 \$	9 492 \$	
<b>Daniel Richard</b> Président d'Hydro-Québec Distribution	393 085 \$	106 002 \$	3 365 \$		15 655 \$	4 317 \$	27 075 \$	
<b>Réal Laporte</b> Président d'Hydro-Québec Équipement et services partagés Président-directeur général de la Société d'énergie de la Baie James <sup>d</sup>	390 213 \$	114 118 \$	890 \$		–	14 045 \$	8 393 \$	
<b>Régime de retraite et Programme de prestations supplémentaires</b> <b>Régime de retraite de base d'Hydro-Québec (RRHQ)</b> - Cotisation usuelle prévue par le régime - Rente calculée en fonction du salaire moyen des cinq meilleures années - Crédit de 2,25 % par année de cotisation - Reconnaissance de 66,67 % de la rémunération incitative maximale comme salaire admissible aux fins du RRHQ, jusqu'à un maximum de 20 % du salaire <b>Programme de prestations supplémentaires</b> - Cotisation assumée par Hydro-Québec - Prestations additionnelles pour compenser l'effet des limites fiscales du RRHQ (déplafonnement du maximum permis) - Paiement de prestations selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues par le RRHQ <i>Autres dispositions applicables au président-directeur général d'Hydro-Québec</i> - Rente calculée en fonction du salaire moyen des trois meilleures années (moins rente payable par le RRHQ) - Crédit de 4 % par année de cotisation (moins crédit de rente accordé par le RRHQ) - Reconnaissance de 100 % de la rémunération incitative maximale comme salaire admissible (moins partie reconnue aux fins du RRHQ)								

- a) Rémunération incitative versée en 2015. Le déclencheur financier fixé par le gouvernement du Québec, soit un bénéfice net de 3 050 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015, a été atteint. En ce qui a trait à la rémunération incitative relative aux objectifs de 2015, elle sera versée en 2016 à l'atteinte du déclencheur financier fixé par le gouvernement du Québec, soit un bénéfice net établi selon les PCGR des États-Unis à 2 750 M\$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016. Dans le cadre des mesures visant le retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement du Québec en 2015-2016, Hydro-Québec devait s'assurer de maintenir le niveau de sa masse salariale en 2014 et 2015 au même niveau que celui de 2013. Hydro-Québec a respecté ces mesures.
- b) Avantages imposables liés à la planification financière et successorale, à la pratique sportive et aux associations professionnelles.
- c) Le salaire versé en 2015 depuis la nomination de M. Éric Martel au 6 juillet se chiffre à 232 383 \$.
- d) Réal Laporte ne reçoit aucune rémunération distincte à titre de président-directeur général de la Société d'énergie de la Baie James.

**RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DU SEUL DIRIGEANT RÉMUNÉRÉ PAR UNE FILIALE EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE AU 31 DÉCEMBRE 2015**

	Salaire de base au 31 décembre	Rémunération incitative	Avantages accessoires	Avantages sociaux
<b>Sophie Paquette<sup>a</sup></b>	119 859 \$	–	–	Régime de retraite et régime d'assurances collectives d'Hydro-Québec

- a) Compte tenu de la nomination de M<sup>me</sup> Sophie Paquette au 21 décembre 2015, aucun montant de salaire, de rémunération incitative et d'avantages accessoires n'a été versé en 2015.

Hydro-Québec a recours à divers mécanismes pour permettre au Comité de vérification de s'assurer du maintien de l'indépendance des auditeurs, dont un processus d'analyse préalable de tout mandat pouvant leur être confié. En ce qui concerne le Vérificateur général du Québec, aucun mandat de services professionnels ne peut lui être confié puisqu'il est au service exclusif de l'Assemblée nationale.

### ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Hydro-Québec met tout en œuvre pour assurer la confidentialité des renseignements personnels de ses employés, de ses clients et de ses fournisseurs, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, tout en respectant le droit à l'information du public. Pour faciliter l'accès aux documents dont la publication est prescrite par le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, Hydro-Québec les diffuse sur le site [www.hydroquebec.com/publications](http://www.hydroquebec.com/publications). Ce site fournit en outre des informations sur le droit d'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels, précisant notamment la marche à suivre pour formuler une demande d'accès à un document. On y trouve également les principales publications officielles de l'entreprise.

Depuis 2015, le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* prescrit la publication d'autres informations sur le site Web d'Hydro-Québec, notamment les frais de formation, les coûts d'inscription à des colloques ou à des congrès ainsi que les frais de publicité, de télécommunications, de déplacements du personnel et de location d'espaces, et ce, pour chaque trimestre.

En 2015, Hydro-Québec a reçu 406 demandes d'accès à l'information, dont 321 ont été acceptées intégralement ou partiellement et 61 ont été refusées. La plupart des refus étaient motivés par la nécessité de protéger les renseignements personnels de tiers ou par le fait que la divulgation des documents soulèverait des enjeux commerciaux, stratégiques ou de sécurité. En ce qui concerne les 24 autres demandes, soit qu'Hydro-Québec n'a pu les accepter, notamment parce qu'elle ne détenait pas les documents demandés, soit que le demandeur s'est désisté. Vingt-sept réponses d'Hydro-Québec ont fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information (CAI) et aucune demande d'accès n'a nécessité de mesures d'accommodement particulières pour les personnes handicapées. En tout, 369 demandes ont été traitées dans les délais prescrits et 37 demandes ont nécessité un délai de plus de 30 jours.

Enfin, deux plaintes contre Hydro-Québec ont été formulées à la CAI. Dans les deux cas, Hydro-Québec a répondu avec diligence à la CAI et a fait les correctifs nécessaires.

### ÉTHIQUE

Hydro-Québec accorde une grande importance à l'éthique dans tous les aspects de ses activités. À titre de société d'État, elle doit faire preuve d'une probité exemplaire. Cela n'est possible qu'avec l'appui constant de son personnel, qui doit respecter les normes les plus strictes en matière d'éthique et agir de manière irréprochable. Loyauté, intégrité, respect, discrétion et équité sont des valeurs fondamentales qui reflètent l'engagement social d'Hydro-Québec envers sa clientèle et la collectivité. Les règles d'éthique qui découlent de ces valeurs sont énoncées dans le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs d'Hydro-Québec* et dans le *Code de*

*conduite des employés*. Ce dernier document, accessible à l'adresse [www.hydroquebec.com/publications](http://www.hydroquebec.com/publications), vise un double objectif : faciliter la compréhension des principes d'éthique énoncés dans la politique *Notre gestion* qui sont approuvés par le Conseil d'administration et aider l'ensemble des employés à accomplir leurs tâches dans le respect des valeurs d'Hydro-Québec.

### ENCADREMENTS LINGUISTIQUES

En 2015, Hydro-Québec a adopté une mise à jour de la directive Application de la *Charte de la langue française*, conformément à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* de 2011. Un aide-mémoire sur la directive a été diffusé à l'ensemble des employés de la Société. Par ailleurs, différents cours de perfectionnement du français sont proposés au personnel, qui a également accès à une riche base de données terminologiques du domaine de l'électricité et à un service de consultation terminologique.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Rapport sur le développement durable porte sur les principales actions menées par Hydro-Québec dans le domaine du développement durable, sur les progrès réalisés à ce chapitre et sur les choix énergétiques durables de la Société. Ce rapport s'inspire des lignes directrices de la Global Reporting Initiative. Il est diffusé sur le site [www.hydroquebec.com/developpementdurable](http://www.hydroquebec.com/developpementdurable), qui fournit de nombreuses informations complémentaires concernant la performance de la Société en matière de développement durable.

**Le Plan d'action de développement durable 2015-2020** // En juillet 2015, Hydro-Québec publiait son *Plan d'action de développement durable 2015-2020*. L'entreprise contribue ainsi à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable, de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et de l'*Agenda 21 de la culture du Québec*. Hydro-Québec présente un compte rendu formel de sa performance au regard du Plan d'action dans son *Rapport sur le développement durable 2015*.

Action		Indicateur	Résultats au 31 décembre 2015
1	Réaliser des projets hydroélectriques	 Puissance cumulée disponible liée à la réalisation du complexe de la Romaine	910 MW
2	Augmenter la puissance de centrales hydroélectriques existantes	 Gains cumulés au titre de la puissance additionnelle disponible à la pointe	36 MW
3	Poursuivre les actions en efficacité énergétique	Nouvelles économies d'énergie annuelles	570 GWh
		Nombre d'initiatives par marché	16 initiatives / 3 marchés
4	Poursuivre les efforts dans le domaine de l'électrification des transports	Nombre de bornes du Circuit électrique en service et nombre de régions desservies	577 bornes / 16 régions
		 Ententes de partenariat de recherche-développement et de commercialisation de technologies de pointe	8 ententes
		Nombre de brevets détenus	511 brevets
5	Mieux faire connaître les connaissances acquises lors des études environnementales réalisées par Hydro-Québec	 Nombre de documents publiés sur le Web	3 documents publiés
6	Poursuivre la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti, technologique et intangible de l'entreprise	  Nombre de mesures réalisées d'ici 2020	1 mesure
7	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables	Émissions annuelles de gaz à effet de serre du parc de véhicules légers	25 322 t éq. CO <sub>2</sub>
		 Nombre d'appels effectués en vidéoconférence annuellement	9 065 appels
		Proportion d'imprimantes dans l'entreprise munies de la fonction d'impression écosécurisée	7,6 %
8	Poursuivre les mesures visant à prendre en compte et à protéger la biodiversité et les services écosystémiques	 Nombre de mesures novatrices appliquées annuellement pour prendre en compte et protéger la biodiversité et les services écosystémiques	7 mesures
9	Optimiser la prise en compte des principes de développement durable dans les projets et les activités	Nombre de projets ou d'activités ayant fait l'objet d'une analyse annuellement	1 projet
10	Favoriser l'intégration et l'accueil favorable des équipements du réseau d'Hydro-Québec	 Proportion de MRC auprès desquelles le programme d'information a été diffusé	0 %
11	Intégrer la notion de cycle de vie à la démarche d'innovation	Nombre de projets dans lesquels les principes du développement durable et de l'éco-innovation ont été appliqués	1 projet
12	Maintenir l'état des connaissances sur l'analyse du cycle de vie de l'électricité distribuée au Québec	Nombre de mises à jour des données d'inventaire du cycle de vie du bouquet d'énergie électrique du Québec par année	1 mise à jour

 Action associée à la mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

 Action associée à la mise en œuvre de l'*Agenda 21 de la culture du Québec*.

# Évaluation de l'efficacité et de la performance d'Hydro-Québec

## CONTEXTE

Conformément aux dispositions de la *Loi sur Hydro-Québec*, la Société a instauré un processus d'évaluation dans le cadre duquel elle se compare notamment à d'autres entreprises du secteur de l'électricité et rend compte tous les trois ans des résultats obtenus. Le tableau ci-dessous présente les résultats du deuxième exercice d'évaluation réalisé par la Société, à partir d'indicateurs tirés de son dernier

Plan stratégique. La période de référence varie selon la disponibilité des données pour chaque indicateur. Dans tous les cas, cependant, l'information fournie couvre trois années.

Certains indicateurs n'ont pas fait l'objet de comparaisons faute de paramètres d'étalonnage communs, mais les résultats de l'évaluation ont néanmoins été examinés par des organisations indépendantes reconnues.

## RÉSULTATS

Bien que les entreprises de référence appartiennent toutes au secteur de l'électricité, la comparabilité des indicateurs est limitée par des différences importantes dans leurs situations respectives, notamment l'étendue du territoire desservi, la réglementation et l'âge des équipements. Soulignons également que les indicateurs de coûts exprimés en dollars américains sont sensibles aux variations du taux de change.

## RÉSULTATS DE L'EXERCICE D'ÉVALUATION 2015

INDICATEURS CIBLÉS PAR L'ÉTALONNAGE TRIENNAL				
INDICATEURS DE COÛTS	Résultats d'Hydro-Québec Résultats moyens			Commentaires sur les résultats
	2013	2012	2011	
Postes de transport (\$ US/MVA) <sup>a</sup> (Étalonnage par le PA Consulting Group)	2 418	2 342	2 233	L'étendue exceptionnelle de notre réseau exige un nombre supérieur d'équipements par rapport au groupe de référence, d'où des charges d'exploitation et de maintenance plus élevées.
	1 104	925	1 138	
Lignes de transport (\$ US/mille de circuit) <sup>a</sup> (Étalonnage par le PA Consulting Group)	1 808	1 967	2 408	Compte tenu de la proportion relativement élevée de circuits à haute tension dans notre réseau, le transport d'une charge donnée exige un nombre inférieur de lignes par rapport au groupe de référence, d'où des économies appréciables au chapitre de la maintenance.
	12 405	8 509	6 547	
Réseau de distribution (\$ US/abonnement) <sup>b</sup> (Étalonnage par First Quartile Consulting)	83	103	103	L'amélioration importante de ces deux indicateurs en 2014, tant en valeur absolue que par rapport au groupe de référence, est notamment attribuable à nos efforts d'efficacité.
	85	90	83	
Clientèle (\$ US/abonnement) <sup>b</sup> (Étalonnage par First Quartile Consulting)	55	67	61	
	52	54	49	
INDICATEURS DE QUALITÉ DE SERVICE				
Continuité du service (minutes) <sup>c</sup> (Étalonnage par First Quartile Consulting)	Résultats d'Hydro-Québec Résultats moyens			Commentaires sur les résultats
	2014	2013	2012	
	143	165	162	
90	112	95		

AUTRES INDICATEURS				
	Résultats d'Hydro-Québec			Commentaires sur les résultats
	2014	2013	2012	
Coût de production moyen (¢ CA/kWh) (Étalonnage de certaines composantes du coût par l'Electric Utility Cost Group)	2,0	2,0	2,1	Le coût de production moyen est demeuré relativement stable au cours de la période 2012-2014 grâce à un contrôle serré de nos charges.
Satisfaction globale de la clientèle (sur 10) (Indicateur vérifié par le Bureau de normalisation du Québec)	7,27	7,46	7,48	Cet indice a légèrement fléchi au cours des dernières années. Pour le relever, nous miserons sur l'amélioration de certains aspects de notre service et de nos communications.
Total cumulatif des économies d'énergie (TWh)	8,8	8,2	7,7	Le cumul des économies d'énergie réalisées dans le cadre du Plan global en efficacité énergétique sur la durée du Plan, soit entre 2003 et 2015, a dépassé la cible initiale de 10 %.
Émissions atmosphériques du parc de véhicules (t éq. CO <sub>2</sub> ) (Donnée 2015 vérifiée par le Bureau de normalisation du Québec)	53 000	51 074	52 349	Une hausse de la distance parcourue en 2015 a entraîné une légère augmentation des émissions de GES de notre parc de véhicules. Celles-ci ont toutefois diminué de 12,5 % depuis 2005, soit depuis la mise en œuvre d'une série de mesures visant à les réduire.

a) Charges d'exploitation et de maintenance, compte tenu du taux de change en vigueur pour l'année visée.

b) Charges d'exploitation, compte tenu du taux de change en vigueur pour l'année visée.

c) Temps moyen d'interruption de service par client par année.

# Nos équipements de production, de transport et de distribution

## PRODUCTION PUISSANCE INSTALLÉE EN MW

CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES				36 370 MW			
Robert-Bourassa	5 616	Sainte-Marguerite-3	882	Laforge-2	319		
La Grande-4	2 779	Laforge-1	878	Trenche	302		
La Grande-3	2 417	Bersimis-2	869	La Tuque	294		
La Grande-2-A	2 106	Outardes-4	785	Romaine-1	270		
Beauharnois	1 853	Eastmain-1-A	768	Beaumont	270		
Manic-5	1 596	Carillon	753	McCormick	235		
La Grande-1	1 436	Romaine-2	640	Rocher-de-Grand-Mère	230		
René-Lévesque	1 326	Toulustouc	526	Paugan	226		
Jean-Lesage	1 229	Outardes-2	523	Rapide-Blanc	204		
Bersimis-1	1 178	Eastmain-1	480	Shawinigan-2	200		
Manic-5-PA	1 064	Brisay	469	Shawinigan-3	194		
Outardes-3	1 026	Péribonka	385	Manic-1	184		
				Rapides-des-Iles	176		
				Chelsea	152		
				Sarcelle	150		
				La Gabelle	131		
				Première-Chute	131		
				Les Cèdres	113		
				Rapides-Farmer	104		
				Rapides-des-Quinze	103		
				Autres (19 centrales de moins de 100 MW)	798		
CENTRALES THERMIQUES		542 MW		CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES EN CONSTRUCTION		640 MW	
Bécancour (à turbines à gaz)			411	Romaine-3			395
Autres (23 centrales diesels des réseaux autonomes)			131	Romaine-4			245
PUISSANCE INSTALLÉE DU PARC D'HYDRO-QUÉBEC		36 912 MW		AUTRES SOURCES		10 072 MW	
Centrales hydroélectriques (63) <sup>a</sup>			<b>36 370</b>	Centrale des Churchill Falls de la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited <sup>a</sup>			<b>5 428</b>
Centrales thermiques (24) <sup>b</sup>			<b>542</b>	36 parcs éoliens appartenant à des producteurs indépendants <sup>b</sup>			<b>3 260</b>
				7 centrales de cogénération à la biomasse et 3 au biogaz appartenant à des producteurs indépendants <sup>c</sup>			<b>257</b>
				5 petites centrales hydroélectriques appartenant à des producteurs indépendants <sup>b</sup>			<b>65</b>
				Autres fournisseurs <sup>d</sup>			<b>1 062</b>
a) Soit 62 exploitées par Hydro-Québec Production et 1, par Hydro-Québec Distribution.				a) Hydro-Québec dispose de la quasi-totalité de la production jusqu'en 2041.			
b) Soit 1 exploitée par Hydro-Québec Production et 23, par Hydro-Québec Distribution.				b) Hydro-Québec achète la totalité de la production.			
				c) Hydro-Québec achète la quasi-totalité de la production.			
				d) Hydro-Québec a accès à la production de ces fournisseurs.			

## TRANSPORT

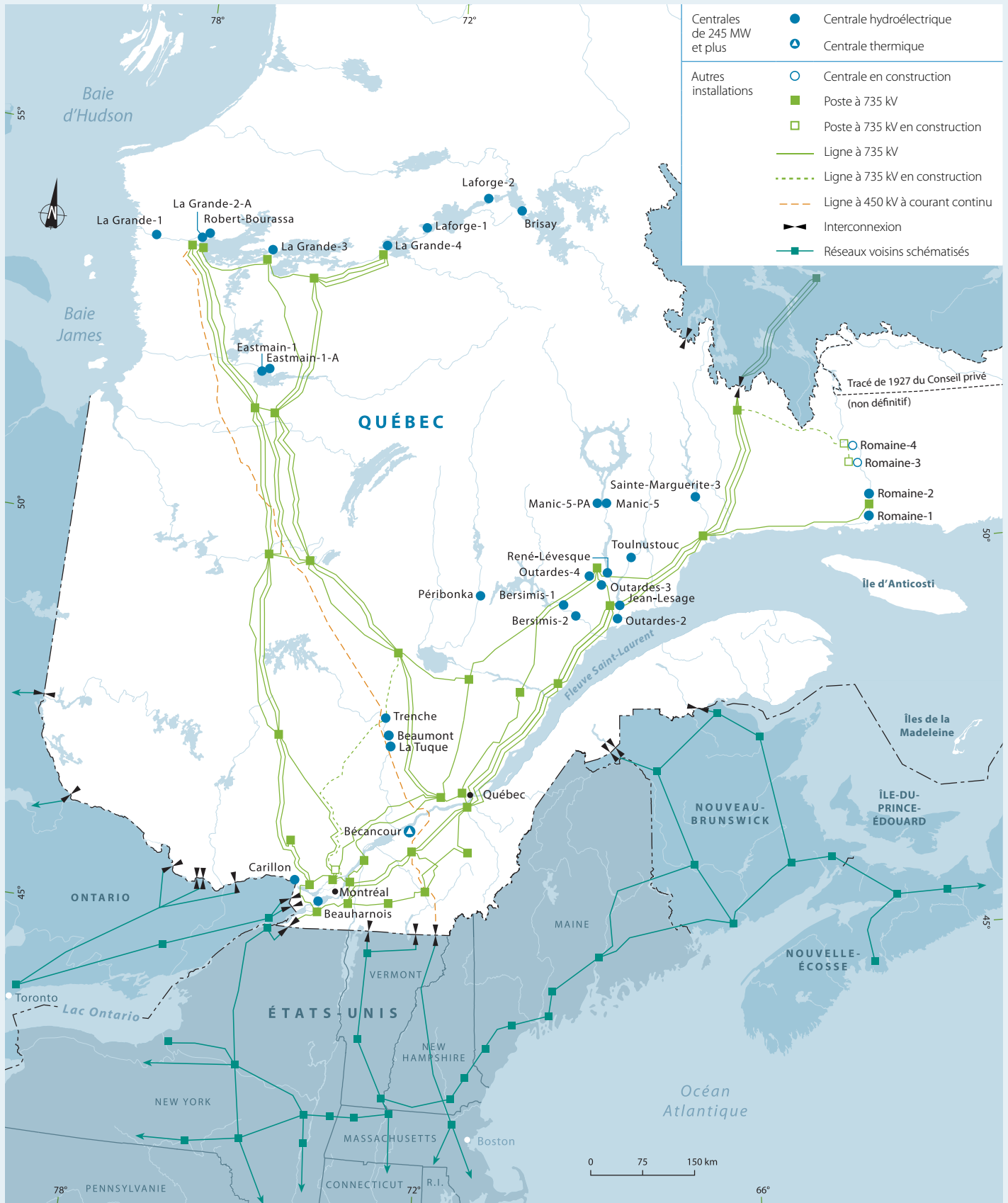
Tension	Lignes (km)	Postes (nombre)
765 et 735 kV	11 719 <sup>a</sup>	40
450 kV c.c.	1 218	2
315 kV	5 456	75
230 kV	3 236 <sup>b</sup>	54
161 kV	2 140	43
120 kV	6 948	217
69 kV et moins	3 555 <sup>c</sup>	102 <sup>d</sup>
<b>Total</b>	<b>34 272</b>	<b>533</b>

- a) Dont 289 km de lignes à 735 kV exploitées à 315 kV.  
 b) Dont 33 km de lignes à 230 kV exploitées à 120 kV.  
 c) Soit 3 283 km de lignes exploitées par Hydro-Québec TransÉnergie et 272 km, par Hydro-Québec Distribution.  
 d) Soit 91 postes exploités par Hydro-Québec TransÉnergie et 11, par Hydro-Québec Distribution.

## DISTRIBUTION

Tension	Lignes (km)
34 kV	740
25 kV	110 501
12 kV	4 772
4 kV et moins	245
<b>Total</b>	<b>116 258</b>

# Nos grands équipements



---

# Pour nous joindre

## HYDRO-QUÉBEC

75, boulevard René-Lévesque Ouest  
20<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
CANADA  
Téléphone : 514 289-2211, poste 2316  
Courriel : [accueil@hydro.qc.ca](mailto:accueil@hydro.qc.ca)

## RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

75, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
CANADA  
Téléphone : 514 289-2518  
Courriel : [rel.inv@hydro.qc.ca](mailto:rel.inv@hydro.qc.ca)

[www.hydroquebec.com](http://www.hydroquebec.com)

---

Hydro-Québec remercie tous les employés  
et les fournisseurs qui figurent sur les  
photos du présent Rapport annuel.

© Hydro-Québec

Affaires corporatives et secrétariat général

Reproduction autorisée avec mention de la source

Dépôt légal – 1<sup>er</sup> trimestre 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-74988-2

2015G300F

La version française de ce document fait foi.

*This document is also available in English.*